



MÉTROPOLE  
NICE CÔTE D'AZUR

# RAPPORT D'ACTIVITÉ > 2018

MÉTROPOLE  
NICE CÔTE D'AZUR



# ÉDITORIAL

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018



2018 a vu l'adoption du Plan Pluriannuel d'Investissement Croissance et Emploi 2018-2020 qui prévoit 140 millions d'euros d'investissements par an, sur le budget principal, au bénéfice des projets portés par les communes.

En juin, le Conseil métropolitain a approuvé le Contrat financier 2018/2020 avec l'État qui fixe les nouvelles règles relatives aux relations financières entre l'État et notre Établissement Public.

Toujours dans le domaine financier, le Conseil métropolitain du 19 mars, a décidé de créer une régie dotée de la seule autonomie financière et un budget annexe dédié à la collecte et de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'année a également été marquée par la poursuite des travaux préparatoires au transfert effectif de la compétence « Promotion du Tourisme » en vue de la création au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de l'Office de Tourisme Métropolitain.

Ainsi, le Conseil métropolitain a approuvé, le 19 mars, la nouvelle organisation métropolitaine en matière de promotion du tourisme. Le transfert de compétence porte sur les missions : accueil/information, promotion du tourisme, coordination des acteurs et la commercialisation des services touristiques. Les autres missions de la compétence « tourisme » continuent d'être exercées par les communes.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain s'est poursuivie avec l'arrêt du projet par le Conseil métropolitain en décembre.

Dans le domaine du logement, le nouveau programme Local de l'Habitat a été adopté le 28 juin, pour la période 2017-2022.

Il concerne pour la première fois les 49 communes et tient compte de leurs spécificités, de leurs besoins et projets.

2018 a vu, le 29 juin, la mise en service partielle de la ligne T2 du tramway entre le Centre Administratif Départemental et Magnan ainsi que la mise en exploitation du centre de maintenance Charles Ginésy et du parking-relais Charles Ehrmann.

Le 14 décembre, la ligne T2 a été ouverte jusqu'à l'aéroport Nice Côte d'Azur.

Enfin, en 2018 l'élaboration du futur Plan Climat 2025 de la Métropole s'est poursuivie et en fin d'année des consultations ont été organisées auprès des acteurs locaux (Chambres consulaires, Conseil de Développement, Université Côte d'Azur...) ainsi que des réunions publiques, dans le cadre de la concertation préalable à l'adoption de ce Plan.

**Christian ESTROSI**

Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

Président délégué de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Maire de Nice



# SOMMAIRE

## **PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR** \_\_\_\_\_ 3

Le président et les vice-présidents  
Les commissions métropolitaines  
Les conseillers délégués  
Les conseillers délégués à la proximité  
Les conseillers métropolitains

## **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES AFFAIRES JURIDIQUES, ASSEMBLÉES ET CONTRATS PUBLICS** \_\_\_\_\_ 20

Direction des affaires juridiques  
Direction des assemblées  
Direction des contrats publics

## **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES RESSOURCES HUMAINES** \_\_\_\_\_ 30

Direction administrative et financière  
Direction bien-être et santé au travail  
Direction recrutements et carrières  
Mission RH

## **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES RESSOURCES FINANCIÈRES, IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES** \_\_\_\_\_ 40

Direction de la coordination des directions administratives et financières  
Direction des finances et stratégie budgétaire  
Direction de la modernisation des moyens et stratégie immobilière  
Direction du foncier

## **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, INNOVATION, TOURISME ET INTERNATIONAL** \_\_\_\_\_ 56

Direction du développement économique  
Direction des Ports d'Azur  
Direction de l'enseignement supérieur, recherche et innovation  
Direction de la promotion du tourisme et des relations internationales  
Réseau des villes Euromed  
Mission de préfiguration de l'agence d'attractivité et marketing territorial  
Direction Europe et financements extérieurs  
Direction des systèmes numériques et de la Smart city  
Le Conseil de développement



## **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DÉVELOPPEMENT DURABLE, RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES** 84

Direction administrative et financière  
Division des routes  
Division environnement  
Direction du développement durable  
Direction des bâtiments

## **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SÉCURITÉS, POLICE MUNICIPALE ET ESPACES VERTS** 113

Direction de la prévention et de la gestion des risques

## **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AMÉNAGEMENT, LOGEMENT ET MOBILITÉ** 115

Direction aménagement et urbanisme  
Direction habitat et dynamique urbaine  
Direction tramway  
Direction du transport, mobilité durable  
Direction pour le développement du moyen pays et de la montagne

## **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE PROXIMITÉ, COLLECTE/PROPRETÉ ET SERVICES À LA POPULATION** 145

Direction de la collecte et de la gestion des déchets  
Direction de la propreté  
Direction des services à la population

## **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE FAMILLE, SPORTS, ÉDUCATION** 155

Service événementiel sportif



**LE PRÉSIDENT ET LES  
VICE-PRÉSIDENTS**

LES COMMISSIONS  
MÉTROPOLITAINES

**LES CONSEILLERS  
DÉLÉGUÉS**

LES CONSEILLERS  
DÉLÉGUÉS

À LA PROXIMITÉ

**LES CONSEILLERS  
MÉTROPOLITAINS**



# PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

La Métropole Nice Côte d'Azur, créée par le décret du 17 octobre 2011, est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion de 4 intercommunalités : la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur, les Communautés de Communes de la Vésubie, de la Tinée, des Stations du Mercantour avec la commune de La Tour-sur-Tinée.

| COMMUNE            | MAIRE                   |
|--------------------|-------------------------|
| Aspremont          | Alexandre FERRETTI      |
| Bairols            | Angelin BUERCH          |
| Beaulieu-sur-Mer   | Roger ROUX              |
| Belvédère          | Paul BURRO              |
| Bonson             | Jean-Marie AUDOLI       |
| Cagnes-sur-Mer     | Louis NÈGRE             |
| Cap d'Ail          | Xavier BECK             |
| Carros             | Charles SCIBETTA        |
| Castagniers        | Jean-François SPINELLI  |
| Clans              | Roger MARIA             |
| Colomars           | Isabelle BRES           |
| Duranus            | Jean-Michel MAUREL      |
| Èze                | Stéphane CHERKI         |
| Falicon            | Gisèle KRUPPERT         |
| Gattières          | Pascale GUIT-NICOL      |
| Gilette            | Patricia DEMAS          |
| Ilonse             | Richard LIONS           |
| Isola              | Jean-Marie BOGINI       |
| La Bollène Vésubie | Martine BARENGO-FERRIER |



| COMMUNE                 | MAIRE                   |
|-------------------------|-------------------------|
| La Gaude                | Bruno BETTATI           |
| La Roquette-sur-Var     | Paule BECQUAERT         |
| La Tour-sur-Tinée       | Pierre-Paul DANNA       |
| La Trinité              | Jean-Paul DALMASSO      |
| Le Broc                 | Philippe HEURA          |
| Lantosque               | Jean THAON              |
| Levens                  | Antoine VERAN           |
| Marie                   | Gérard STEPPEL          |
| Nice                    | Christian ESTROSI       |
| Rimplas                 | Christelle D'INTORNI    |
| Roquebillière           | Gérard MANFREDI         |
| Roubion                 | Philip BRUNO            |
| Roure                   | René CLINCHARD          |
| Saint-André-de-la-Roche | Honoré COLOMAS          |
| Saint-Blaise            | Jean-Paul FABRE         |
| Saint-Dalmas-le Selvage | Jean-Pierre ISSAUTIER   |
| Saint-Étienne-de-Tinée  | Colette FABRON          |
| Saint-Jean-Cap-Ferrat   | Jean-François DIETERICH |
| Saint-Jeannet           | Jean-Michel SEMPÉRÉ     |
| Saint-Laurent-du-Var    | Joseph SEGURA           |
| Saint-Martin-du-Var     | Hervé PAUL              |
| Saint-Martin-Vésubie    | Henri GIUGE             |
| Saint-Sauveur-sur-Tinée | Josiane BORGOGNO        |
| Tournefort              | Murielle MOLINARI       |
| Tourrette-Levens        | Alain FRÈRE             |
| Utelle                  | Bernard CORTES          |
| Valdeblore              | Fernand BLANCHI         |
| Venanson                | Claude GUIGO            |
| Vence                   | Catherine LE LAN        |
| Villefranche-sur-Mer    | Christophe TROJANI      |

## LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS



### LE PRÉSIDENT **Christian ESTROSI**

Président de la Métropole  
Président délégué de la Région Sud  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Maire de Nice

## LES 20 VICE-PRÉSIDENTS

Tous les Vice-présidents sont membres du bureau métropolitain.



### **Louis NÈGRE**

Président délégué  
chargé de grandes infrastructures de transport, de la coordination  
des politiques métropolitaines et des relations avec les grandes institutions



### **Isabelle BRES**

2<sup>e</sup> Vice-présidente  
chargée du développement  
de la politique événementielle



### **Alain FRÈRE**

3<sup>e</sup> Vice-président  
chargé de la culture



### **Colette FABRON**

4<sup>e</sup> Vice-présidente  
chargée des services publics  
en milieu rural



### **Honoré COLOMAS**

5<sup>e</sup> Vice-président  
chargé des relations  
avec l'Association  
des Maires de France



### **Gisèle KRUPPERT**

6<sup>e</sup> Vice-présidente  
chargée des solidarités



### **Gérard MANFREDI**

7<sup>e</sup> Vice-président  
chargé de l'agriculture,  
la forêt et filière bois



### **Xavier BECK**

8<sup>e</sup> Vice-président  
chargé des affaires juridiques  
et des relations avec  
la Principauté de Monaco



### **Jean-Michel SEMPÉRÉ**

9<sup>e</sup> Vice-président  
chargé des relations avec  
le conseil de développement



### **Joseph SEGURA**

10<sup>e</sup> Vice-président  
chargé de la prévention  
des risques majeurs, commerce  
et artisanat et affaires européennes





**Charles SCIBETTA**  
11<sup>e</sup> Vice-président  
chargé des zones d'activités  
économiques, formation  
et apprentissage



**Françoise MONIER**  
12<sup>e</sup> Vice-présidente  
chargée des transports  
scolaires



**Jean-Paul DALMASSO**  
13<sup>e</sup> Vice-président  
chargé des bâtiments  
métropolitains



**Jean THAON**  
14<sup>e</sup> Vice-président  
chargé du schéma  
des infrastructures routières  
et de la sécurité routière



**Christophe TROJANI**  
15<sup>e</sup> Vice-président  
chargé de la protection  
et de la promotion du littoral



**Fernand BLANCHI**  
16<sup>e</sup> Vice-président  
chargé du développement  
des activités valléennes  
et des activités de pleine nature



**Paul BURRO**  
17<sup>e</sup> Vice-président  
chargé de la biodiversité



**Bernard ASSO**  
18<sup>e</sup> Vice-président  
chargé de la coopération  
décentralisée



**Jean-François SPINELLI**  
19<sup>e</sup> Vice-président  
chargé de la promotion  
des villages



**Janine GILLET**  
20<sup>e</sup> Vice-présidente  
chargée des traditions  
et de l'identité de la Métropole

## LES COMMISSIONS MÉTROPOLITAINES

Au-delà de leur rôle d'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour des séances du conseil métropolitain, les commissions constituent de véritables instances de réflexion et de proposition pour orienter les choix stratégiques dans les différents domaines de compétences de la Métropole Nice Côte d'Azur.



**1<sup>ère</sup> commission :**  
Finances, ressources  
humaines et transport  
**Président : Philippe PRADAL**  
Vice-Présidents :  
Martine BARENGO-FERRIER,  
Nadia LEVI, Richard LIONS  
et Gérard STEPPEL



**2<sup>ème</sup> commission :**  
Logement, rénovation urbaine  
et cohésion sociale  
**Présidente :**  
**Dominique ESTROSI-SASSONE**  
Vice-Présidentes :  
Josiane BORGOGNO  
et Murielle MOLINARI



**3<sup>ème</sup> commission :** Emploi,  
développement économique,  
aménagement et urbanisme  
**Président : Christian TORDO**  
Vice-Présidents :  
Jean-Marie AUDOLI,  
Patricia DEMAS, Roger MARIA  
et Anne SATTONNET



**4<sup>ème</sup> commission :**  
Tourisme, relations internationales,  
Euro méditerranée,  
sport  
**Président : Rudy SALLES**  
Vice-Présidents :  
Philip BRUNO, José COBOS  
et Agnès RAMPAL



**5<sup>ème</sup> commission :**  
Voirie métropolitaine  
**Président : Jean-Marie BOGINI**  
Vice-Présidents :  
Paul BURRO, Jean-Paul FABRE  
et Alexandre FERRETTI



**6<sup>ème</sup> commission :**  
Eau, assainissement et énergie  
**Président : Hervé PAUL**  
Vice-Présidents :  
Stéphane CHERKI  
et Pierre-Paul DANNA



**7<sup>ème</sup> commission :**  
Propreté et collecte  
**Président : Pierre-Paul LÉONELLI**  
Vice-Présidents :  
Angelin BUERCH, Bernard CORTES  
et Henri GIUGE



**8<sup>ème</sup> commission :**  
Environnement, enseignement  
supérieur et recherche  
**Présidente : Véronique PAQUIS**  
Vice-Présidents :  
Paule BECQUAERT,  
René CLINCHARD  
et Claude GUIGO



**9<sup>ème</sup> commission :**  
Développement rural et  
couverture numérique du territoire  
**Président : Antoine VERAN**  
Vice-Présidents :  
Christelle D'INTORNI,  
Jean-Pierre ISSAUTIER  
et Jean-Michel MAUREL



**10<sup>ème</sup> commission :**  
Activités portuaires et maritimes  
**Président : Roger ROUX**  
Vice-Président :  
Jean-François DIETERICH



## LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

(Membres du Bureau métropolitain)



**Maty  
DIOUF**

Chargée des  
Droits des femmes



**Nadia  
LEVI**

Chargée des  
ressources humaines



**Jean-Paul  
FABRE**

Chargé de  
la logistique



**Joëlle  
MARTINAUX**

Chargée de  
l'action sociale



**Nicole  
MERLINO-MANZINO**

Chargée des Marchés  
d'Intérêt National d'Azur



**Martine  
OUAKNINE**

Chargée du Devoir de mémoire,  
de la lutte contre le racisme et  
l'antisémitisme, du suivi des  
délégations de service public,  
partenariats public-privé, des  
cimetières d'intérêt métropolitain  
et des crématoriums

## LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS À LA PROXIMITÉ

(Membres du Bureau métropolitain)



**Jean-Marie  
AUDOLI**



**Martine  
BARENGO-FERRIER**



**Xavier BECK**



**Paule BECQUAERT**



**Fernand BLANCHI**



**Jean-Marie  
BOGINI**



**Josiane BORGOGNO**



**Isabelle BRES**



**Philip BRUNO**



**Angelin BUERCH**



**Paul BURRO**



**Stéphane CHERKI**



## **LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS À LA PROXIMITÉ**

(Membres du Bureau métropolitain)



**René CLINCHARD**



**Honoré COLOMAS**



**Bernard CORTES**



**Jean-Paul  
DALMASSO**



**Pierre-Paul  
DANNA**



**Patricia DEMAS**



**Jean-François  
DIETERICH**



**Christelle D'INTORNI**



**Jean-Paul  
FABRE**



**Colette FABRON**



**Alexandre FERRETTI**



**Alain FRÈRE**

## LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS À LA PROXIMITÉ

(Membres du Bureau métropolitain)



**Henri GIUGE**



**Claude GUIGO**



**Pascale  
GUIT-NICOL**



**Jean-Pierre  
ISSAUTIER**



**Gisèle KRUPPERT**



**Richard LIONS**



**Gérard MANFREDI**



**Roger MARIA**



**Jean-Michel  
MAUREL**



**Murielle MOLINARI**



**Louis NÈGRE**



**Hervé PAUL**



## LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS À LA PROXIMITÉ

(Membres du Bureau métropolitain)



**Roger ROUX**



**Charles SCIBETTA**



**Joseph SEGURA**



**Jean-Michel  
SEMPÉRÉ**



**Jean-François  
SPINELLI**



**Gérard STEPPEL**



**Jean THAON**



**Christophe TROJANI**



**Émile TORNATORE**



**Antoine VERAN**



## LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS



**Maurice ALBERTI**



**Patrick ALLEMAND**



**Andrée  
ALZIARI-NÈGRE**



**Guillaume ARAL**



**Marie-Christine  
ARNAUTU**



**Bernard BAUDIN**



**Gérard BAUDOUX**



**Micheline BAUS**



**Jean-Pierre  
BERNARD**



**Olivier BETTATI**



**Emmanuelle BIHAR**



**Dominique  
BOY-MOTTARD**





## LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS



**Marine BRENIER**



**Claude BRUN**



**Joseph CALZA**



**Liliane CARREAU**



**Marcelle CHANVILLARD**



**André CHAUVET**



**Catherine  
CHAVEPEYRE-LUCCIONI**



**José COBOS**



**Marie-Madeleine  
CORBIÈRE**



**Paul CUTURELLO**



**Fabrice DECOUPIGNY**



**Jacques DEJEANDILE**

## LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS



**Amélie DOGLIANI**



**Loïc DOMBREVAL**



**Marc-André  
DOMERGUE**



**Christine DOREJO**



**Denise FABRE**



**Hélène FABRIS**



**Emmanuelle  
FERNANDEZ-BARAVEX**



**Pascale FERRALIS**



**Jean-Luc GAGLIOLO**



**Jean-Michel GALLY**



**Célia  
GEORGES-GUEZENEC**



**Jean-Marc GIAUME**



## LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS



**Olivier GUERIN**



**Patrick GUEVEL**



**Corinne  
GUIDON-PIOTROWSKI**



**Danielle HEBERT**



**Christine JACQUOT**



**Benoît KANDEL**



**Fatima  
KHALDI-BOUOUGHROUM**



**Richard LEMAN**



**Marie-Christine  
LEPAGNOT**



**Brigitte LIZEE-JUAN**



**Franck MARTIN**



**Martine MARTINON**

## LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS



**Michel MONTAGNAC**



**Catherine MOREAU**



**Laurence  
NAVALES-SCHOENHAGE**



**Gaël NOFRI**



**Richard PAPAZIAN**



**Simon PEGURIER**



**Marie-Dominique  
RAMEL**



**Anne  
RAMOS-MAZZUCCO**



**Agnès RAMPAL**



**Henri REVEL**



**Olivier ROBAUT**



**Philippe ROSSINI**



## LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS



**Robert ROUX**



**Anne-Laure RUBI**



**Anne SATTONNET**



**Philippe SOUSSI**



**Hervé SPIELMANN**



**Marcel VAÏANI**



**Gérard VANDERBORCK**



**Gilles VEISSIÈRE**



**Auguste VÉROLA**



DIRECTION  
GÉNÉRALE ADJOINTE  
**DES AFFAIRES JURIDIQUES,  
ASSEMBLÉES  
ET CONTRATS PUBLICS**



# DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Les missions principales de la Direction sont :

- sécuriser l'ensemble des actes de la Métropole et de la Ville de Nice ;
- gérer les contentieux à l'exception des litiges portant sur les autorisations d'urbanisme.

Les effectifs de la Direction des Affaires Juridiques comprennent 34 agents répartis en 4 services :

- administratif et financier ;
- conseils et contentieux ;
- assurances et gestion des risques ;
- et documentation.

Ces services sont répartis sur 2 sites : l'Arénas pour les trois premiers et le dernier en centre-ville.

## A. LES MISSIONS ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA DIRECTION

### 1. Affaires juridiques (dont Service conseil et contentieux)

La Direction a accompagné les directions opérationnelles dans l'étude de l'ensemble des problématiques juridiques liées aux projets portés par la Métropole et la Ville de Nice. Elle a également assisté ces mêmes directions dans toutes les procédures toute nature confondue (création et fonctionnement des régies, procédures de délégation de service public, partenariat public-privé ou encore occupation du domaine public, etc...), initiées par ces dernières ainsi que les satellites (régies, syndicats notamment).

Au-delà de l'activité contentieuse restée relativement constante entre la fin de certaines procédures et l'arrivée de nouveaux contentieux, d'autres dossiers ont exigé l'assistance de la direction, tels que :

- L'assistance de conseils extérieurs, le traitement de dossiers complexes comme, l'Unité de Valorisation Énergétique de l'Ariane, la participation à la procédure de PPP pour le transfert du MIN, et les ports de Beaulieu-sur-Mer et Cap d'Ail ;

- Le transfert de la compétence tourisme et de la GEMAPI, l'élaboration du PLUm, du règlement métropolitain de voirie et le projet du cluster santé ;

- L'analyse des candidatures pour le marché relatif au contrôle et à la surveillance des marques de la Ville de Nice et de la Métropole. Ce marché est utilisé par d'autres directions sous le contrôle de la direction des affaires juridiques ;

- L'analyse des dossiers de la commission d'indemnisation et d'accompagnement mise en place dans le cadre de la réalisation de la ligne 2 du tramway ;

- Le suivi des commissions en charge de l'examen des demandes de protection fonctionnelle pour la Ville de Nice et la Métropole ;

- La gestion des contentieux devant la commission du contentieux du stationnement payant.





Le service Conseil et Contentieux a en charge la sécurisation de l'ensemble des actes de la Ville de Nice et de la Métropole notamment par le visa de l'ensemble des délibérations des 3 instances (Conseil municipal, Conseil et Bureau métropolitains). La relecture et l'analyse des délibérations (699 délibérations métropolitaines et 543 délibérations

## 2. Service administratif et financier

Le service est composé de 7 agents. Il a en charge l'élaboration et le suivi du budget, le suivi et l'exécution administrative et financière des marchés, l'exécution des décisions de justice, les ressources humaines et les télé-recours. Le service gère également

## 3. Service assurances

La cellule est composée de 7 agents chargés de gérer et traiter les déclarations de sinistre (dommages corporels, sinistres auto, dommages de travaux publics...). Elle a pour mission de mener les procédures de dévolution de contrats d'assurances (responsabilité civile, dommages ouvrages, assurances auto et locaux...). À ce titre, elle a mené les procédures relatives au marché dommages aux biens de la Métropole, tous risques expositions, et pour ce qui concerne le centre de maintenance de la ligne 2 du tramway, les marchés tous risques chantier

## 4. Service documentation

Ce service est composé de 11 agents. Les missions qui lui sont dévolues sont les suivantes :

- la gestion des ouvrages en consultation ;
- la gestion des abonnements aux journaux et périodiques ;
- le suivi et l'actualisation des notices disponibles sur la base de données internes ;
- la numérisation des dossiers de presse des années antérieures ;
- la mise en place de la gestion électronique des documents ;

municipales) demandent une forte mobilisation des équipes de la Direction des affaires juridiques. Le service gère également en interne ou avec l'aide de conseils l'ensemble des contentieux (hors autorisations d'urbanisme) et demandes de consultations juridiques de toutes les Directions.

les domaines de la propriété intellectuelle et la protection fonctionnelle des agents et des élus. Dans le cadre de la protection fonctionnelle, il y a eu 5 commissions qui ont examiné 73 dossiers.

et dommages ouvrages, contrat collectif et responsabilité décennale.

Le service Assurance a géré en 2018 :

- 13 contrats dont la responsabilité civile de la Ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur, les dommages aux biens de la Ville de Nice et de la Métropole et la flotte auto ;
- plus de 1 000 déclarations de sinistres par an ;
- entre 80 et 100 expertises annuelles ;
- et le traitement d'une vingtaine de courriers par jour.

- les recherches documentaires ;
- les enquêtes traitées (réseau Extranet des Grandes Villes de France) ;
- la gestion des adhésions aux associations ;
- le suivi des procédures et de l'exécution des marchés publics nécessaires à l'activité.

Le service documentation a géré en 2018 :

- 493 abonnements ;
- 34 info-doc textes officiels et revues diffusés ;
- 269 recherches effectuées à la demande des services.

# B. LES OBJECTIFS

Dans le cadre de la modernisation des outils mis à disposition des agents métropolitains, municipaux et du CCAS, le service de la documentation a entamé une réflexion sur la refonte du portail dédié à la documentation

disponible sur l'intranet DOMUS.

2019 sera l'occasion de repenser cet outil et de mettre en ligne une nouvelle plateforme dédiée à la recherche documentaire.





# DIRECTION DES ASSEMBLÉES

La direction des assemblées est une direction mutualisée composée de 7 agents sous l'autorité d'un Directeur. Elle est divisée en 2 pôles :

- 1 pôle chargé des instances métropolitaines (Conseil et Bureau) ;
- 1 autre en charge du Conseil municipal.

## A. LES MISSIONS

### 1. La gestion des séances

La gestion des séances regroupe les fonctions suivantes :

- le contrôle des délibérations, l'établissement de l'ordre du jour et la convocation des membres du Conseil métropolitain, du Bureau métropolitain et du Conseil municipal de la Ville de Nice en lien avec les services instructeurs mais également la Direction Générale et le Cabinet du Président ;
- la prise des votes, le décompte du temps de parole pendant la séance ;
- la télétransmission des délibérations ;
- le contrôle avant la signature puis trans-

mission au contrôle de légalité des actes consécutifs à l'exécution des délibérations.

En 2018, 12 instances métropolitaines se sont réunies et ont examiné 699 délibérations :

Conseils métropolitains : 1<sup>er</sup> février ; 19 mars ; 5 avril ; 28 juin ; 24 septembre ; 8 novembre et 21 décembre.

Bureaux métropolitains : 19 février ; 4 mai ; 12 juillet ; 19 novembre ; 21 décembre.

Parallèlement, et dans le cadre des délégations que le Conseil lui a accordé, le Président a pris 1 122 décisions (hors marchés).

### 2. L'affichage légal

L'affichage légal regroupe les fonctions suivantes :

- l'enregistrement des documents devant être affichés ;
- l'affichage sur les panneaux de l'Hôtel de Ville et de la Métropole ;
- la transmission aux mairies annexes et directions de territoire pour affichage de certains documents sur leurs panneaux ;
- l'établissement des attestations et/ou certificats d'affichage.

En 2018, 905 documents ont été affichés sur les panneaux d'affichage légal de la Ville de Nice générant autant d'attestations et/ou de certificats. Les Instances métropolitaines sont également chargées des procédures d'affichage légal à la demande des Directions de la Métropole ou de l'État et de ses services. En 2018, 499 affichages ont été enregistrés générant autant d'attestations et/ou de certificats.

### 3. L'élaboration et la publication du recueil des actes administratifs

Ce document mensuel regroupant les actes à caractère réglementaire a permis la publicité de 5 264 actes en 2018. Ce document est désormais

mensuel pour la Métropole. 1 226 documents ont été publiés au recueil des actes administratifs.

## B. LES OBJECTIFS

Outre la dématérialisation qui a été initiée en 2018, l'harmonisation des procédures entre les 2 pôles composant la Direction des

Assemblées est un des objectifs pour l'année 2019.



# DIRECTION DES CONTRATS PUBLICS

## A. LES ORIENTATIONS ET MISSIONS DE LA DIRECTION DES CONTRATS PUBLICS

La Direction des Contrats Publics a été créée en juillet 2014. Elle se compose :

- **du service des marchés publics** : la mission du service est de coordonner les achats de la Ville de Nice, du CCAS et ceux de la Métropole Nice Côte d'Azur en renforçant leur qualité et leur efficacité. Pour atteindre cet objectif, le service conseille et assiste les différents services acheteurs sur les parties juridiques et économiques des marchés. Il est composé de trois pôles et deux cellules qui interviennent sur la gestion des marchés publics, l'achat public ainsi que le suivi et l'exécution des marchés publics ;
- **du service DSP/PPP** : le service apporte son expertise aux services municipaux et métropolitains chargés de la gestion des contrats de DSP de la Ville de Nice et de la Métropole. Il met en œuvre les procédures de passation (création/renouvellement), avec l'appui des services gestionnaires, assiste ceux-ci dans le cadre du suivi de l'exécution et réunit chaque année la commission consultative des services publics locaux (CCSPL - examen de l'ensemble des rapports annuels d'activités) ;
- **d'un pôle commission mutualisé** (marchés publics et DSP) au sein de la Direction des Contrats Publics.

## B. LES MOYENS HUMAINS

La Direction des Contrats Publics compte un effectif total de 57 agents répartis comme suit :

- **La Direction des contrats publics** : 10 agents ;
- **Le Service des marchés publics** : 45 agents ;
- **Le Service DSP/PPP** : 9 agents.

## C. LES OBJECTIFS PRINCIPAUX

### 1. Service marchés publics

#### • **Améliorer la performance économique des achats** :

Le service des marchés publics a mené 72 études diverses, 25 études de prix et 47 sourcing en 2018 (performance économique, étude de prix...).

#### • **Recensement annuel des besoins** :

Il a pour vocation essentielle d'anticiper et de permettre l'organisation des futures consultations, en déterminant les bons niveaux de consolidation des besoins et les procédures adéquates qu'il convient d'adopter.

- **Assurer la sécurisation juridique des marchés ;**
- **Accompagner les services ;**
- **Assurer la veille juridique des marchés ;**
- **Assurer la dématérialisation des procédures de marchés publics par l'adaptation des outils numériques ;**

#### • **Participer à l'évaluation des marchés** :

- Suivi systématique des reconductions des marchés ;
- Suivi d'exécution de marchés à la demande de la Commission d'Appel d'Offre (CAO), à la demande des services suite à l'apparition de difficultés d'exécution.



### • Générer par nos interventions des économies

Le service des marchés publics a établi des indicateurs d'activités qui retracent les gains générés par l'activité et les interventions du service dans le cadre de la négociation. Pour l'année 2018, 1 526 366 € de gains ont été générés. Ce montant correspond aux gains

obtenus sur le montant initial proposé par les candidats, lors des négociations, orales ou écrites. 112 négociations, dont 83 négociations écrites et 29 négociations orales ont été encadrées.

**Ventes aux enchères :** le bilan des 8 ventes s'élève à 87 628 €.

## 2. Service DSP/PPP

### • Procédures de passation

- Mise en œuvre des procédures de passation par le service des DSP, avec l'appui des services gestionnaires ;
- Réflexion sur l'avenir de certains équipements publics et études de différents modes de gestion, mise en place de comités de pilotage, organisation d'ateliers thématiques...
- Une systématisation de l'association du service DSP-PPP aux procédures de passation a été mise en place depuis janvier 2015.

En 2018, l'accent a été mis sur la sécurisation des procédures de consultation. Des notes de sécurisation ont été rédigées dans le but de structurer la méthodologie de conduite des procédures et ce, afin d'assurer leur parfaite transparence, la sécurité juridique et la confidentialité. D'autres outils tels que la signature d'engagements de confidentialité ont permis de renforcer la démarche.

### • Commissions de contrôle financier (CCF)

Elles sont orientées vers l'analyse financière des comptes des délégataires et de leurs activités. Ces analyses détaillées portent sur 3 années au minimum (N, N-1, N-2).

En 2018, les Commissions de contrôle financier ont eu lieu les 20 décembre pour la Ville de Nice et le 10 décembre pour la Métropole Nice Côte d'Azur.

### • Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Elle examine chaque rapport d'activité produit par concessionnaire.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et tout projet de partenariat.

En 2018, la CCSPL de présentation des rapports annuels s'est tenue le 4 octobre pour la Ville de Nice et le 3 décembre pour la Métropole Nice Côte d'Azur.

### • Contrôle sur l'exécution des DSP

Au-delà du contrôle financier mis en place au travers des Commissions de contrôle financier, des actions ciblées ont été menées sur les conditions d'exécution de l'ensemble des contrats tout au long de l'année 2018 avec un focus sur les contrats des parcs de stationnement.

En 2018, 76 visites sur sites ont été organisées par le pôle contrôle du service DSP avec les services gestionnaires (15 plages, Victorine, Fourrière, Casino du Palais de la Méditerranée, Casino RUHL toilettes publiques, UVE de l'Ariane, 10 parcs de stationnement, Crematorium, et Auto-bleu).

### • Sensibiliser les services aux réformes et évolutions visant les délégations de service public.

## D. LES AXES STRATÉGIQUES ET PROJETS ASSOCIÉS

### 1. La Direction des contrats publics

- Veille juridique ;
- Formation ;
- Contrôle de l'impact de la réforme du code de la commande publique sur les contrats ;
- Communication auprès des services ;
- Organisation des commissions en assurant

le bon déroulement de toute la procédure (lancement, CAO, notifications) des marchés nécessaires au SYMISCA ; et la gestion des commissions des marchés du tramway (contrôle pièces candidatures...).



## 2. Le service des marchés publics

### ➤ LES ATELIERS DE TRAVAIL

- Mise à jour complète du logiciel @melia suite à la réforme du droit des marchés publics ;
- Co-construction du progiciel AMELIO (solution interne) en remplacement d'@melia : nombreuses réunions de coordination avec la Direction des Systèmes d'Information ;
- Ateliers de travail avec les représentants des pouvoirs adjudicateurs de la Ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- Ateliers de travail interne Service des Marchés publics sur les points marchés publics ;
- Définition des politiques d'achats et axes juridiques avec les pouvoirs adjudicateurs ;
- Définition de la stratégie « Achats durables ».

### ➤ LES LANCEMENTS/NOTIFICATIONS

- Mises à jour des modèles et des procédures internes pour les services gestionnaires ;
- Suivi particulier de dossiers importants et procédures complexes : tramway, cuisine centrale, concours Ile de Beauté et Pont Michel.

### ➤ L'EXÉCUTION

- Mise en place des dépenses d'annonces légales d'investissement par autorisation de programme ;
- Suivi d'exécution de marchés ;
- Présentation régulière des projets d'avenants aux pouvoirs adjudicateurs ;
- Réunions de la Commission d'évaluation de contrôle des marchés publics de la Ville de Nice ;
- 6 suivis d'exécution ;
- Mission d'assistance auprès de la Régie des Parcs d'Azur (RPA) dans le cadre desancements des marchés publics.

### ➤ L'ACHAT

- Suivi du partenariat UGAP dans le cadre des conventions (Innovation, Véhicules et Informatique) et marchés de sécurité ;
- Participation aux réunions groupe achat France-Urbaine et collaboration au Guide du sourcing – Benchmarkings via les réseaux d'acheteurs ;
- Analyse du recensement des besoins et adaptation de la nomenclature unifiée ;
- Insertion : propositions sur le volet commande publique dans le cadre de la convention handicap avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (marché réservé).

### ➤ DYNAMISER LE TISSU ÉCONOMIQUE ET FACILITER L'ACCÈS DES TPE /PME

#### • Numéro vert à destination des entreprises

Le numéro vert gratuit « Accueil marchés publics Nice Côte d'Azur » est destiné aux entreprises afin de répondre rapidement à leurs questions en matière de marchés publics. Il s'agit d'un outil complémentaire au Livre Bleu, pour accompagner en direct les entreprises dans leurs démarches administratives. Les appels sont traités par des opérateurs « Allo Mairies » dédiés et formés en la matière. Ce numéro est accessible au 0800 05 06 06, du lundi au samedi, de 8 heures à 20 heures.

Ces appels ont permis de générer 19 rencontres avec les entreprises et 70 demandes de référencement.

#### • Livre Bleu à destination des entreprises

#### ÉTAT FINANCIER DES MARCHÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ANNÉE 2018

|     | Entreprises niçoises |                  | Entreprises de la Métropole (hors Nice ) |                  | Entreprises Département/Région |                  | Entreprises nationales/ internationales |                  | TOTAL |            |
|-----|----------------------|------------------|------------------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|-----------------------------------------|------------------|-------|------------|
|     | Nombre de lots       | Montant en euros | Nombre de lots                           | Montant en euros | Nombre de lots                 | Montant en euros | Nombre de lots                          | Montant en euros |       |            |
| NCA | 47                   | 10 303 834       | 82                                       | 16 497 798       | 82                             | 21 646 249       | 136                                     | 22 535 220       | 347   | 70 983 101 |



#### • **La rencontre avec les fournisseurs**

La cellule assistance au processus d'achat et interface avec les opérateurs économiques a accès à une base de données nationale des entreprises. Cet outil permet d'identifier les entreprises sur des critères adaptés à chaque sourcing (taille des entreprises, personnel, chiffre d'affaires...) et éventuellement la localisation (si intervention en urgence, maintenance ou travaux réguliers...).

#### ➤ **LA DÉMATÉRIALISATION**

- Participation au groupe de travail sur la dématérialisation des factures ;
- Gestion Électronique des Documents (GED), dématérialisation : suivi du process en Comité de pilotage et conduite des ateliers recensement et nommage des pièces, open-data, archivage électronique.

### 3. Le service DSP/PPP

#### ➤ **FORMATION**

- Formation des services gestionnaires au contrôle comptable et financier des DSP et PPP.

#### ➤ **HARMONISATION DES PROCÉDURES SUR LES DEUX COLLECTIVITÉS**

- Harmonisation des procédures de passation : Systématisation de l'association du service DSP/PPP aux procédures de passation mises en place à compter de janvier 2015 avec notamment en 2018, les procédures des plages de Nice, Cagnes-sur-Mer et Beaulieu-sur-Mer, parcs de stationnement en surface de Cagnes-sur-Mer.
- Rédaction et diffusion d'un guide pour harmoniser l'intervention du service DSP dans les procédures de passation et l'exécution des contrats de DSP :  
Ce guide a été diffusé auprès de l'ensemble

#### ➤ **L'EXPERTISE**

Ateliers de travail :

- Mises à jour régulières sur les modèles de rapport ;
- Travail en collaboration avec les chargés de mission des Pouvoirs Adjudicateurs.

#### ➤ **REPRISE EN RÉGIE**

- Office de Tourisme et des Congrès (partie événementielle : Carnaval et feux d'artifice) : Formations sur les marchés publics, comité de pilotage, lancement des marchés, réunions de travail et rétroplannings (marchés structures, plateforme, thématique carnaval, hôtellerie, etc...).

Impact :

- Résiliation marchés / contrats passés hors procédures marchés publics.
- Avenant de transfert.
- Absorption des besoins des différentes régies par des marchés correspondant aux prestations concernées quand cela est possible ;
- Lancement de nouveaux marchés sur des besoins spécifiques ;

des services gestionnaires et présenté aux Directeurs Administratifs et Financiers (DAF) en 2016. Il a été mis à jour en 2018.

- Mutualisation du traitement des factures de la direction des contrats publics ;
- Organisation interne modifiée pour une optimisation du fonctionnement du service DSP ;
- Mise en place de modes opératoires sur les critères de jugement.

#### ➤ **LA DÉMATÉRIALISATION**

- Harmonisation du site intranet de la direction des contrats publics dédié aux marchés publics et aux DSP ;
- Plateforme commune de publicité (marchés publics et DSP).

#### ➤ **L'EXÉCUTION**

- Planning de visite pour les contrôles.



## E. LES INDICATEURS D'ACTIVITÉS

### 1. Le service des marchés publics

|                                                |     |
|------------------------------------------------|-----|
| Nombre de fiches de lancement traitées en 2018 | 377 |
| Nombre de marchés infructueux et sans suite    | 20  |
| Nombre d'avenants                              | 129 |
| Nombre d'actes de sous-traitance               | 510 |
| Nombre de suivis de reconductions              | 840 |

Commissions d'ouverture des plis (COP)  
et Commission d'appel d'offres (CAO)

| 2018                            | Métropole Nice Côte d'Azur |
|---------------------------------|----------------------------|
| Commission d'ouverture des plis | 84                         |
| Commission d'appel d'offres     | 31                         |
| Commissions ad hoc              | 11                         |
| Commissions MAPA                | 21                         |
| Jury                            | 1                          |

### 2. Le service DSP/PPP

Activités des différentes commissions tenues  
en 2018 :

| 2018                                                | Nombre de commissions |
|-----------------------------------------------------|-----------------------|
| Commission consultative des services publics locaux | 5                     |
| Commission de délégation de service public          | 11                    |
| Commission de contrôle financier                    | 1                     |
| Commission de partenariat public privé              | 1                     |

## F. OPTIMISATION FINANCIÈRE DES ACHATS ET OBJECTIFS

### 1. Le service des marchés publics

#### • Développement durable et Agenda 21

Dans le cadre du renouvellement, pour la période 2018-2022, de l'Agenda 21 de la Métropole, les diagnostics et évaluations des précédentes actions engagées sur le volet de la commande publique ont permis d'établir un programme d'actions relatives au développement durable à intégrer dans les marchés publics à venir.

#### • Engagement de nouveaux axes stratégiques et indicateurs :

- Délibération Ville de Nice n°12.2 du 11 octobre 2018 « Propositions d'actions pour renforcer le développement durable dans la commande publique ».
- Délibération Métropole Nice Côte d'Azur n°26.6 du 08 novembre 2018 « Propositions d'actions pour renforcer la prise en compte du développement durable dans la commande publique ».

#### • Dématérialisation :

- Gérer la dématérialisation totale des marchés publics ;

#### ➤ Logiciel marchés publics :

Intégration du progiciel AMELIO (solution interne) afin de gérer l'aspect FULL DEMAT du lancement à la notification avec récupération des données notifiées dans le progiciel FINANCES eSEdit ;

- Déploiement d'une démarche d'open data sur les données essentielles des marchés publics.

#### • Veiller à la bonne application des pénalités

Opérations principales prévisionnelles en 2019 :

- Concours MOE travaux Place Ile de Beauté (NCA) – Phase 2 ;
- Concours Maîtrise d'œuvre Ilot PONT MICHEL – phase 2 ;
- Extension du réseau Tramway de Nice - Voie Mathis - Aménagement de la sortie ouest de la Voie Mathis ;
- Demi-échangeur de la Baronne – La Gaude – Saint-Laurent-du-Var.



## 2. Le service DSP/PPP

### • Objectifs

- Optimisation des redevances ;
- Renforcement des clauses des cahiers des charges.

### • Sur la répartition des interventions, proposition d'organisation

- Pour la Ville : schéma d'organisation inchangé ;
- Pour la Métropole : poursuivre et renforcer la collaboration entre les services gestionnaires et le service DSP dans les procédures de passation, l'exécution et le contrôle. Cette organisation est mise en place depuis janvier 2015.

### • Mise en place de process de sécurisation des procédures

### • Communication autour du guide et accompagnement des services gestionnaires

Centralisation de la gestion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). La CCSPL de la Métropole Nice Côte

d'Azur était alors organisée par la Direction des Affaires Juridiques.

Depuis janvier 2015, le service DSP s'est substitué à la Direction des Affaires Juridiques et assure désormais l'organisation des CCSPL de la Métropole.

Le service DSP est également chargé de la présentation, au Conseil municipal, des rapports annuels de la Ville de Nice.

Dans un souci d'harmonisation, le service DSP est favorable à la présentation des rapports annuels de la Métropole au Conseil métropolitain.

### • Contrôle de l'exécution des DSP

- Mise en place d'un programme de contrôle de chaque DSP en relation avec les services gestionnaires et le pôle contrôle des DSP.

### • Transfert de compétences pour la gestion des plages, du port de Nice

- Recensement des contrats existants ;
- Préparation des procédures ;
- Lancement des DSP.





DIRECTION  
GÉNÉRALE ADJOINTE  
**DES RESSOURCES  
HUMAINES**



# DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

## A. LES MISSIONS

- Analyse et préparation des arbitrages à la Direction Générale des Services des demandes des Directions Générales Adjointes relatives à leurs effectifs ;
- Préparation des budgets « masse salariale » des trois entités (budget principal et budgets annexes) ainsi que des décisions budgétaires modificatives ;
- Suivi mensuel de la consommation de la masse salariale, avec tableaux de bord et études ponctuelles ;
- Suivi de la mutualisation, préparation des conventions, avenants bilans et animation du réseau, émissions des titres et mandats à réaliser ;
- Suivi des remboursements sur charges de personnel, dans le cadre des transports scolaires et réalisation des conventions ;
- Suivi et exécution comptable des frais de déplacement pour concours et formation des agents des 3 entités. Suivi et exécution des frais de déplacement des agents des directions mutualisées ;
- Exécution comptable des subventions allouées aux syndicats et au CESAN ;
- Exécution de la comptabilité des directions de la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines et règlement de tous les frais RH des services mutualisés ;
- Lancement et suivi de marchés publics ; mission de conseil et d'accompagnement pour les services de la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines.

## B. LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018

### 1- En matière de pilotage de la masse salariale (hors titres restaurants)

L'année 2018 a été marquée par la volonté du Directeur Général des Services de faire évoluer le pilotage de la masse salariale en faveur d'une plus grande déconcentration des arbitrages. Une approche nouvelle a été préparée au cours de l'été, puis déclinée avec une mise en œuvre concrète au cours du dernier trimestre, consistant en la mise en place d'un co-pilotage entre la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines et les Directions Générales Adjointes. Cette démarche a permis la signature d'un contrat entre les Directeurs Généraux Adjointes et le Directeur Général des Services, pour l'exercice 2019.

Les objectifs de cette démarche sont :

- sur le plan budgétaire, le respect des objectifs de masse salariale, déclinés à chaque Direction Générale Adjointe sous la forme de budget de responsabilité ;
- sur le plan méthodologique, la diffusion d'informations et reportings RH, et la mise en place d'un accompagnement des DGA, pour améliorer l'efficacité des pratiques RH ;
- sur le plan opérationnel, une plus grande fluidité des échanges et arbitrages entre les Directions Générales Adjointes et la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines.



## 2. En matière de comptabilité

La phase de déploiement du logiciel Ulysse, qui met en place une gestion dématérialisée des ordres de mission et des remboursements de frais de déplacements, a apporté des effets positifs en termes de fluidité et rapidité de traitement. Il s'est traduit par la suppression des circuits papier et parapheurs, et la suppression de 900 pré-mandats directs de

remboursement au profit de mandats automatisés.

Le service assure le mandatement des frais médicaux : accidents de travail, maladie professionnelle, visites médicales avant titularisation, expertise et prestations assurées par le Centre de gestion 06.

## 3. En matière d'accompagnement des services, notamment RH

L'année 2018 a permis, en parallèle de la mise en place du co-pilotage RH, de positionner la Direction Administrative et Financière en amont sur les dossiers transversaux ou présentant des enjeux RH importants. En particulier, il peut être cité l'accompagnement de la Direction Administrative et Financière sur

la rédaction et l'organisation de délibérations, de conventions (convention d'objectifs avec le CESAN, convention actualisée des services communs), accord cadre du bien-être et qualité de vie au travail, gestion des plages naturelles...

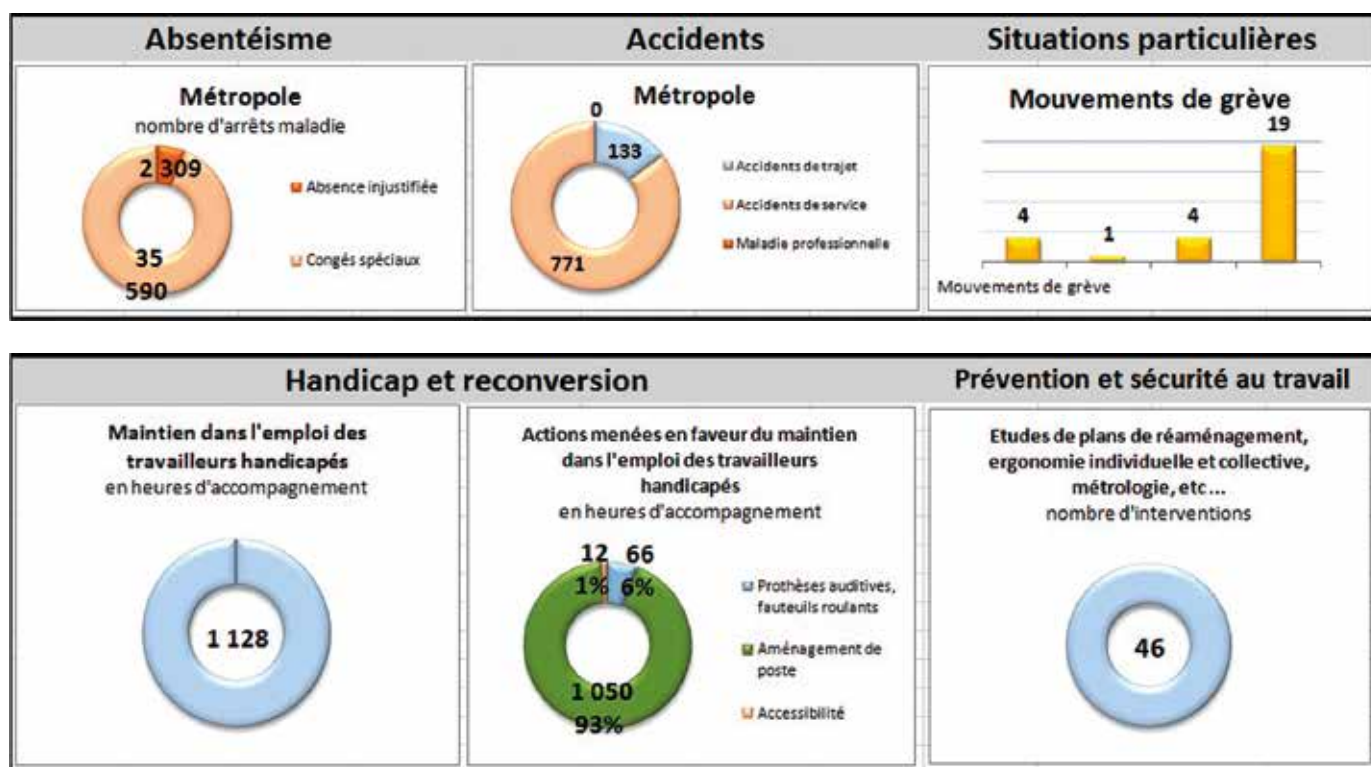


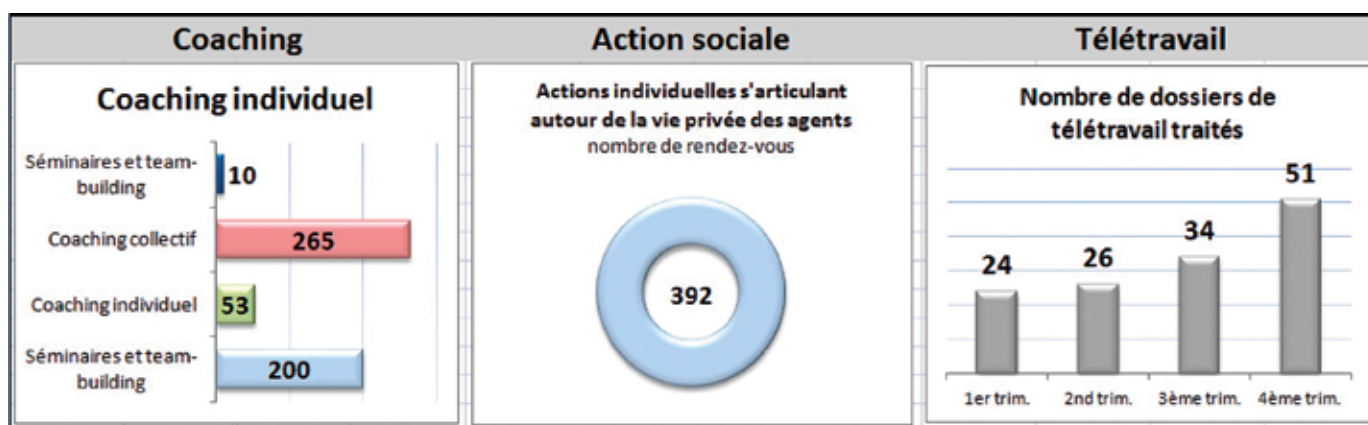
# DIRECTION BIEN-ÊTRE ET SANTÉ AU TRAVAIL

## A. LES MISSIONS

- Suivi du dialogue social et de l'exercice des droits syndicaux ;
- Garante de la santé et de la sécurité des agents au travail, ainsi que de leurs conditions de travail ;
- Réduction des risques psychosociaux, par l'intervention de la psychologie du travail, du coaching, de l'analyse de l'activité, de la médecine préventive et de l'action sociale dans nos organisations, et par le développement de projets améliorant la qualité de vie au travail ;
- Gestion de l'action sociale en direction du personnel et contribution à l'équilibre vie privée / vie professionnelle ;
- Promotion de la communication interne ;
- Développement d'une politique active d'intégration et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés et des agents en situation d'inaptitude à leur poste de travail ;
- Promotion d'actions en faveur de la santé publique ;
- Gestion et suivi de l'absentéisme.

## B. LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018





## C. COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS QUALITATIVES

### • Travaux préparatoires à la réalisation de l'accord cadre sur le bien-être et la qualité de vie au travail

À compter de novembre 2018 ont été mis en œuvre :

- des travaux préparatoires avec les organisations syndicales, les agents métropolitains, de la Ville de Nice et du Centre Communal d'Action Sociale de Nice ;
- des réunions de travail dans une démarche collaborative et par le concours de groupes de travail inclusifs et relevant de l'intelligence collective ;

Le résultat de ces travaux a fait l'objet de la rédaction d'un accord cadre, présenté ensuite en Conseil métropolitain le 20 mai 2019.

### • Réorganisation du pôle absences

- Finalisation de la réorganisation du pôle absences, et communication auprès des correspondants et référents RH ;
- Réalisation de documents d'aide à destination des agents, concernant les procédures d'accidents du travail, d'arrêts de travail et de temps partiel thérapeutique ;
- Démarrage d'un travail de développement de l'informatisation de certaines procédures.

### • Contrat de prévoyance maintien de salaire - TERRITORIA

- Simplification des demandes de dossiers d'indemnisation et évolution pour plus

d'accessibilité des permanences de l'attachée commerciale TERRITORIA dans nos locaux ;

- Suite à l'attentat du 14 juillet 2016, une augmentation très sensible des arrêts de travail s'est produite, dégradant fortement l'équilibre général du contrat. L'équilibre pluri-annuel sur la durée totale du contrat (jusqu'en 2021) ne pouvant être atteint sans une révision des conditions initiales, il a été procédé à un ajustement des tarifs de cotisations des agents adhérents au contrat, avec une augmentation financière de 3 %, peu perceptible pour les agents. À titre d'exemple, en fonction des garanties souscrites majoritairement par les agents :

- pour un salaire de 2 000€ brut, cela a représenté une augmentation de 0,80€ par mois,
- pour un salaire de 3 200€ brut, cela a représenté une augmentation de 1,2€ par mois.

Cet ajustement des tarifs reste en deçà des tendances générales constatées depuis deux années au niveau des acteurs mutualistes traditionnels de la Prévoyance pour le secteur de la Fonction Publique Territoriale.

### • Télétravail

- Poursuite du déploiement du dispositif télétravail – augmentation de 90 % du nombre d'agents bénéficiaires par rapport à l'année 2017, soit près de 300 agents actuellement.



### • **Dialogue social**

- Élections : signature de 3 protocoles d'accord électoraux en vue de l'organisation et la mise en œuvre des élections des représentants du personnel pour la Métropole (8 035 inscrits) ;
- Comités techniques : 7 Comités techniques à la Métropole Nice Côte d'Azur pour 76 dossiers ;
- Grèves : 28 mouvements de grèves ayant concerné 378 agents métropolitains.

### • **Gestion automatisée du temps de travail**

52 directions sont incluses dans le dispositif, soit 66 badgeuses installées pour 2 911 agents (1 016 à la Ville de Nice, 1 792 à la Métropole et 112 au CCAS).

### • **Action sociale**

- Mise en place d'une procédure d'accompagnement en cas de situation de présomption de harcèlement.

### • **Pôle médecine préventive**

- Visites médicales et analyses sur site du poste de travail, afin de maintenir la santé de l'agent. Conseils individualisés en prévention des risques professionnels par les infirmières et les médecins du Pôle Médecine préventive.

### • **Pôle prévention et sécurité au travail**

- Étude ergonomique réalisée dans les EHPAD, visant à réduire la pénibilité des métiers (infirmières, aides-soignants, agents hôteliers et lingères), et mise en œuvre du plan d'actions.



# DIRECTION RECRUTEMENTS ET CARRIÈRES

## A. LES MISSIONS

La Direction des Recrutements et Carrières regroupe quatre services mutualisés :

- le service recrutement, mobilité et l'École des cadres ;
- le service carrières et formation ;
- le service projet expertise et proximité ;
- et le service rémunération.

Les missions principales de la direction concernent la formation professionnelle, la mobilité interne et externe, tous les types de recrutements, la gestion des carrières, et la gestion des rémunérations.

## B. LES RÉSULTATS

### 1. Le service recrutement et mobilité

#### • Suivi budgétaire vacations

Reprise du suivi budgétaire par le pôle « vacataires », en lien avec la Direction Administrative et Financière, avec un contrôle financier optimisé, transmission mensuelle des données aux Directions Générales Adjointes et aux Directions Administratives et Financières permettant d'informer les directions sur l'évolution et alerter, le cas échéant, sur les éventuelles problématiques.

#### • Reprise de la gestion administrative des vacataires de la DRP, DGA Culture et Patrimoine et DGA Solidarités

Préparation de la nouvelle phase de « mutualisation » de la gestion des vacataires, avec la reprise de la Direction Générale Adjointe Culture et Patrimoine, de la Direction Générale Adjointe Solidarités et Direction des Relations Publiques, sur une base identique à celle employée lors de la première phase, réalisée début 2017. Le projet a été finalisé en janvier 2019.

#### • Réforme « Cap Mobilité »

Étude globale visant une modernisation des procédures et des pratiques en matière de gestion de la mobilité interne au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur, de la Ville de Nice et du CCAS.

À partir des éléments recueillis lors d'une consultation générale, d'ateliers et du diagnostic objectif de la situation, des pistes d'amélioration et des propositions de réforme structurelle de nos procédures ont été identifiées. Un des enjeux était de permettre à la mobilité interne de se positionner comme un outil d'accompagnement et d'évolution professionnelle, et pas seulement comme un service gestionnaire.

- 4 axes de progression ont été développés :
  - la transparence dans la transmission de l'information,
  - l'amélioration de la communication à destination des agents,
  - la réduction des délais de validation et de traitement,
  - l'accompagnement des agents dans leur démarche.





### • Organisation de la 1<sup>ère</sup> édition de la Semaine de la mobilité interne

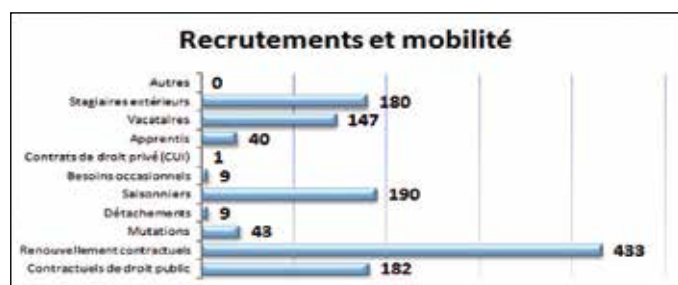
Ouverte à tous les agents titulaires et contractuels, la Semaine de la Mobilité interne s'est tenue du 11 au 15 décembre 2018, sous la forme d'un forum dont l'objectif a été de favoriser les échanges entre les directions et les candidats à la mobilité interne, d'accompagner les agents dans leur démarche et de permettre une communication transparente autour de nos métiers et perspectives de l'emploi.

Au total, environ 400 participants sont venus assister aux stands, conférences et forums de l'emploi.

### • Déploiement du logiciel de gestion des candidatures Relations RH

À la suite du lancement du projet en 2017, une solution de gestion des candidatures a été déployée au mois de mai 2018, à destination des agents internes et candidats externes.

Accompagnement et formation des services gestionnaires, des directions et des candidats. Maintien d'une démarche d'amélioration continue et de personnalisation de l'outil, en étroite relation avec l'éditeur logiciel.



### • Organisation des séminaires de travail et de cohésion des cadres

- Conception et organisation des séminaires trimestriels du Directeur Général des Services à destination des cadres de nos trois entités sur divers thèmes : mobilité interne, développement durable, outils informatiques et Smart City...

### • Lancement d'un parcours de formation comptable

- Élaboration d'un parcours de reconversion à destination des agents souhaitant se diriger vers des fonctions de comptables ou aide comptables. La promotion était constituée de 21 agents, présélectionnés, et s'est déroulée d'avril à juillet 2018.

### • Gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences

- Contribution au développement d'une gestion prospective sur les évolutions de l'emploi public et des métiers ;
- Proposition d'une assistance organisationnelle et/ou managériale ciblée aux directions ;

### • Dématérialisation de la transmission des actes en Préfecture.

#### • École des cadres

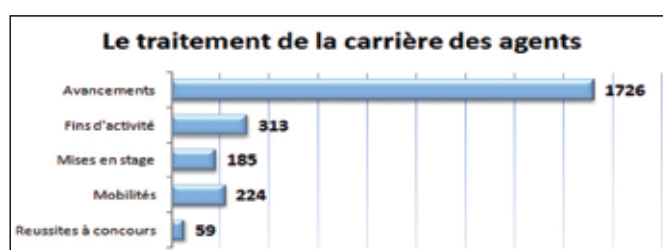
- Parcours professionnel 2018-2019 (promotion n°2) de formation au management et aux compétences transversales : 50 agents répartis en 3 groupes, avec une moyenne de 25 jours de formation et un accompagnement individuel (coaching ou mobilité) par agent ;
- Partenariats avec des centres de formation et universités : 8 agents formés (EDHEC, IMREDD et Diplôme universitaire Civil et Civique) ;
- Conférences et ateliers sur des thématiques managériales et de développement personnel : 3 conférences sur les thèmes de l'intelligence émotionnelle, le management de la diversité et un TedX retransmis en direct depuis Paris (660 agents au total).

### • La mise en place des commissions consultatives paritaires pour les agents contractuels

- Étude de la réglementation en vigueur pour une mise en place après les élections professionnelles, communication sur ces nouvelles instances en vue de leur tenue en 2019.

### • Mise en place d'un plan d'action personnalisé aux problématiques de recrutement dans le secteur de la petite enfance

- Audit de l'existant, réunions hebdomadaires transversales, jurys mensuels.





## 2. Pôle formation

Le plan de formation mis en œuvre en 2018 a permis à 14 987 agents de se former sur 1 384 sessions de formation. Outre les formations professionnelles concernant les compétences transversales et les compétences spécifiques aux différents métiers, parmi les nouveautés de l'année 2018, on peut noter :

- Élaboration et déploiement d'un plan de formation aux premiers secours spécifique pour les métiers de la petite enfance et de l'éducation,

- Développement du plan d'action polyvalence ayant pour objectif d'aider les agents en reconversion ou en mobilité à se qualifier en vue d'un redéploiement sur des postes administratifs : cycle administratif et accueil ; cycle comptable,

- Mise en œuvre du plan de formation du Parcours Professionnel de l'École des Cadres.

## 3. Service rémunération

En parallèle de ses missions traditionnelles qui sont notamment l'établissement des payes et des états déclaratifs, la délivrance d'attestation, le service rémunération a dû préparer et

mettre en œuvre le prélèvement à la source (PAS), et travaille sur la mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN), prévue en 2020.

## 4. Pôle carrières

En complément des actions récurrentes relatives à la gestion des dossiers carrières des agents, il a été mis en œuvre des études et une veille juridique particulière relative à la mise en œuvre des mesures réglementaires relatives aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), ainsi que la garantie individuelle du pouvoir d'achat des agents (GIPA).

Ont également été organisées les commissions administratives paritaires (CAP) qui ont prononcé 218 avancements de grade et 79 promotions internes.

Enfin, il apparaît important de signaler le développement de la « mission retraites », structure interne d'accompagnement à la préparation de la retraite pour les agents. Cette structure accompagne et conseille les agents dans la préparation de leur fin de carrière au sein de la Métropole.



# MISSION RH

## A. LES MISSIONS

La Mission Ressources Humaines compte, au 31 décembre 2018, 96 agents.

Rattachée à la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines, la Mission Ressources Humaines dédiée au secrétariat et assistants d'élus joue un rôle d'appui et d'assistance auprès des élus demandeurs, en intervenant sur les aspects administratifs des personnels qui leur sont affectés. Elle assure l'interface entre la sphère administrative et la sphère politique.

### 1. Les missions principales

- Gestion quotidienne des effectifs ;
- Suivi des embauches, des dossiers individuels d'avancement et des mouvements de personnel, des manières de servir, de l'accueil et de l'installation des nouveaux arrivants ainsi que des saisonniers ;
- Conduite et saisie des entretiens individuels d'évaluation ;
- Gestion des demandes individuelles de formation et recensement annuel des besoins collectifs ;
- Assistance en matière de gestion statutaire du personnel (position administrative, concours...) ;
- Vérification des pointages GATT (HMI, anomalies...) et des heures supplémentaires.

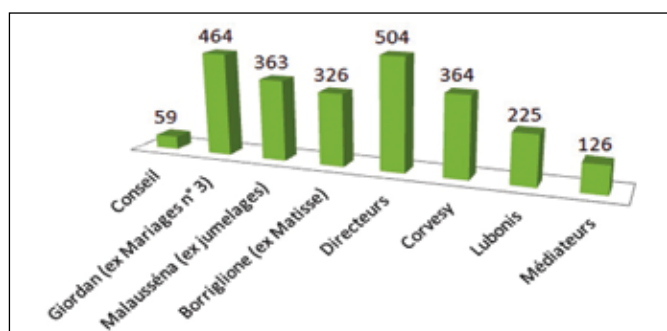
### 2. Activités complémentaires

- La réservation de salles.

2 431 réservations de salles en 2018

La Mission Ressources Humaines assure le recueil, l'exploitation et le traitement des informations nécessaires à la gestion administrative (volet RH) du personnel mis à la disposition des élus (secrétaires, assistants et chargés de mission), en lien avec la Direction des Ressources Humaines et le Cabinet.

La particularité de cette mission est la coexistence d'un double rattachement des agents. Ainsi, chaque agent travaille en direct pour le responsable fonctionnel qui fixe les objectifs à atteindre, en l'occurrence l' élu, et le responsable hiérarchique, qui l'évalue, s'inscrit dans un processus de médiation professionnelle.





DIRECTION  
GÉNÉRALE ADJOINTE  
**DES RESSOURCES**  
**FINANCIÈRES IMMOBILIÈRES**  
**ET FONCIÈRES**



# DIRECTION DE LA COORDINATION DES DIRECTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

## A. LES MISSIONS

L'activité de la Direction de la Coordination des Directions Administratives et Financières répond à un besoin de transversalité à trois niveaux :

**Au sein de la Direction Générale Adjointe des Ressources Financières, Immobilières et Foncières**, elle est sa **Direction Administrative et Financière**. Elle a pour vocation de servir de lien entre les directions. Ses missions se répartissent donc en :

- Finances, comptabilité ;
- Marchés publics ;
- Ressources Humaines ;
- Suivi des courriers et des parapheurs ;
- Gestion des instances.

**À l'échelle de l'EPCI**, elle assure une mission de **coordination et d'assistance des autres Directions Administratives et Financières** pour les aider dans leur activité au quotidien et pour créer une cohésion d'ensemble. Il s'agit d'apporter une culture commune, au besoin en réalisant des formations, des groupes de travail.

Ce périmètre conduit à mettre en place des outils comme le site intranet de la Coordination des Directions Administratives et Financières, des fiches de procédures et des réunions régulières des Directeurs Administratifs et Financiers.

Plus particulièrement, dans le cadre du suivi comptable et budgétaire :

- La mise en place et la gestion du système @fournisseurs (information du traitement des factures fournisseurs) sur la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- Le suivi des personnes habilitées à certifier le service fait ;
- La mise en place de tableaux de bord financiers à destination des Directeurs Généraux Adjointes et des Directeurs Administratifs et Financiers, et de l'équipe de Direction Générale des Services ;
- La mise à disposition de requêteurs pour les Directions Administratives et Financières (Business Object).

**À l'échelle de l'EPCI**, elle est le **chef de projet Dématérialisation** qui se compose des volets suivants :

- La dématérialisation de la chaîne comptable (pièces justificatives, portail Chorus Pro) ;
- La mise en place d'une gestion électronique des documents ;
- Le dossier agent (RH) ;
- La dématérialisation des procédures de marchés publics ;
- L'archivage électronique ;
- L'accompagnement au changement (process, ateliers, réorganisation...).



La Direction de la Coordination des DAF a également en charge des **dossiers spécifiques** :

- Le Fonds de concours Métropolitain d'Investissement (FMI) 2014 et 2015, à destination de 39 communes-membres de la Métropole. Il a vocation à s'éteindre progressivement ;
- Les recueils des tarifs pour la Ville de Nice et la Métropole et leurs mises à jour périodiques tout au long de l'année ;
- Le suivi de l'activité de la Caisse de Crédit Municipal de Nice.

## 1. Les réalisations 2018

• L'année 2018 a été axée sur la mise en œuvre de différentes activités, et la Direction de la Coordination des Directions Administratives et Financières a concentré son activité sur :

- La gestion du fonds de concours métropolitain d'investissement ;
- La mise en place d'un nouvel outil de commandes (comptabilité) ;
- @fournisseurs NCA : ouverture de 630 contrats aux entreprises ;
- Le suivi de l'activité de la Caisse de Crédit Municipal de Nice (budget primitif, rapport d'activité, compte financier, compte administratif) ;
- Le renforcement des missions administratives et financières de la DGA étendue à l'activité de la Direction du Foncier ;
- La préparation et l'exécution des budgets de la DGA (émission de 9 860 mandats et titres), le suivi du contrat financier et la recherche de marges d'économies ;
- Le suivi de la masse salariale de la DGA Ressources Financières, Immobilières et Foncières pour les quelques 330 agents du pôle ;
- Le lancement et le suivi de 62 marchés ;
- Le suivi des instances avec le contrôle et le visa de 310 délibérations.

• La tenue de **4 réunions plénières des Directions Administratives et Financières** et l'organisation de 6 ateliers thématiques ont contribué à l'activité de la Direction de la Coordination des Directions Administratives et Financières sur les thématiques suivantes : Finances (clôture comptable), marchés, financements extérieurs avec la présentation de la nouvelle procédure de suivi des subventions, tarifs, changement de mode

Dans la mesure où cette direction est mutualisée, son action s'étend sur la Ville de Nice et son CCAS.

## La structuration de la Direction de la Coordination des Directions Administratives et Financières :

La Direction de la Coordination des Directions Administratives et Financières se compose de 31 agents répartis en 7 services (pôle RH, pôle comptabilité, pôle marchés, service administration générale, service fonds de concours, service tarifs et site web, pôle coordination).

de gestion de services publics, création de services communs et EPIC, outils et tableaux de bord avec la mise en place de requêtes personnalisées et récurrentes pour chacune des DGA.

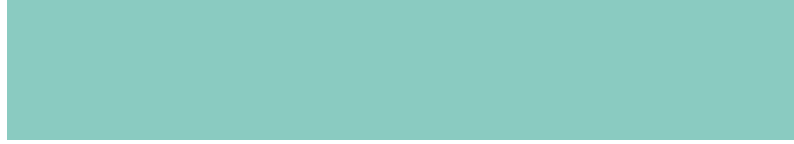
• De plus, une étude interne a été menée sur le rôle et les perspectives d'évolution des missions des DAF.

• Le **recueil des tarifs de la Métropole Nice Côte d'Azur** a été adopté le 5 avril 2018. La Direction de la Coordination des Directions Administratives et Financières a en charge la gestion des recueils de la Ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur, ainsi que leur mise à jour.

• L'action de la Direction de la coordination des DAF sur le **projet Dématérialisation** s'est axée en 2018 sur :

- Le système de gestion électronique de documents ;
- La dématérialisation et la poursuite de l'harmonisation des procédures comptables et budgétaires, en collaboration avec l'éditeur du logiciel de gestion financière de l'ordonnateur ;
- La participation au pilotage de la dématérialisation des procédures de marchés ;
- Le pilotage des projets : télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité, étude sur la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique.

La participation active à 128 réunions et ateliers a balisé le programme dématérialisation.



## 2. Les objectifs 2019

• L'objectif du programme « full démat » est de réaliser une dématérialisation complète (de la production à l'archivage) d'ici 3 ans.

Les objectifs pour 2019 seront :

- De lancer ou de poursuivre les volets relatifs aux actes, marchés publics (Amelio), E.Commande, E.Service Fait, archivage électronique ;
- De mettre en œuvre le parapheur électronique et de généraliser la signature électronique ;
- De refondre la gestion électronique des documents.
- Conduire l'évolution de la fonction des Directeurs Administratifs et Financiers : accompagnement dans la mise en œuvre de leurs missions : outils, formations, ateliers...





# DIRECTION DES FINANCES ET STRATÉGIE BUDGÉTAIRE

## A. LES MISSIONS

La Direction des Finances est articulée autour de 3 services :

- Le service de la préparation budgétaire ;
- Le service de l'exécution budgétaire ;
- Le service de la fiscalité locale.

### 1. Le service préparation budgétaire (11 agents)

#### a. Élaboration des documents budgétaires

- Recensement des propositions des services, animation des conférences budgétaires, préparation des documents réglementaires et rédaction des rapports, fiches et délibérations afférents pour l'adoption des budgets primitifs et les décisions modificatives des budgets principaux ou annexes de la Ville de Nice, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du CCAS de Nice ;
- Suivi de la gestion quotidienne des budgets.

#### b. Gestion pluriannuelle des investissements

- Établissement et mise à jour des programmes pluriannuels d'investissement (PPI) ;
- Contrôle de cohérence entre le programme pluriannuel d'investissement, les autorisations et crédits de paiement (AP/CP) et les prévisions

budgétaires au moment de la validation des fiches de marchés d'investissement sur le logiciel Amelia, validation des pré-engagements d'investissement, puis de l'affectation des opérations et de la réalisation des engagements d'AP ;

- Préparation et suivi des dossiers présentés au comité stratégique de validation ;
- Réalisation de scénarii de prospective afin d'identifier les marges de manœuvre des entités pour les années à venir dans le respect des équilibres budgétaires ;
- Gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement, outils budgétaires ayant pour vocation d'engager les entités sur des opérations d'investissement pluriannuelles.

### 2. Le service gestion et optimisation des moyens financiers, TVA et gestion du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (4 agents)

- Gestion de l'encours de dette : paiement des échéances, suivi des taux, des prévisions budgétaires, consultations bancaires, analyses et propositions, souscription des contrats ;
- Gestion quotidienne de la ligne de trésorerie (tirages, remboursements) ;
- Instruction des demandes de garantie

d'emprunt émanant principalement des bailleurs sociaux, préparation des délibérations autorisant la passation des conventions de garantie ;

- Gestion du dispositif de prêts bonifiés aux particuliers dans le cadre de l'aide à l'accession à la propriété ;



- Gestion de la TVA et du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée : conseil et accompagnement des services dans l'application des règles relatives à la TVA sur les opérations réalisées ; contrôle comptable

### 3. Le service exécution budgétaire (37 agents)

#### a. Élaboration des documents budgétaires

- Préparation des différents documents budgétaires : le compte administratif, les délibérations portant affectation de résultat ou admission en non-valeur pour la Ville de Nice, la Métropole Nice Côte d'Azur et le CCAS ;
- Contrôle de la conformité des documents budgétaires au compte de gestion du Trésorier, préparation des documents réglementaires et rédaction des rapports, fiches et délibérations afférents.

### 4. Le service fiscalité (22 agents)

Les missions du service de la Fiscalité Locale s'organisent autour de 2 pôles d'activités :

- Optimisation et suivi des recettes fiscales, informations cadastrales et suivi des enquêtes concernant les différentes taxes relatives à la fiscalité « ménages » et économique ;
- Optimisation et suivi des recettes parafiscales dont la taxe de séjour.

L'objectif principal est l'optimisation du produit des différentes taxes perçues au profit de la Ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Par ailleurs, le service participe à la préparation des débats d'orientations budgétaires, des budgets primitifs et des comptes administratifs de la Ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur en fournissant les données chiffrées relatives aux produits des taxes locales.

Le service de la Fiscalité Locale travaille en étroite collaboration avec la Direction Départementale des Finances Publiques. Il a également pour mission la préparation de toutes les délibérations fiscales, les études et prospectives relatives à différentes taxes locales, ainsi que la réception des administrés et le traitement des courriers.

et évaluation des modes opératoires pour optimiser ces remboursements, déclarations au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée au nom de la Ville de Nice, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du CCAS.

#### b. Garantie de la qualité comptable des dépenses et des recettes

- Contrôle des pièces comptables (pré-mandats et pré-titres émis par les services gestionnaires), émission des mandats et titres de recettes, émission et suivi des rejets comptables ;
- Saisie, contrôle, validation, suivi financier des tiers et validation des marchés publics saisis dans les services ;
- Recensement des immobilisations et gestion de l'inventaire et de l'état de l'actif immobilisé ;
- Participation aux opérations de clôture budgétaire, rattachements ;
- Expertise financière auprès des services opérationnels.

#### a. Pôle optimisation et suivi des recettes fiscales, informations cadastrales et suivi des enquêtes concernant les différentes taxes relatives à la fiscalité « ménages » et économique :

- Renseignement du public et des services métropolitains et municipaux concernant les informations cadastrales (références, superficie des parcelles, localisation sur les plans, délivrance des relevés de propriété, tenue d'une régie de recettes) ;
- Enquêtes de terrain permettant aux services des impôts d'établir de façon juste et équitable les bases d'imposition des taxes locales : taxe d'habitation, taxe foncière et cotisation foncière des entreprises ;
- Préparation des commissions communales et intercommunales des impôts directs.

#### b. Pôle optimisation et suivi des recettes parafiscales :

- Le versement transport dont la prise en charge a permis une gestion harmonisée sur les 49 communes de la Métropole Nice Côte d'Azur (émission des titres de recette, suivi du produit mensuel, préparation



des délibérations et conventions avec les organismes collecteurs, URSSAF, ACOSS, MSA et SNCF). Le taux unique de 2 % sur l'ensemble du territoire métropolitain est atteint depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

- La taxe de séjour pour laquelle le service organise la gestion, le contrôle de la

perception et du reversement pour l'ensemble du territoire métropolitain (saisie des déclarations de perception, suivi des encaissements, émission des titres de recette, immatriculation des nouveaux exploitants, vérification des éléments déclarés auprès des hôteliers).

## B. LES RÉSULTATS

### 1. Les prévisions budgétaires

#### a. Les budgets de la Métropole Nice Côte d'Azur :

En 2018, le service de la préparation budgétaire a travaillé exceptionnellement à l'adoption des budgets primitifs de 2 exercices avec l'adoption du budget primitif 2018 en mars et l'adoption du budget primitif 2019 en novembre.

Un nouveau budget annexe dédié à la collecte et à la gestion des déchets ménagers et assimilés a par ailleurs été créé. La Métropole compte donc désormais 1 budget principal et 9 budgets annexes, pour un budget consolidé de 1,4 milliard d'euros répartis comme suit :

| CA 2018                                               | FONCTIONNEMENT   | INVESTISSEMENT   |
|-------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Principal                                             | 486,60 M€        | 215,8 M€         |
| Assainissement collectif et non collectif             | 59,22 M€         | 45,59 M€         |
| Eau                                                   | 6,27 M€          | 4,47 M€          |
| Transports                                            | 213,99 M€        | 237,56 M€        |
| Nice Méridia                                          |                  |                  |
| Ports                                                 | 2,62 M€          | 0,11 M€          |
| Parc de stationnement                                 | 5,97 M€          | 5,39 M€          |
| M.I.N.                                                | 4,15 M€          | 0,24 M€          |
| CFA Nice Côte d'Azur                                  | 4,70 M€          | 0,90 M€          |
| Collecte et gestion des déchets ménagers et assimilés | 101,41 M€        | 5,07 M€          |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>884,95 M€</b> | <b>515,25 M€</b> |

Au cours de l'exercice 2018, le service de la préparation budgétaire a élaboré et produit les documents suivants :

- 10 budgets primitifs ;
- 10 décisions modificatives ;
- 62 autorisations de programme ;
- 312 affectations d'AP.

125 fiches de lancement de procédures marché sur la Métropole ont été vérifiées par le service.

Le comité stratégique s'est réuni 4 fois sur la Métropole.

#### b. La gestion des emprunts

235,6 millions d'euros ont été souscrits dont 203,3 millions d'euros pour la Métropole.



## 2. L'exécution budgétaire

### Mandats et titres émis par entité durant l'exercice 2018 (toutes sections confondues)

| ENTITÉ    | NOMBRE DE MANDATS ÉMIS | NOMBRE DE TITRES DE RECETTES ÉMIS | NOMBRE DE MARCHÉS VALIDÉS |
|-----------|------------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| Métropole | 52 470                 | 12 614                            | 493                       |

**Le nombre des rejets du Comptable public est sur l'ensemble des entités inférieur à 1 % des mandats émis.**

#### c. Le contrat financier

Comme la plupart des grandes collectivités, la Métropole s'est engagée vis-à-vis de l'État par la signature, le 28 juin 2018, d'un contrat financier triennal encadrant ses dépenses de fonctionnement et son besoin de financement.

Sa bonne gestion, saluée par le Préfet des Alpes-Maritimes, lui a permis d'obtenir :

- Un taux d'évolution de ses dépenses de fonctionnement plus avantageux que celui des autres collectivités avec 1,35 % d'augmentation autorisée par an contre 1,2 % en moyenne. Cette bonification vient prendre en compte les efforts déjà réalisés entre 2014 et 2016 par la Métropole avec une baisse de ses dépenses de fonctionnement de 2,9 % contre une augmentation en moyenne de 2,29 % dans les autres EPCI ;

- De ne pas être soumis à un objectif d'amélioration de sa capacité de désendettement. La Métropole avait en effet déjà obtenu fin 2017 un ratio bien inférieur aux 12 années recommandées par les services de l'État.

L'exécution budgétaire 2018 a permis de démontrer que la Métropole Nice Côte d'Azur a, une nouvelle fois, fait preuve d'exemplarité en s'inscrivant bien au-delà des engagements qu'elle avait pris dans le cadre de ce contrat :

- Sur l'objectif 1, et alors que l'État avait autorisé la Métropole à augmenter ses dépenses de

1,35 %, celle-ci est allée bien au-delà en diminuant ses dépenses de fonctionnement de 0,17 % (soit 6,5 millions d'euros de moins que l'objectif fixé par l'État),

- Sur l'objectif 2, et alors qu'elle n'y était nullement contrainte par la loi, la Métropole s'est désendettée de 18 millions d'euros sur son budget principal et de plus de 40 millions hors budget annexe des transports ;

- Sur l'objectif 3, et alors que sa bonne santé financière lui avait permis de ne pas être soumise à cet objectif en 2017, la Métropole a, malgré tout, fortement diminué sa capacité de désendettement atteignant 7,7 années fin 2018.

#### d. Plan pluriannuel d'investissement de croissance et d'emploi

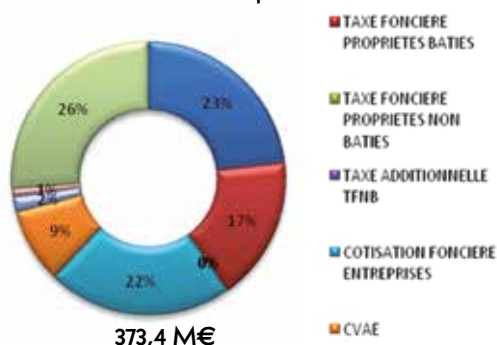
La Métropole a délibéré les 19 mars et 5 avril 2018 pour approuver « un plan pluriannuel d'investissement de croissance et d'emploi » (PPICE) prévoyant un volume de dépenses d'équipement de 140 millions d'euros par an pour le seul budget principal.

L'exécution 2018 confirme cet effort exceptionnel et le respect des engagements pris avec 139,3 millions d'euros de dépenses d'équipement réalisées sur le seul budget principal et un total de 365,3 millions d'euros sur l'ensemble des budgets. Par rapport à 2017, les investissements sont en hausse de 9,6 % sur l'ensemble des budgets et de 31,5 % pour le seul budget principal.



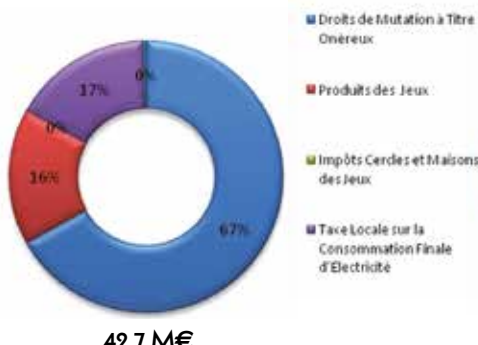
### 3. L'activité du service de la fiscalité

Recettes Fiscales Métropole NCA



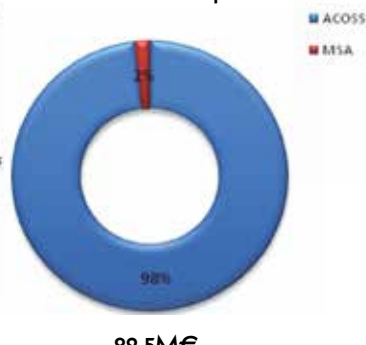
373,4 M€

Recettes Parafiscales



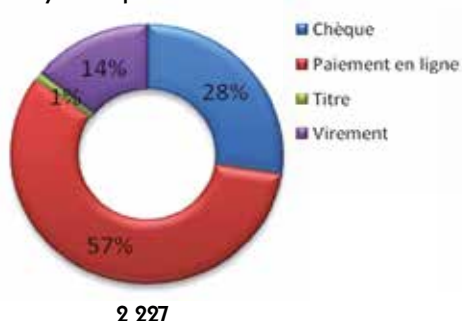
42,7 M€

Versement Transport



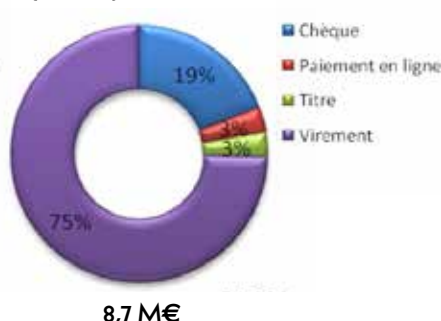
82,5M€

Régie Taxe de Séjour  
Moyens de paiement en nombre



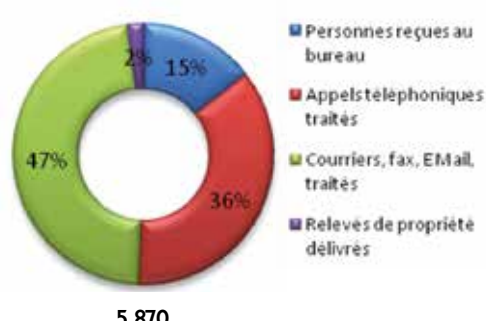
2 227

Régie Taxe de Séjour  
Moyens de paiement en montant



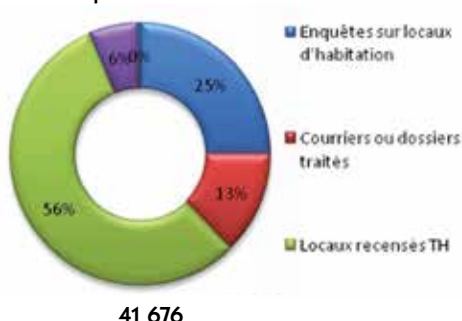
8,7 M€

Cadastre



5 870

Enquêtes TH et TF



41 676

Enquêtes CFE



5 481

## C. OBJECTIFS POUR L'EXERCICE 2019

1 - Développement et mise à jour continue de l'environnement et des méthodes entourant l'activité de la direction : dématérialisation des documents budgétaires, évolution du logiciel financier Sedit vers la version web (e-élaboration).

2 - Poursuite d'une démarche de qualité comptable, du suivi et de l'amélioration des délais globaux de paiement, mise à jour de la convention de services comptables et financiers (CSCF).

3 - Continuité des contrats financiers avec l'État, mise en place d'un compte financier

unique par le biais de l'expérimentation lancée au niveau national.

4 - Organisation de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges pour les transferts de compétence « promotion du tourisme » et « concession de distribution de gaz et d'électricité. »

5 - Mise en œuvre de la Taxe de Séjour Métropolitaine et du portail internet de télé-déclaration pour les 49 communes-membres.

6 - Poursuite de l'optimisation des recettes fiscales.



# DIRECTION DE LA MODERNISATION DES MOYENS ET STRATÉGIE IMMOBILIÈRE

La Direction de la Modernisation des Moyens et de la Stratégie Immobilière a intégré la Direction Générale Adjointe Ressources Financières Immobilières et Foncières en septembre 2017 suite au vote en comité technique du nouvel organigramme général de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Chargée d'administrer le patrimoine immobilier de la Métropole Nice Côte d'Azur et de procéder à la gestion des ressources logistiques nécessaires à l'activité des services de la collectivité, la Direction de la Modernisation des Moyens et de la Stratégie Immobilière est issue de la fusion de la Direction de la Logistique, du Parc Auto et du Patrimoine.

Le comité technique du 4 juin 2018 a validé une évolution de l'organisation de la Direction de la Modernisation des Moyens et de la Stratégie Immobilière, destinée à lancer le processus qualité dans la partie de son organisation qui a vocation à assurer la stratégie immobilière, et déclinée en quatre items :

1 - Intégration du service travaux du bâti non administratif (issu de la direction des bâtiments) et d'un service bureau d'étude (structure existante dans la Direction de la Modernisation des Moyens et de la Stratégie Immobilière) ;

2 - Transformation du service rationalisation des mouvements et des ventes en service Cessions et Baux de longue durée afin de pouvoir répondre à la demande croissante en la matière ;

3 - Modification de l'organisation interne au service gestion immobilière avec la création d'une cellule de gestion clientèle ;

4 - Transfert de la cellule ascenseurs du château (gérée jusqu'alors par le service gestion immobilière) à la Direction des Espaces Verts.

Entité support mutualisé depuis janvier 2010 entre les 3 administrations, la DMMSI a poursuivi en 2018 son objectif de rationalisation de patrimoine. En coût global, cette gestion d'un montant conventionnel de 25,4 M€ a permis d'économiser 5,5 M€ pour une exécution en 2018 de 19,9 M€.

La Direction de la Modernisation des Moyens et de la Stratégie Immobilière a été certifiée ISO 9001 version 2015 en 2016. Cette démarche de management s'est prolongée en 2017 et 2018 avec le maintien de la certification, nouveau gage de la qualité du service rendu.

Malgré une gestion au plus près qui a permis des économies structurelles, cette direction continue de maintenir un important niveau d'activité, globalement en hausse, auquel il convient d'ajouter une réduction des effectifs de 24 % depuis 2010 (5 postes rendus en 2018).





**La Direction de la Modernisation des Moyens et de la Stratégie Immobilière s'organise autour de 6 services :**

## **A. SERVICE DE LA LOGISTIQUE**

Le service de la logistique œuvre toute l'année afin que les 13 000 agents des trois administrations évoluent dans des locaux agréables et propres, dans des vêtements confortables, dotés de fournitures adaptés.

Le service de la logistique se compose de 118 agents et s'organise autour de 6 pôles :

### **1. Ateliers du livre**

#### **• Missions**

Ce service assure la gestion des différents ateliers : pré-press, imprimerie, reprographie, façonnage, reliure permettant la restauration des livres et la fabrication des livrets de famille.

Soucieux des enjeux environnementaux, ce pôle oriente ses activités sur le développement durable, avec notamment la labellisation Imprim'Vert, en cours d'obtention pour les Ateliers du Livre et l'augmentation de la part de papier recyclé (28 % en 2018). Les résultats de l'enquête pilotée par WWF sur « l'évaluation

de la politique papier des organisations publiques » en 2018, ont d'ailleurs classé la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur en 3<sup>e</sup> position des grandes villes françaises devant la Mairie de Paris.

#### **• Chiffres clés**

- 6 594 936 impressions pour 5 487 commandes réalisées en régie ;
- 49 tonnes de papiers imprimés ;
- 947 livres restaurés ou fabriqués ;
- 4 504 livrets de famille.

### **2. L'économat**

#### **• Missions**

Le pôle est constitué de 9 agents qui ont traité 3 208 commandes en 2018, principalement centrées sur les fournitures de bureau et le papier photocopie nécessaire au fonctionnement des services. La gestion d'un stock très varié ainsi que les commandes à passer sont les deux missions essentielles du pôle.

#### **• Chiffres clés**

- 3 208 commandes traitées ;
- 486 331 € TTC de stock ;
- 25 % de nos produits papetiers sont recyclés et / ou recyclables ;
- 26 dépannages en régie de petits matériels.

### **3. L'habillement**

#### **• Missions**

Le pôle a équipé 5 676 agents en 2018. 5 agents œuvrent efficacement toute l'année pour doter les agents en fonction des métiers exercés conformément à la réglementation en termes d'hygiène et de sécurité au travail, tout en respectant les principes de représentativité de la collectivité, en privilégiant le confort des agents.

Les budgets de responsabilité et la rationalisation des coûts et dépenses ont permis de maintenir notre rythme d'économie, tout en garantissant la sécurité et le confort des agents.

#### **• Chiffres clés**

- 1 032 300 € de budget alloué en fonctionnement et 80 501 € en investissement ;
- 5 651 agents habillés ;
- un stock d'une valeur de 415 686 €, soit 30,50 % de moins qu'en 2017.





#### 4. Le nettoyage

##### • Missions

Le pôle est chargé du nettoyage de 280 sites occupés par l'administration pour le fonctionnement des services municipaux, métropolitains et du CCAS, ou ayant vocation à accueillir du public (sites culturels, centres d'animation, maisons des associations...).

Si la mission première du pôle est celle de permettre à tous les agents et usagers d'évoluer dans des locaux propres et nettoyés, ce dernier participe également à la conservation du patrimoine par l'organisation de travaux complémentaires (sols, vitrerie, mobiliers...), et intervient très régulièrement lors des manifestations organisées par la ville (Nice Jazz Festival, Nice Music Live, Opéra, Théâtre de Verdure...).

Une autre mission importante est celle de conseiller les directions ayant gardé leurs propres services entretien (éducation, crèches, équipements sportifs...), et de les approvisionner en produits, matériels, consommables d'hygiène, et machines spécifiques nettoyage utilisés par les trois administrations.

##### • Chiffres clés

- 280 sites nettoyés pour une surface de 280 262 m<sup>2</sup> ;
- 2 chantiers acrobatiques : nettoyage des parois vitrées du PLAZA et de la Tour Gorbella.

#### 5. Le mobilier

##### • Missions

L'année 2018 a été marquée par le rattachement du pôle inventaire au pôle mobilier. Ce pôle, composé de 19 agents, désormais organisé en quatre sections (coordination, technique, régie, déménagement et inventaire) est en charge du suivi et du transfert de l'ensemble du mobilier de la Métropole, de la Ville de Nice et du Centre Communal d'Action Sociale, ainsi que des mouvements des agents. Chaque semaine les demandes de mobilier ou de mouvement de mobilier fait l'objet d'une analyse technique après une visite de site et un rapport d'opportunité. Ce pôle très structuré en termes de fiches de procédures et de méthodes établies a été audité dans le cadre de la politique Qualité et n'a fait l'objet d'aucune réserve au moment du rendu de l'audit.

##### • Chiffres clés

- 10 044 m<sup>3</sup> déménagés en 460 mouvements :

Dont 3 déménagements importants réalisés par des prestataires externes :

- Acropolis, Office du tourisme : 511 m<sup>3</sup>
- 6 rue Tonduti de l'Escarène, Direction de la Famille : 325 m<sup>3</sup>
- Police municipale : 461 m<sup>3</sup> dont 2 315 m<sup>3</sup> en régie, essentiellement des petits déménagements et changements de postes d'agents de la collectivité soit 337 agents. À noter, la mairie principale (160 m<sup>3</sup>), les boîtes d'archives (200 m<sup>3</sup>) et 346 livraisons de mobilier.
- Coût moyen d'un déménagement :
- 150 € TTC avec le prestataire ;
- 250 € TTC en régie.
- 1 855 demandes de mobilier ;
- 5 350 nouveaux biens enregistrés sur le logiciel « As-Tech » ;
- 4 443 mouvements de biens mis à jour sur As-Tech.

#### 6. La restauration

##### • Missions

Depuis la fermeture définitive des restaurants municipaux en novembre 2017, l'activité du pôle, composé de 2 agents, se concentre essentiellement sur :

- La gestion des titres restaurants ;
- Le suivi des conventions avec les restaurants extérieurs et la recherche de nouveaux partenariats ;

- La gestion des fontaines à eau et des distributeurs de boissons et denrées.

##### • Chiffres clés

- 1 472 725 titres restaurants d'une valeur de 8 € ont été distribués à 9 518 agents ;
- 97 466 € ont été versés au CESAN au titre des Tickets restaurant perdus ou périmés ;
- 28 534 repas ont été distribués dans les restaurants partenaires.



## B. SERVICE DU PARC AUTOMOBILE

### • Missions

Le parc automobile de la Métropole mutualisé depuis janvier 2010 s'est rapidement positionné en quelques années en leader de l'électro-mobilité puisque sur 1 478 véhicules constituant le parc auto, 258 véhicules sont électriques, soit 17 % du parc total.

Cette politique volontariste menée par l'administration s'est traduite le 8 novembre 2018 par le vote d'une délibération en Conseil Métropolitain fixant la part d'achat minimale de véhicules électriques chaque année à 35 % des véhicules nouvellement acquis. En 2018, ce taux d'élevait à 55 %.

Le service du parc automobile assure :

- L'acquisition des véhicules légers, des 2 roues et des utilitaires < 3,5 tonnes ;
- L'entretien et les réparations de 1 478 véhicules ;
- Le carburant et les frais d'autoroute des 1 504 véhicules ;
- les frais de stationnement de tous les véhicules ;
- Le pool de véhicules partagés, composé de 41 véhicules propres ;
- La gestion des 12 voitures officielles.

### • Effectifs

Les 41 agents du Parc-Auto sont répartis sur les 3 sites suivants :

- Le garage pôle Est : 8 rue Tonduti de l'Escarène ;
- Les véhicules officiels en centre-ville : 45 rue Gioffredo ;
- Le garage pôle Ouest : déménagement fin 2018 du site sis 385 promenade des Anglais et installation au 107 route de Santa Galet.

### • Chiffres clés

- 1 478 véhicules dont 17 % sont des véhicules électriques ;
- 107 g de CO<sub>2</sub>/km est la moyenne d'émission de la flotte ;
- 2 716 autorisations de conduire ont été traitées ;
- Auto -partage :
  - Distance annuelle parcourue à hauteur de 294 124 km soit une augmentation de 10 % ;
  - 9 632 réservations soit + 11,4 % qu'en 2017 ;
  - 1 491 inscrits soit + 25 % que l'année précédente.

### Objectifs 2019 :

- Remplacer par des véhicules électriques, les véhicules diesel chaque fois que cela est possible ;
- Augmenter le nombre de véhicules en auto-partage et équiper le service de 2 roues électriques.

## C. SERVICE DE LA GESTION IMMOBILIÈRE

### • Missions

La Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur possèdent 3 057 biens bâtis et non bâtis. De nombreuses directions opérationnelles ayant conservé une large autonomie de gestion du patrimoine qui leur est affecté, le service de la gestion immobilière gère 2 588 biens.

### 1. Cellule coordination

Les missions de la cellule coordination se sont concentrées autour de l'établissement et la gestion de tableaux de bords, d'indicateurs et de procédures en concertation avec les

autres pôles du service, la gestion d'Astech, la gestion du précontentieux et du contentieux, la gestion fiscale du patrimoine immobilier, et la gestion des délibérations.



## 2. Gestion du patrimoine immobilier

Ce pôle a en charge principalement :

- L'élaboration et le suivi des actes de gestion avec des particuliers, des associations ou des entreprises, rédaction des baux, des conventions d'occupation, des renouvellements, des avenants ;
- Les prises en bail et gestion des logements de fonction ;
- La participation aux assemblées générales de copropriété ;
- La gestion des biens sur l'outil métier As-Tech.

Une cellule d'intervention à première demande est mise en place depuis le 5 novembre 2018 faisant suite au projet de réorganisation du service de la gestion immobilière duquel elle dépend. La création de cette cellule doit permettre au service d'optimiser la réactivité de son organisation et accroître le taux de satisfaction des usagers (locataires, syndicats de copropriété, services transverses), dans une perspective de certification ISO 9001.

## 3. Halle Spada

La Halle Spada, située au 2 avenue Denis Séméria, s'étend sur une surface de 15 000 m². Une gardienne est logée sur place, afin d'assurer la sécurité et faire respecter les consignes aux utilisateurs.

### • Effectifs

L'organisation de ce service de 24 agents s'articule autour de 3 pôles :

- La cellule coordination : 5 agents ;
- Le pôle gestion du patrimoine immobilier : 15 agents ;
- Halle Spada : 1 agent.

### • Chiffres clés

- Gestion d'un patrimoine composé de 2 588 biens en pleine propriété et copropriété ;
- Gestion de 857 contrats de location donnés à des tiers ;
- Gestion de 193 baux contractés par la Ville de Nice ou la Métropole auprès de propriétaires tant publics que privés ;
- 8 365 074 € de recettes locatives soit une augmentation de + 1,4 % par rapport à 2017 (pour la Ville de Nice et la Métropole).

# D. SERVICE DES CESSIONS ET BAUX DE LONGUE DURÉE

### • Missions

- Piloter et gérer la politique de cession des biens dont la collectivité n'a plus l'usage ;
- Piloter une politique de valorisation du patrimoine à long terme via la conclusion de baux longue durée.

L'année 2018 marque par ailleurs l'ouverture, en décembre, d'un nouveau site internet dédié à la vente et à la location de biens immobiliers appartenant aux trois collectivités (Ville de Nice, Métropole Nice Côte d'Azur et Centre Communal d'Action Sociale).

### • Effectifs

Il est composé de 4 agents dont un chef de service.

### • Chiffres clés

- 6,2 M€ encaissés au titre de la vente de 7 biens (hausse de 70 % des recettes par rapport à 2017) ;
- 8,6 M€ engagés en recettes au titre d'avant contrat signés ;
- 332 K€ de recettes locatives (31 baux long terme).



## E. SERVICE BUREAU D'ÉTUDE

### • Missions

La mission principale du service est d'améliorer les conditions de travail des agents de la collectivité. Il a en charge la mise en œuvre d'une gestion stratégique du patrimoine, principalement sur les surfaces dédiées à l'administration :

- Inventaire des locaux, production de données stratégiques (ratios d'occupations, coût moyen d'un poste de travail, fins de baux, proposition de mouvement, quantification des dépenses liées aux mouvements de service, recherche de locaux, etc.) ;
- Organiser, planifier et anticiper les besoins propres liés aux biens immobiliers et aux différentes Directions Générales ;
- Réaliser les études de faisabilité, les projets d'aménagement, le pilotage et la coordination entre les différents intervenants MNCA et VDN en fonction des impératifs de chacun (délais, surfaces disponibles, etc.) ;
- Rationaliser les coûts agent/m<sup>2</sup> ;

- Assurer la gestion des plans « supports » d'attribution des locaux sur la base des plans des existants de la Direction des Bâtiments ;
- Mettre en place des outils de travail qui permettront d'anticiper et créer les locaux de demain ;
- Mettre en œuvre les mouvements de service.

### • Effectifs

Ce service est composé de 7 agents.

### • Chiffres clés

- 68 projets ont été traités dont les plus marquants :
  - Livraison du Guichet unique Nice facile, 6 rue Tonduti de l'Escarène ;
  - Implantation de l'office du tourisme métropolitain sur le site d'Acropolis ;
  - Regroupement des agents de surveillance de la voie publique (ASVP), 16 place Garibaldi ;
- 9 851 m<sup>2</sup> de relevés ont été réalisés,
- Installation de 1 315 agents (déplacement ou réimplantation).

### Projet 2018-2020 : Connexio

Le service a piloté la prise en location de l'entier bâtiment de bureaux et stationnement (11 500 m<sup>2</sup> et 104 places stationnement pour véhicules légers et deux-roues) avant même que les fondations n'aient été réalisées. La première pierre a été posée le 30 mars 2018.

Ce projet permettra à horizon 2020, l'implantation de plus de 550 agents (Ville de Nice, Métropole, Région) sur le site, avec une économie générée en année pleine de 500 000 € sur le montant des dépenses locatives.

## F. SERVICE TRAVAUX SUR PATRIMOINE BÂTI NON ADMINISTRATIF

- Conception, réhabilitation ;
- Maintenance et patrimoine, nettoyage des parties communes, gestion des biens EPF PACA ;
- Travaux spécifiques.

### • Missions

- Entretien des biens bâtis du patrimoine privé, aux fins d'en garantir la pérennité par des contrôles préventifs, des réhabilitations, des mises aux normes et des travaux d'embellissement ;
- Opérations de démolitions en tant que de besoin.

### • Effectifs

Ce service, composé de 4 agents, est rattaché à la DMMSI depuis le 1<sup>er</sup> août 2018.

### • Chiffres clés

- 201 K€ de travaux de menuiserie réalisés sur 118 fenêtres pour 22 appartements,
- 664 interventions au total sur l'année.



# DIRECTION DU FONCIER

Récemment transformée en direction et intégrée au sein de la Direction Générale Adjointe des Ressources Financières, Immobilières et Foncières, la Direction du Foncier est mutualisée entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice.

Elle compte 28 postes au titre du service commun et 3 postes au titre des déclarations d'intention d'aliéner. Outre le directeur, la direction se décompose en 3 services :

- Service Administratif : 7 agents ;
- Service des opérations foncières : 12 agents ;
- Service montages techniques : 11 agents.

**Au cours de l'année 2018, la Direction du foncier est intervenue sur les opérations suivantes :**

- Tramway ligne 2 ;
- Voie des 40 mètres structurante nord/sud ;
- Opération d'aménagement EPA NICE-MÉRIDIA, GRAND ARÉNAS ;
- Relocalisation du MIN sur le site de la Baronne ;
- Voiries : Cap 3000 et Polygone - procédure d'expropriation : les Tuilières à Cagnes-sur-Mer, chemin de Crémat, chemin de Gairaut, avenue Pierre-Emmanuel à Nice ;
- Restructuration du pôle Gare Thiers ;
- Projet ADIM : cession du foncier ;
- Projet ICONIC : cession du foncier ;
- Transferts patrimoniaux dans le cadre du

**Outre les grands projets précités :**

La Direction est intervenue également en matière de voirie dans le cadre de l'élargissement des routes collinaires niçoises et métropolitaines, d'opérations relatives aux compétences eau, assainissement et collecte sur l'ensemble du territoire

**La Direction est enfin intervenue en 2018 dans le cadre des programmes de rénovation urbaine et du programme local de l'Habitat notamment sur Nice :**

- PRU les Moulins : échanges fonciers ;
- PRU Ariane – aménagement du quartier de l'Ariane : vente aux bailleurs ;
- PNRQAD – centre-ville de Nice : acquisitions bâties et fonds de commerce (3 en 2018) ;

Ses missions sont principalement les suivantes :

- Acquisitions / ventes / traités amiables d'adhésion / promesses de vente / servitudes : 61 actes métropolitains signés ;
- Procédures d'expropriation : 17 métropolitaines ;
- Établissement de plans parcellaires : 108 métropolitains ;
- Délibérations : 47 métropolitaines ;
- 455 courriers métropolitains ;
- Traitement des déclarations d'intention d'aliéner reçues : 2 640 métropolitaines.

transfert des compétences voirie, gestion des déchets ménagers et assimilés, assainissement, eau et cinéraire (crématorium/site du Roguez) ;

- Parc des Sports de l'Ouest : acquisition du foncier ;
- Clans : création d'un garage atelier ;
- Belvédère : acquisition de parcelle dans le cadre d'un projet de collecte et de ramassage des ordures ménagères ;
- Carros : acquisition d'une emprise à la zone industrielle de Carros en vue de la réalisation d'un giratoire sur la RN 6202 bis ;

métropolitain, de réalisation d'équipements publics, de stationnement, d'aménagements d'espaces publics. Elle traite les nombreux classements de voiries dans le réseau des voies métropolitaines.



DIRECTION  
GÉNÉRALE ADJOINTE  
**ÉCONOMIE,**  
**INNOVATION, TOURISME**  
**ET INTERNATIONAL**





# DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## A. CRÉATION ET REDYNAMISATION DES SITES ÉCONOMIQUES À TRAVERS DES DISPOSITIFS D'OFFRES FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES

### 1. Développement des Zones d'Activité Économique (ZAE)

Dans le cadre du schéma d'accueil des entreprises, le programme d'intervention pour améliorer et développer les ZAE (Zone d'Activité Économique) se poursuit. On citera à titre d'exemple :

- Signature d'une promesse de bail emphytéotique du parc d'activités du Roguez (Colomars-Castagniers) avec la société PERIAL DEVELOPPEMENT et pose de la première pierre en novembre 2018. Livrée au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, ce sera la première zone d'activités économiques depuis plus de 20 ans avec près de 15 000 m<sup>2</sup> de locaux destinés à une trentaine d'entreprises PME/PMI industrielles et artisanales, totalisant 150 emplois environ. Les permis de construire ont été obtenus et l'ouverture du chantier a eu lieu au 4<sup>e</sup> trimestre 2018 ;

- Partenariat avec l'État, la Région, le Département et la commune de Carros pour le transfert de l'installation classée PRIMAGAZ afin de limiter l'impact du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ;

- Travaux avec l'Établissement public à caractère administratif dans le cadre de l'étude stratégique et pré-opérationnelle du GRAND ARÉNAS.

- Dialogue avec les acteurs économiques :
  - Participations aux conseils d'administration des clubs d'entreprises, organisation de réunions spécifiques aux sites d'activité ;

- Participation à la commission d'agrément des installations d'entreprises sur la zone industrielle de Carros Le Broc ;

- Participation aux travaux sur le zonage et règlement du plan local d'urbanisme métropolitain pour identifier les enjeux économiques.

### 2. Prospection immobilière et suivi de l'offre tertiaire

Comme les années précédentes, la Métropole est présente sur les grands salons de l'immobilier d'entreprises pour promouvoir les projets du territoire auprès des investisseurs, promoteurs et utilisateurs finaux, et notamment ceux de l'Éco-Vallée. Ces opérations ont été menées en coopération avec l'EPA Plaine du Var. Team Côte d'Azur y était également associée :

- La 30<sup>e</sup> édition du salon international des professionnels de l'immobilier (Mipim de Cannes) s'est déroulée du 13 au 16 mars 2018, avec une fréquentation en hausse de

7 % par rapport à 2017 (26 000 participants originaires de 100 pays et 200 villes, dont 5 000 investisseurs, contre 24 200 en 2017). Ce salon confirme ainsi son positionnement comme l'événement de référence de l'immobilier professionnel au niveau international ;

- Salon de l'immobilier d'entreprise à Paris du 5 au 7 décembre 2018 : le plus important salon national de l'immobilier d'entreprises, principalement dédié aux utilisateurs (470 exposants et 30 400 visiteurs).





### 3. Prospection et implantation d'entreprises exogènes

Pour l'année 2018, Team Côte d'Azur a suscité et/ou accompagné 37 décisions d'implantations représentant 746 emplois à 3 ans.

Depuis 2012, 87 décisions d'implantations accompagnées par Team Côte d'Azur

sur le territoire métropolitain pour 1 212 emplois. Depuis 2012, 220 décisions d'implantations accompagnées par Team Côte d'Azur sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes pour 4 299 emplois.

### 4. Développement de l'urbanisme commercial

• L'intervention de la Métropole porte sur les grandes évolutions en matière de développement et d'urbanisme commercial. Elle assure des missions d'organisation et de régulation, elle suit les projets d'aménagement commerciaux. Les actions menées en la matière se déclinent comme suit : conduite d'études liées à l'urbanisme commercial, l'impact de nouveaux centres commerciaux sur les communes limitrophes, le développement commercial de la Plaine

du Var, le commerce sur des projets cibles comme « Iconic », la Halle gourmande de la gare du Sud, le Ray... ;

• Participation au Salon MAPIC à Cannes du 14 au 16 novembre 2018 : 1<sup>er</sup> salon international dédié à l'immobilier commercial (80 pays, 8 600 participants internationaux avec à disposition des développeurs d'enseignes et promoteurs, 1 000 investisseurs et 800 sociétés exposantes liées à l'immobilier de commerce).

## B. DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

### 1. Hébergement et accompagnement de startups via le Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI), pépinière et hôtel d'entreprises de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Depuis sa création en 2008, la pépinière a accompagné 147 jeunes entreprises qui ont créé près de 1 000 emplois directs. En 2018, ces start-ups ont obtenu plus de 10 millions d'euros de financement (en dette ou fonds propres). Le chiffre d'affaires cumulé des 56 start-ups hébergées est de 31 millions d'euros.

En 2018, le CEEI a compté 56 start-ups (dans

les filières des technologies vertes et smart city notamment) répartis sur les trois lieux (61, avenue Simone Veil sur 3 400 m<sup>2</sup> ; 27 Delvalle sur 100 m<sup>2</sup> ; 21 avenue Simone Veil, hôtel d'entreprise de 1 100 m<sup>2</sup>). 90 événements ont été organisés ou co-organisés par le CEEI, représentant 1 600 participants. En 2018, les 56 entreprises représentent 339 emplois.

### 2. Soutien aux organismes d'appui à la création et au développement des entreprises

Pour l'année 2018, les conventions ont été renouvelées avec les 10 principaux acteurs de la création et du développement des entreprises du territoire :

- Initiative Nice Côte d'Azur ;
- Réseau Entreprendre Côte d'Azur ;
- Pépinière Nice Emploi Conseil aux Entreprises (NECE) ;
- Boutique de gestion Association pour le Conseil des Entrepreneurs Créateurs (ACEC) ;
- BA06 accompagnement ;
- Institut Régional de la Création d'Entreprise (IRCE) ;
- Incubateur PACA Est ;
- L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) ;

- Nice Start(s) Up ;
- Fab'Azur.

Ces partenariats ont permis d'aider à la création de **963 entreprises** qui ont généré **2 193 emplois** en 2018 et porté, après 3 ans, le taux de survie des jeunes entreprises à plus de 80 %.

Par ailleurs, un programme d'accélération porté par l'Institut Régional de la Création d'Entreprise a été mis en place pour les startups du CEEI. Ce programme d'accélération en 3 cycles porte sur la stratégie commerciale, la stratégie de communication et le financement.



### 3. Partenariat avec la French Tech Côte d'Azur

La French Tech Côte d'Azur, acteur fédérateur de l'écosystème entrepreneurial azuréen a noué un partenariat fort avec la Métropole Nice Côte d'Azur. Le Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI), a été identifié et labellisé bâtiment totem de la French Tech Côte d'Azur (Immeuble Premium au 61 avenue Simone Veil). Ce partenariat a notamment permis :

- La création de l'outil Check Up Startup permettant de détecter les projets à haut potentiel, 70 dossiers ont été déposés sur la plateforme ;
- Le lancement du programme d'accompagnement « French Tech Champion » : 6 entreprises du département à fort potentiel de croissance ont été accompagnées pendant 6 mois par des mentors chefs d'entreprises issus des associations représentatives de la

French Tech Côte d'Azur. Deux entreprises lauréates étaient issues du territoire métropolitain, Avencod et Gérer ma Boîte ;

- À l'occasion d'Innovative City, la French Tech Côte d'Azur en partenariat avec la Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie a organisé une soirée de networking au Castel Plage. Cet événement a réuni plus de 200 entrepreneurs et acteurs de l'écosystème économique et de l'innovation ;

- Accueil du Digital InPulse de Huawei : ce programme soutient l'excellence des startups françaises en leur proposant un voyage d'affaires en Chine du Sud afin de leur présenter des opportunités de développement à l'international. Deux startups du territoire métropolitain et hébergées au CEEI ont participé à l'édition 2018 : Mobendi et Qualisteo.

### 4. Soutien de nos startups à l'export

Depuis 2018, le Développement Économique s'engage dans des actions à l'international visant à soutenir les entreprises de son territoire et à les accompagner dans leur développement à l'export. C'est dans ce cadre-ci que 20 000 € ont été budgétés pour notre toute première participation en 2018 au Consumer Electronic Show à Las Vegas du

9 au 12 janvier. Cette opération a été menée de concert avec la Région Sud Provence Alpes-Côte-d'Azur et en partenariat avec la CCI Nice Côte d'Azur.

Au total, ce sont 8 startups de la Métropole Nice Côte d'Azur qui ont pu bénéficier d'un coaching individualisé et exposer au CES durant 4 jours.

### 5. La Fabrique à Entreprendre

En 2018, la Métropole s'est engagée aux côtés de la Caisse des dépôts et consignations, de l'État et de 10 structures de soutien à la création, au financement et au développement de l'entreprise pour la mise en place d'une Fabrique à Entreprendre sur le territoire de la Métropole. Ce dispositif vise à soutenir la création d'entreprises dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville (QPV) et dans les communes du moyen et du haut pays.

Plusieurs actions ont été menées comme la mise en place de permanences mensuelles au sein de la Maison des projets de Nice-Centre pour informer et orienter les porteurs de projets sur les différents dispositifs d'accompagnement et de financement. Des animations ont été organisées dans les quartiers politiques de la Ville notamment aux Moulins (9) et Nice-Centre (10). Les communes du moyen pays (également quartiers prioritaires de la ville pour Carros et Vence) ont accueilli 7 événements.



## C. LES MIN D'AZUR

En 2018, 3 483 établissements étaient inscrits en qualité d'acheteurs pour le MIN dans sa globalité, un chiffre relativement stable par rapport à l'année précédente pour le MIN Alimentaires et en léger recul pour le MIN Fleurs.

Le taux d'occupation des locaux du MIN est en hausse par rapport à l'année précédente pour atteindre plus de 93 %, marquant l'attractivité du site pour le commerce de gros de produits alimentaires et horticoles.

Seule la fréquentation des carreaux de producteurs marque une légère baisse pour atteindre 219 maraîchers et 154 horticulteurs, contre 240 maraîchers et 172 horticulteurs en 2017.

Le chiffre d'affaires pour l'ensemble des entreprises de commerce de gros installées sur le MIN s'élève à plus de 252 millions d'euros, et ces mêmes entreprises emploient 1 525 personnes.

La régie des MIN d'Azur, en collaboration avec la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la Métropole, a continué à préparer le transfert vers le site de La Baronne sur la commune de La Gaude.



# LA DIRECTION DES PORTS D'AZUR

En juillet 2018, le service de la Gestion des Activités Portuaires et Maritimes est devenu la Direction des Ports d'Azur.

Le budget annexe 2018 des ports était en :

- Fonctionnement : Dépenses : 2 360 969 € - Recettes : 2 747 463 € ;
- Investissement : Dépenses : 108 790 € - Recettes : **63 000 €**.

Les effectifs de la direction étaient de 16 équivalents temps plein.

En 2018, un événement climatique majeur a marqué de façon importante l'activité de la Direction : la tempête ADRIAN du 29 octobre. En effet, cette dernière a généré des dégâts importants sur les Ports de Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var, Nice, Èze Silva Maris, Beaulieu-Fourmis et Cap d'Ail.

## A. TRANSFERT DU PORT DE NICE À LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Métropole Nice Côte d'Azur est devenue propriétaire du port de Nice, suite à son transfert par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015.

La Commission Locale de la Proximité et de l'Environnement (CLPE), créée le 29 juin 2017, a permis la constitution de groupes de travail thématiques qui se sont réunis une fois par semestre.

Ces réunions ont permis de présenter et d'échanger notamment sur :

- les résultats des mesures « air » et « bruit » issues du dispositif de capteurs mis en place par la Métropole et la CCI sur le port ;
- la gestion des flux de circulation liés à l'activité des ferries ;
- les incidences sur la circulation de l'application des mesures de sûreté ;

• l'état d'avancement des travaux de la ligne 2 du tramway, en particulier les travaux de réaménagement du quai Cassini, et leurs incidences sur la circulation.

Elles ont conduit à mettre en œuvre :

- des actions correctives en matière de surveillance du bruit et de la qualité de l'air, de placement des navires, de gestion de la circulation sur le port et les voies adjacentes et de réduction des nuisances ;
- un monitoring environnemental continu AIR et BRUIT avec en 2018 la mise en place, en partenariat avec la Métropole Nice Côte d'Azur et ATMOSUD, d'une cabine de mesures réglementaires de la qualité de l'air sur le port de Nice, d'alertes automatiques Bruit et Air et d'un suivi opérationnel des alertes ;
- des permanences environnementales mensuelles au sein du bureau d'accueil des Ports d'Azur afin de créer un rendez-vous de proximité avec les riverains. La Direction de l'Environnement assure les permanences en partenariat avec la Direction des Ports d'Azur.



## B. LES GRANDS AXES D' ACTIONS ET LES OPÉRATIONS ASSOCIÉES

### 1. Axe juridique

• Dans le cadre de la procédure de délégation de service public du projet d'aménagement global du Port de Beaulieu-Plaisance, l'offre unique a été remise le 22 mai et la CDSP d'ouverture s'est réunie le 23 mai. À noter, que compte-tenu des délais nécessaires pour l'analyse des offres et la phase de négociation, un avenant n°7 a été conclu avec le concessionnaire sortant afin de prolonger de 6 mois la durée de la concession (du 31 décembre 2018 au 30 juin 2019) et

d'autoriser une prolongation des AOT commerces de 24 mois pour permettre la transition entre les délégataires ;

- Contrôle des délégations de service public ;
- Signature d'une convention d'occupation avec la commune de Cagnes-sur-Mer pour régulariser la présence de l'École Municipale dans le périmètre du port (occupation des terre-pleins et du plan d'eau) le 3 octobre 2018.

### 2. Performance technique

• Fin de la réalisation de la phase 2 des travaux du port de Saint-Jean-Cap-Ferrat avec notamment la poursuite de la modernisation des pontons et des réseaux (eaux pluviales, incendies, éclairage) et début des travaux de la phase 3 relatifs aux aménagements du Vieux Port ;

• Sur le port du Cros-de-Cagnes, en plus de l'ensemble des travaux d'entretien et maintenance permettant d'assurer le bon état des bâtiments et infrastructures, il a été convenu en accord avec la commune d'étudier le développement de la vidéosurveillance

sur le port. La tempête ADRIAN, a causé des dégâts importants au local accueillant le snack « L'ARRÊT AU PORT ». Le coût de ces travaux est de 23 281€ HT ;

• Suite à la tempête ADRIAN, les ouvrages de protection des « Bains Militaires » situés côté Club Nautique et déjà fragilisés par une tempête précédente ont été très fortement endommagés. Le coût des travaux est de 551 628€ TTC. Les travaux ont débuté fin novembre 2018 et s'achèveront début 2020 compte-tenu de leur interruption durant la saison estivale 2019.

### 3. Actions de réseaux

• Organisation de la journée « École au Port » le 5 avril : journée dédiée aux scolaires lors de laquelle un millier d'écoliers niçois ont eu l'occasion de se rendre à cette journée pour découvrir l'histoire et les activités ;

• Organisation de la Fête du Port de Nice le 9 juin 2018 ;

• Organisation de la 3<sup>e</sup> Fête du Port de Cap d'Ail le 10 juin.

### 4. Exemplarité environnementale et développement durable

• Maintien de la certification « Ports propres » du port de Saint-Jean-Cap-Ferrat le 12 novembre 2018 ;

• Maintien de la certification « Ports propres » du port de Cap d'Ail. Pour aller plus loin dans la démarche, le Port de Cap d'Ail a décidé de s'inscrire dans la certification

« Port Propres actifs en biodiversité ». Dans cette optique, il s'est engagé dans un programme de restauration de la biodiversité marine via le programme BIOHUT et l'installation de 51 nurseries à poissons. L'inauguration s'est déroulée le 28 juin.



# DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

La Direction est chargée de concevoir et de conduire la politique de développement de l'Enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation sur le territoire métropolitain et s'organise autour de 3 missions :

- Soutien à la vie étudiante et à la recherche ;
- Conception et/ou suivi des grands projets immobiliers structurants ;
- Animation de partenariats propices au développement territorial et en faveur de l'innovation.

## A. SERVICE DE LA VIE ÉTUDIANTE ET RECHERCHE

Ce service est chargé de soutenir et de dynamiser la vie étudiante et d'aider au développement de la recherche sur le territoire.

### 1. Maison de l'Étudiant Olivier Chesneau (MDE)

Équipe : 1 responsable + 4 agents

L'objectif de la MDE est d'avoir un **guichet unique d'information** à l'attention des étudiants et des chercheurs. C'est également un lieu de vie qui accueille des **manifestations dédiées au public étudiant**.

Après les quatre mois qui ont suivi l'ouverture de la Maison de l'Étudiant, les services d'accueil du **CROUS**, de la vie universitaire de l'**Université**, du **Welcome Center** (accueil des doctorants et chercheurs étrangers) et de la **Vie Étudiante et Recherche** de la Ville de Nice ont intégré les

locaux pour recevoir les étudiants.

La première année d'exploitation de la Maison de l'Étudiant a accueilli **130 manifestations et plus de 19 000 étudiants**.

Quelques exemples :

- **Ma thèse en 180 secondes**, au cours de laquelle **18 doctorants** ont présenté leur sujet de thèse en trois minutes ; **le Village Post Bac** organisé par l'association Sortie d'Amphi (présentation des formations) ; organisation de la 2<sup>nd</sup>e édition de « La nuit des étudiants du monde » le 19 octobre 2018.

### 2. Soutien à la vie étudiante

- Soutien financier à la **FACE 06** (Fédération des associations et corporations des Alpes-Maritimes) par le biais d'une subvention de 35 000 € et d'une convention d'objectifs accompagnée ;
- Soutien logistique pour l'ensemble des manifestations étudiantes comme par

exemple : **le 6<sup>e</sup> anniversaire de l'épicerie sociale et solidaire**, pour la reconduction du dispositif Apparté et à la **Journée d'Accueil de l'Étudiant** JAE (10<sup>e</sup> anniversaire) ;

- Soutien financier par le **versement de subventions** à 7 associations étudiantes reconnues (10 500 €).



### 3. Soutien à la Recherche et à l'Innovation

- Attribution des Grands prix du Doyen Jean Lépine 2017 : cérémonie de remise des prix en septembre 2018 à Jacques Blum et Alain Brillet. Et pour l'année 2018 : MM. Nicolas Ayache et M. Ernest Pignon-Ernest ont été

choisis pour la cérémonie de remise des prix du 24 mai 2019 ;

- Attribution à l'Université Côte d'Azur de **4 allocations jeunes chercheurs**, d'un montant de 200 000 € pour 4 post-doctorants.

### 4. Manifestations et partenariats

- Participation aux salons **Studyrama et L'Étudiant** (stands de la Maison de l'Étudiant)

- Contribution du service aux travaux d'**Influence ta ville** (animation d'ateliers)

## B. SERVICE PARTENARIATS

Ce service créé en juillet a pour objectif d'établir et animer des coopérations avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de l'innovation afin de favoriser le développement du territoire.

### 1. Réponse à l'Appel à Projet Territoires d'Innovation Grande Ambition (TIGA) dans le cadre du Plan d'Investissement d'Avenir 3 (PIA3)

Fin 2017, un **consortium Métropole - Université Côte d'Azur** (UCA) a fait partie des 24 lauréats (sur 117 candidatures) d'un Appel à Manifestation d'Intérêt des services de Matignon.

Ce succès a permis à la Métropole d'obtenir **un budget de 400 000 €** pour financer 800 000 € d'accompagnement en ingénierie ; 11 études ont été coordonnées et ont permis de proposer :

- Une collaboration avec l'agglomération Territoire de la Côte Ouest (TCO) de La Réunion ;

- Une implication forte des citoyens en créant avec l'Université un laboratoire d'engagement citoyen ;

- Un accord de consortium partenarial public entre tous les partenaires ;

- Un (des) modèle(s) économique(s) solide(s) avec des sociétés de projets ;

- Des cofinancements publics et privés ;

- Des entreprises privées, impliquées financièrement dans toutes les actions.

### 2. Santé

Cette mission a été, en cours d'année, repositionnée au sein de la Direction Générale Adjointe.

- **Accompagnement d'entreprises** de la pépinière Delvalle (entrée des sociétés Bolders, Extacture, Synchronext/Health predicts).

- **Réceptifs d'entreprises/clusters internationaux** : 7 organisations et collectivités internationales rencontrées (Monaco, Chine, Houston, Brésil, Korian). 25 entreprises rencontrées.

- **Projet Delvalle 2** : finalisation de l'étude Cluster santé, présentation en comité de pilotage le 14 septembre 2018.

- **Préparation du lancement de la Cité Européenne de l'Innovation en Santé** : finalisation de la charte stratégique qui a été signée en janvier 2019 par tous les partenaires. Cette mission est menée conjointement par l'ESRI et la mission spécifiquement dédiée.

- **Financement des partenaires** : Eurasanté (organisateur d'AGEING FIT), Pole Eurobiomed attribution d'une subvention de 12 000 € et Centre d'Innovation d'Usages en santé 10 000 €.





## C. SERVICE PROJETS STRUCTURANTS

Le service **participe à la mise en œuvre et au suivi de différents projets structurants ayant un lien avec l'Enseignement supérieur et la recherche pour le territoire.**

### 1. Écocité Ville de demain (Plan d'Investissement d'Avenir 1 et 2)

La Direction participe à ce dispositif par le suivi et le financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en charge de ce programme.

La Métropole Nice Côte d'Azur a été retenue dans le cadre du **programme d'investissement d'avenir « Ville de demain »**, lui permettant de bénéficier du soutien financier de l'État, en vue de faire émerger un nouveau modèle urbain et rendre la ville plus attractive, durable et résiliente.

Ainsi, depuis 2011, un certain nombre d'**actions concrètes** (monitoring urbain

environnemental, gestion numérique de la collecte, optimisation énergétique du matériel roulant du tramway...) sont en cours et ont pu être financées pour un montant supérieur à 13 M€.

À signaler également, **la subvention de l'État d'un montant de 52,8 M€ pour la ligne 2 de tramway** dans le cadre du 2<sup>e</sup> appel à projets Transports urbains Grenelle de l'Environnement.

### 2. Construction du nouveau bâtiment de l'Institut Méditerranéen des risques et du développement durable (IMREDD)

La Métropole **subventionne ce projet**, d'une surface de plancher de près de 5 000 m<sup>2</sup> et d'un coût global de 21,5 M€, à hauteur de

3,5 M€, dont 900 000 € au titre de l'année 2018.

### 3. Suivi de l'élaboration du Schéma de stratégie immobilière de l'Université Côte d'Azur

Dans le prolongement de la réflexion sur une stratégie immobilière métropolitaine en matière d'enseignement supérieur et de

recherche le service collabore avec l'Université pour l'élaboration d'un schéma de stratégie immobilière sur les cinq ans à venir.

### 4. Implantation d'une antenne du CEA Tech

Une convention de partenariat entre la Région Sud, la Métropole et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) a été signée le 22 mars 2018, en vue de conforter le **positionnement stratégique du territoire régional en matière d'innovation**

et de développement économique, en établissant une **relation de proximité** ainsi que des axes de recherche spécifiques avec les entreprises et les laboratoires locaux. Dans ce cadre, le CEA plantera une **antenne à Nice**.



# DIRECTION DE LA PROMOTION DU TOURISME ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

## A. LES OBJECTIFS

La Direction de la Promotion du Tourisme et des Relations Internationales est composée d'une équipe de 13 personnes qui a pour objectif de développer **la promotion et l'attractivité de la Métropole et de la Ville de Nice en travaillant sur :**

- La mise en commun de compétences au service d'engagements internationaux par le biais d'accords cadre, de jumelages, d'actions de coopération décentralisée et d'échanges économiques, culturels et sportifs... ;
- La participation au développement d'une stratégie de la Métropole et de la Ville de Nice à l'international et son animation conjointement avec les autres services de la Direction Générale Adjointe ;
- L'optimisation et le développement du rayonnement de la Métropole et de la Ville de Nice à l'international par la mise en valeur des atouts du territoire à travers la promotion touristique à l'international.

## B. LES RELATIONS INTERNATIONALES

Pour accomplir ses missions, le service des Relations Internationales a pour principaux axes de travail :

- **L'organisation des déplacements des représentants de la Métropole et de la Ville de Nice à l'étranger ainsi que l'accueil des délégations internationales.**
- **L'organisation et le suivi des actions de coopération décentralisée** en lien avec les partenaires locaux, nationaux et internationaux.

En 2018, la Direction a travaillé sur la signature de **nouveaux accords avec Eilat et Turin** qui permettront de dynamiser parallèlement notre coopération dans les domaines d'excellence de chacun.

La Direction a, par ailleurs, apporté son expertise au Centre de Formation des Apprentis installé à Carros qui a remporté un appel à projet et qui permettra à 12 apprentis coiffeurs de la Métropole actuellement en formation de se déplacer à Phnom Penh dans le cadre d'un échange à caractère humanitaire et professionnel avec de jeunes coiffeurs cambodgiens.



## C. LA PROMOTION DU TOURISME

Le service de la Promotion du Tourisme a pour principaux axes de travail :

- La mise en œuvre de la **compétence « promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme » et la transformation de l'office de tourisme (OTCN) en office de tourisme métropolitain au 1<sup>er</sup> janvier 2019** ;
- L'accompagnement des communes dans leurs procédures de **classements touristiques** ;
- La participation à la définition d'une **stratégie de développement touristique métropolitaine** notamment dans sa dimension de promotion de la destination.

En conseil des maires du 22 décembre 2017, il a été décidé que l'organisation métropolitaine pour la compétence « promotion du tourisme » reposerait sur la création d'un Office de Tourisme Métropolitain (OTM) avec le maintien sur le territoire métropolitain d'un maillage de bureaux d'information qui deviendront les nouvelles implantations territoriales de l'OTM.

Le conseil métropolitain a approuvé le 19 mars 2018 la nouvelle organisation métropolitaine en matière de promotion du tourisme. Le transfert de compétence portait sur les missions suivantes : accueil/information, promotion du tourisme, coordination des acteurs et la commercialisation des services touristiques. Les autres missions de la compétence restent dans le giron communal comme l'événementiel.

Compte-tenu de son attractivité touristique, le territoire métropolitain disposait de 19 structures de promotion touristique qui ont été intégrées au sein d'un unique Office de tourisme métropolitain au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le service promotion du tourisme a assuré le pilotage opérationnel de ce transfert de compétence (volet social, finances, gouvernance, ressources humaines, classement de l'office de tourisme, mise en place d'une taxe de séjour métropolitaine harmonisée).

Au cours de l'année 2018, le groupe de travail des Maires s'est réuni à 6 reprises pour accompagner les communes dans leurs démarches respectives et présenter la nouvelle organisation métropolitaine. Lors de chaque séance de travail, une trentaine de communes étaient présentes, en la personne de leur Maire ou de son représentant.

Le service a participé aux réflexions relatives à l'avenir du tourisme d'affaires sur le territoire métropolitain au travers des réunions régulières avec le bureau des congrès mais aussi en participant à la définition des actions du contrat de filière « tourisme d'affaires » de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et à la mise à jour de la charte tourisme d'affaires de l'office de tourisme et des congrès de Nice.

Parmi les autres actions transversales du service, il a activement contribué aux projets innovants de la Direction Générale Adjointe : candidature européenne du tourisme smart, coopération avec Monaco (e-tourisme) et mise en place d'une conciergerie numérique dédiée aux voyageurs.



# RÉSEAU DES VILLES EUROMED

Le Réseau des Villes Euromed, regroupant 150 villes d'Europe et du Bassin Méditerranéen, œuvre au renforcement concret de la coopération transfrontalière dans cette région. Il est à l'écoute de ses membres pour co-développer des projets de coopération dans leurs domaines d'intérêt, et notamment :

- l'emploi des jeunes ;
  - la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique ;
  - la gestion de l'eau et des déchets ;
  - la sécurité ;
  - l'urbanisme ;
  - l'innovation ;
- en s'appuyant sur ses Commissions de travail thématiques.

**Les différentes actions de coopération initiées ou menées en 2018 sont les suivantes :**

**- Programme européen Interreg MED, projet MEDNICE :** chef de file d'un projet stratégique de coordination et d'aide à la décision dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, sur un territoire méditerranéen allant du Portugal à Chypre. Organisation du second congrès annuel à Ljubljana en octobre 2018 ;

**- Coopération technique et économique avec la Ville de Nuremberg :** projet de sensibilisation à la transition énergétique du public scolaire à travers l'installation de panneaux photovoltaïques sur un établissement scolaire dans chacune des villes ;

**- Projet de coopération avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et le Liban :** projet de renforcement des compétences de quatre villes pilotes dans le cadre de la structuration de leur police municipale ;

**- Action euro-méditerranéenne des villes en faveur de la prévention de la radicalisation :** deuxième étape, Forum en faveur de la prévention de la radicalisation, à Beyrouth en janvier 2018. Structuré autour d'un atelier « villes » et d'un atelier « universités », ce forum avait pour but la mise en place d'actions concrètes dans chaque ville participante impliquant les acteurs culturels, éducatifs, et de la société civile ;

**- Programme européen Interreg Europe, projet Blue Green City :** Chef de file d'un projet de coopération sur la préservation de la nature en ville, le développement des infrastructures bleues et vertes, le développement de trames vertes entre les territoires urbains et périurbains. NOTA : déposé en 2018, sélectionné en 2019 ;

Effectif 2018 : 7 personnes



# MISSION DE PRÉFIGURATION DE L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ ET MARKETING TERRITORIAL

La « Direction du Marketing Territorial », créée en juin 2017 au sein de la Direction Générale Adjointe Économie, Innovation, Emploi et International, a intégré la « Mission de préfiguration de l'Agence d'Attractivité et Marketing Territorial » en septembre 2018 suite à la restructuration de la Direction Générale Adjointe devenue la Direction Générale Adjointe Attractivité Économique, Innovation, Tourisme et International.

La Mission de préfiguration de l'Agence d'Attractivité et Marketing Territorial en 2018 compte un Directeur du Marketing Territorial et un chargé de mission.

Afin de développer l'ensemble de son bassin de vie et d'emploi, la Métropole Nice Côte d'Azur s'est lancée dans une démarche d'attractivité, avec deux objectifs principaux :

- maintenir les forces vives déjà présentes, les encourager à y investir, accompagner leur développement et les mobiliser comme ambassadeurs ;
- capter de nouveaux acteurs à fort potentiel : touristes, entrepreneurs, cadres, étudiants, habitants... pour continuer à créer de la valeur et de l'emploi dans l'ensemble des communes du territoire.

Cette démarche d'attractivité a pour rôle de structurer les actions (projets, communication) de l'ensemble des acteurs partenaires ; leurs actions conjuguées permettent de donner de la cohérence à l'offre globale et ainsi d'améliorer la lisibilité.

La nécessité de faire face à une concurrence territoriale très forte à l'échelle internationale, nationale et même locale a conduit la Métropole à prendre des initiatives et mener une réflexion stratégique poussée sur l'attractivité de son territoire.

La Mission de préfiguration de l'Agence d'Attractivité et Marketing territorial a ainsi une fonction stratégique pour générer une vision attractive et fédératrice du territoire, dont les missions principales sont :

- Structuration, développement et suivi de la stratégie de marketing territorial et de marque ;
- Études et structuration de l'Agence d'Attractivité ;
- Management opérationnel.



## A. LANCEMENT DE LA MARQUE ET DE LA STRATÉGIE DE MARKETING TERRITORIAL

Suite à la notification le 13 avril 2018 du marché de **Conseil et d'accompagnement en stratégie de marque et en marketing territorial**, les 3 phases de la tranche ferme ont été réalisées et fait l'objet de livrables.

Pour la phase 1 :

### **Diagnostic de l'attractivité du territoire**

- Analyse des études et des entretiens individuels ;
- Bilan d'image en ligne ;
- Synthèse du portrait identitaire ;
- Marques clés existantes ;
- Synthèse du diagnostic.

### **Élaboration de la stratégie d'attractivité du territoire**

- Élaboration des scénarii de positionnement ;
- Évaluation et choix du positionnement (atelier réunissant les acteurs clés économiques, touristiques, associatifs, universitaires, culturels et les élus) ;
- Élaboration de la stratégie d'attractivité ;
- Synthèse de la stratégie.

Pour la phase 2 :

### **Création de la marque et de son écosystème**

- Formalisation de la plateforme de marque ;
- Élaboration de l'architecture de marque ;
- Création de projets de marque et choix ;
- Finalisation de la marque ;
- Charte graphique de la marque ;
- Développement du code de marque, applications natives et partenaires ;
- Conception du guide d'utilisation de la marque.

Pour la phase 3 :

### **Déclinaison opérationnelle de la stratégie et déploiement de la marque**

- Détermination des axes stratégiques ;
- Élaboration des stratégies entreprises, tourisme, résidents pour le soutien de la marque ;
- Proposition de campagne de lancement ;
- Plans d'actions sur 12 mois avec :
  - Objectifs et cibles,
  - Descriptif et mise en œuvre,
  - Partenaires impliqués,
  - Ressources (ETP et budget),
  - Calendrier,
  - Indicateurs de suivi et de résultats.
- Modèle économique et organisation/ Benchmark gouvernance.

• Étude Benchmark national et international sur les **programmes/clubs Ambassadeurs**

• Entretien et développement d'un **réseau d'experts** pour échanger sur les bonnes pratiques notamment via la convention de partenariat avec la chaire « Attractivité et Nouveau Marketing Territorial » de l'Institut de Management Public et Gouvernance Territorial (IMPGT) de l'Université d'Aix-Marseille.

### **La démarche de licensing**

Le marché d'agent de licence et le déploiement de la commercialisation des produits dérivés de la marque d'attractivité devrait intervenir dans le cadre des actions de l'Agence d'Attractivité en cours de montage.



## B. PRÉFIGURATION DE L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ

Les travaux préparatoires à la définition d'un modèle d'organisation et de gouvernance ont conduit l'équipe de la mission à réaliser un Benchmark sur le type d'Agence d'Attractivité existant en France et en Europe et à expertiser un certain nombre de modèle de gouvernance :

- Comparaison sur les différents modes de gouvernance des structures en charge de l'attractivité sur le plan juridique, financier, organisationnel et méthodologique pour fédérer les acteurs de l'attractivité (format projet). Grille comparative entre les différentes formes juridiques de la structure porteuse ;
- Échanges lors de rendez-vous directs notamment avec Only Lyon, I Amsterdam, Be Berlin, London & Partners, So Toulouse, Magnetic Bordeaux ;
- Benchmark complémentaire sur Bordeaux, l'Alsace et la Côte d'Opale ;
- Deux études ont été menées en 2018 sur ces sujets par des cabinets extérieurs :
  - Étude juridique sur « la création des agences d'attractivité de territoire » par le cabinet d'avocats Adamas rendue en juin 2018 synthétisant le type de structures possibles et le type de gouvernance,
  - Étude juridique portant sur les « flux financiers entrants pour une agence de développement économique » rendue en novembre 2018 par le cabinet Espelia- Caisse des Dépôts et Consignation.

### • Les missions d'une telle agence doivent être concertées

Cette agence **devra** :

- **Valoriser l'offre économique du territoire et ses filières d'excellence**, tant en France qu'à l'international ;
- **Prospecter des investisseurs** afin de favoriser l'implantation de nouvelles activités génératrices d'emplois ;
- **Contribuer à l'organisation ou à la valorisation d'événements** nationaux et internationaux porteurs d'image et de notoriété pour le territoire ;
- **Contribuer au développement** du tourisme et notamment du **tourisme d'affaires**.

### • Fédérer les acteurs publics et privés et optimiser les résultats

L'objectif de l'agence d'attractivité est donc de fédérer les acteurs publics et privés en recherchant une plus grande efficacité par une meilleure visibilité du territoire, **la mise en commun de moyens, un travail en transversalité, une meilleure réactivité, une évaluation de l'action, et la recherche de financements complémentaires (via l'Europe notamment et l'ouverture à l'internationale) ainsi que par la contribution des entreprises**. L'enjeu consiste à poser les choix et orientations stratégiques permettant d'élaborer un plan d'actions pluriannuel en assurant la mobilisation, l'implication, l'appropriation des parties prenantes.

Une fois le diagnostic de territoire établi et le positionnement de territoire déterminé, son rôle doit donc consister à partager une stratégie avec les entités déjà engagées sur ces domaines sur le territoire et veiller à la bonne coordination de leurs actions afin de démultiplier son impact et ses résultats. Le choix de la structure juridique de l'agence doit être compatible avec les objectifs précédemment décrits.

Fin 2018, le travail de réflexion se poursuit pour une création de l'Agence en 2019.





# DIRECTION EUROPE ET FINANCEMENTS EXTÉRIEURS

La Direction Europe et Financements Extérieurs accompagne les services de la Métropole, de la Ville de Nice, et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Nice dans la recherche de financements (Europe, État, Région, Département, Caisse des Dépôts et Consignations, mécènes...).

Elle s'organise autour de 4 services :

- Subventions et partenariats institutionnels ;
- Financements européens ;
- Coopération transfrontalière ;
- Mécénat.

## A. SERVICE SUBVENTIONS ET PARTENARIATS INSTITUTIONNELS :

### 1. Veille sur les appels à propositions et assistance auprès des directions opérationnelles

L'année 2018 a notamment été l'occasion de poursuivre la mise en œuvre du circuit des demandes de subvention avec la Direction Europe et Financements Extérieurs comme pôle d'expertise, d'accompagnement et de

contrôle. Ce circuit concerne notamment les demandes de subventions en investissement ou en fonctionnement auprès de la Région et de l'État, mais aussi la réponse aux appels d'organismes publics (ADEME, ARS, etc.).

### 2. Suivi de la convention spécifique d'application du Contrat de Plan État-Région (CPER) dans les comités de programmation

En 2018, l'opération IMREDD, opération phare du CPER (volet immobilier) inscrite au CPER 2015-2020 pour 18,5 M€ a fait l'objet d'un avenant n° 4 voté en mars 2018 tenant compte d'un dépassement, après appel d'offres travaux, de 3 M€ et le redéploiement de 3 M€ (1 M€ État, 2 M€ Région) de l'opération Campus santé Pasteur (volet immobilier), inscrit au CPER 2015-2020.

La Direction Europe et Financements Extérieurs a également instauré une dynamique de

travail par le biais d'une nouvelle méthode avec les directions opérationnelles de la Ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur afin de déposer des dossiers de demandes de subventions au titre du CPER au fil de l'eau. Ainsi, sur les fiches projets rédigées et communiquées aux services de l'État et de la Région pour avis en 2018, un projet a été sélectionné à savoir l'extension du Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI).



### 3. Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET)

Le Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) vise à définir une stratégie partagée de développement et d'aménagement durables qui repose sur la rencontre entre les **priorités définies sur le territoire et celles de la Région**.

La Métropole, compte tenu de l'excellente consommation du CRET 1 (2016-2018) (97 %)

a pu bénéficier d'un renouvellement de son CRET sur la période 2019-2021.

Le CRET 2 s'inscrit dans le Plan climat régional « Une COP d'avance », voté le 15 décembre 2017. **Au terme de la négociation, la Métropole a obtenu une enveloppe globale de 46,9 M€ (30 projets) votée par la Région le 14 décembre.**

### 4. La Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL)

**Trois dossiers portés par la Métropole ont été sélectionnés.** Une priorité a été donnée à la mobilité lors de cette programmation. Le Pôle d'Échanges Multimodal de Nice Saint-Augustin ainsi que la Gare Routière vont

bénéficier d'une aide de 4,5 M€ au titre de la DSIL. À cela vient s'ajouter le projet du Pôle d'Échanges Multimodal de Cagnes-sur-Mer qui bénéficiera d'une aide totale de 3 M€.

### 5. Pacte État-Métropole de Nice Côte d'Azur

En 2018, la Direction Europe et Financements Extérieurs a assuré le suivi de la consommation de l'enveloppe de **8,2 M€** attribuée au titre du Pacte État Métropole. 2018 a vu le démarrage

de la plupart des projets financés ainsi que la demande de liquidation de l'aide au titre du projet d'éclairage intelligent de la Métropole qui représentait une aide de 2 M€.

### 6. Suivi de la convention de partenariat entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

La Direction Europe et Financements Extérieurs suit la consommation de l'enveloppe au titre de crédits d'ingénierie pour des études sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine.

Le dossier de candidature iCapital (Prix de la Capitale européenne de l'innovation) a fait

l'objet d'un cofinancement de l'AMO avec un cofinancement CDC versé en novembre 2017 de 9 856,50 €.

Un cofinancement de 29 883,75 € est acté pour le Schéma de coopération transfrontalière.

### 7. Programme d'Investissements d'Avenir (PIAVE)

La Direction Europe et Financements Extérieurs a coordonné avec l'ensemble des directions concernées la réponse de la Métropole comme partenaire (avec Thalès comme chef de file) à l'appel à projets thématique « Sécurité des personnes et des biens, des infrastructures et des réseaux » dans

le cadre de l'action « Projets industriels d'avenir » du Programme d'Investissements d'Avenir (PIAVE). Le projet SAFE CITY qui a démarré en février 2018 d'une durée de 36 mois prévoit de déployer un démonstrateur de sécurité au centre-ville de Nice avec différents cas d'usage.

### 8. Les Opérations d'Intérêt Régional (OIR)

Dans le cadre de ce dispositif de la Région, au service de 8 filières d'avenir, cette démarche associe l'ensemble des acteurs économiques régionaux.

**1 projet est actuellement inscrit dans ce dispositif**, accompagné par l'ARII/RisingSUD,

agence de développement économique de la Région Sud :

**• La réalisation d'un ensemble immobilier destiné au Cluster Santé** est accompagnée par RisingSUD dans le cadre de l'OIR E-santé & Silver économie. **Une aide régionale de 3 M€ est fléchée au titre du CRET 2.**



## 9. Suivi de la gestion des subventions, des remontées de dépenses et des encaissements

Mise en place d'un outil collaboratif permettant de rassembler toute l'information sur un unique tableau commun afin d'attribuer

aux subventions accordées un numéro d'identification (« Emarché »).

### ENCAISSEMENTS 2018 DES SUBVENTIONS

| MNCA 2018                                                                                                        |             |              |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|--------------|
|                                                                                                                  |             | Prévu        | Encaissé     |
| Investissement                                                                                                   | ÉTAT        | 11 867 584 € | 12 701 964 € |
|                                                                                                                  | RÉGION      | 15 380 691 € | 24 967 675 € |
|                                                                                                                  | DÉPARTEMENT | 10 612 802 € | 9 065 123 €  |
|                                                                                                                  | AUTRE*      | 437 265 €    | 88 273 €     |
| Sous-Total Investissement                                                                                        |             | 38 298 342 € | 46 823 035 € |
| Fonctionnement                                                                                                   | ÉTAT        | 593 313 €    | 664 158 €    |
|                                                                                                                  | RÉGION      | 3 056 453 €  | 3 362 621 €  |
|                                                                                                                  | DÉPARTEMENT | 253 000 €    | 82 000 €     |
|                                                                                                                  | AUTRE*      | 758 869 €    | 605 120 €    |
| Sous-Total Fonctionnement                                                                                        |             | 4 661 635 €  | 4 713 899 €  |
| AUTRE* Comptes 1318, 1328, 7478 Financeurs autres que les financeurs institutionnels<br>(ex : CAF, Associations) |             |              |              |

## B. SERVICE EUROPE

Le service Europe a en charge de :

**1. Sensibiliser et informer les directions opérationnelles relatives aux subventions européennes ;**

**2. Veiller aux appels à propositions européens et identification des opportunités de financement pour les services ;**

**3. L'assistance auprès des directions opérationnelles afin de monter des dossiers de financement :**

En 2018, ce sont plus d'une dizaine de directions opérationnelles qui ont été accompagnées dans le montage de **dossiers de candidatures** :

• **Programmes opérationnels Fonds Européen de Développement Régional - Fonds Social Européen SUD PACA 2014-2020**

- **Sélection d'un dossier Fonds Européen de Développement Régional :**

➤ **Tramway ligne 2 traversée des Moulins** (déposé en 2017) : programmation de 2 040 000 € FEDER pour un coût total éligible de 6 107 228 € (soit 33 % de cofinancement européen) ;

- **Dépôt d'un dossier Fonds Européen de Développement Régional :**

➤ **Restauration de la trame verte et bleue de la Cagne en milieu urbain** : demande par la SPL Côte d'Azur de 1 654 156 € pour un coût total proposé de 2 367 695 € (soit 50 % de cofinancement européen) ;

• **Programme IUC de coopération internationale urbaine**

Le projet, d'une durée de 18 mois lancé en juillet 2018, vise à renforcer la **collaboration internationale** entre la Métropole et des villes Chinoises, via notamment le lancement de projets pilotes dans les domaines de la transition énergétique, de la lutte contre le changement climatique, de la préservation de l'environnement et du bien-vieillir.

• **URBACT**

Dépôt et sélection du projet **TROPA VERDE** dont le chef de file est la Ville de Saint-Jacques-de-Compostelle sur la thématique des écogestes en matière de déchets. La Métropole est partenaire pour un budget de 84 000 € sur deux ans subventionné à hauteur de 70 % par le FEDER.



**4. Participation et/ou contributions écrites à 5 comités de suivi et 10 comités de programmation des programmes opérationnels régionaux FESI 2014-2020 qui se sont tenus en 2018 en Région SUD ;**

**5. Mise en œuvre d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) :**

En 2018, deux appels à projets ont été relancés (PI8a, PI9a) et 1 projet a été programmé relatif aux « Deux stations du tramway du quartier politique de la ville des Moulins » porté par la Métropole Nice Côte d'Azur.

**6. Gestion directe par la Direction Europe et Financements Extérieurs de la clôture du projet MED-3R programmé en novembre 2012 ;**

**7. Suivi et soutien à la gestion des projets européens en lien avec les directions administratives et les directions opérationnelles bénéficiaires ;**

**8. Liaison administrative entre la commission européenne et les directions opérationnelles bénéficiaires de projets Horizon 2020 (signature électronique, suivi des rapports d'activité...) ;**

**9. Participation active aux grands réseaux européens assurant à la Métropole une influence politique auprès des institutions européennes** telles qu'Eurocities, France Urbaine, Agence des Villes et Territoires méditerranéens durables (AVITEM), Forum Européen de la Sécurité Urbaine (EFUS), Comité Régional pour la Mobilité internationale des jeunes (Coremob), Partenariat de l'Agenda Urbain « Sécurité dans les espaces publics ».

**10. Participation aux journées et séminaires d'informations organisées en Europe par les autorités de gestion, les agences des programmes européens et les réseaux et déplacements lobbying à Bruxelles ;**

**11. Communication interne et externe sur les activités européennes de la Métropole / Événementiel :**

- Publication et mise à jour du catalogue répertoriant les projets européens 2014-2020 (sur papier et onglet sur site internet <http://www.nicecotedazur.org/europe>);

- Soutien logistique auprès de directions opérationnelles pour l'organisation de 12 événements à Nice en lien avec les projets et réseaux européens ;

- Soutien logistique et financier (subvention annuelle de 5 000 €) aux 8 conférences-débats organisées par le Mouvement européen des Alpes-Maritimes pour promouvoir localement l'Union Européenne.

**12. Prix/Labels :**

La Métropole Nice Côte d'Azur a concouru en 2017 au prix de la Capitale européenne de l'Innovation «iCapital 2017». Terminant parmi les dix villes finalistes, la Métropole Nice Côte d'Azur a été labélisée « Territoire Ambassadeur de l'Innovation 2017-18 ».

**13. Outils de suivi administratif et/ou financier mis en place ;**

**14. Outils de suivi administratif et/ou financier mis en place (type - fonction - usages - résultats...).**

#### **BILAN PROGRAMMATION EUROPE 2018**

|                                           |                                       |
|-------------------------------------------|---------------------------------------|
| Nombre de projets déposés                 | 10 (y compris subvention globale FSE) |
| Nombre de projets programmés 2018         | 4 (y compris subvention globale FSE)  |
| Coût total des projets programmés         | 8 386 125 €                           |
| Montant des subventions UE accordées      | 3 396 854 €                           |
| Montant des autres cofinancements obtenus | 1 063 059 €                           |
| Taux d'intervention des fonds européens   | 40,5 %                                |

#### **BILAN FINANCIER DES ENCAISSEMENTS EUROPE 2018**

|                                                     |             |
|-----------------------------------------------------|-------------|
| Total de tous les Fonds Européens encaissés en 2018 | 3 585 404 € |
|-----------------------------------------------------|-------------|

## **C. SERVICE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE**

**1. Assistance auprès des directions opérationnelles afin de monter des dossiers de financement**, préparer et présenter les délibérations, déposer les dossiers auprès des autorités de gestion des programmes

européens de coopération transfrontalière (ALCOTRA, MARITTIMO, ALPINE SPACE), suivre la programmation jusqu'à la signature de la convention de subvention en cas de sélection.



En 2018, ce sont plus d'une dizaine de directions opérationnelles qui ont été accompagnées dans le montage de **dossiers sur le programme ALCOTRA** (financé par le FEDER à 85 %).

**a) Projets en cours de montage en 2018**

- PITER PAYS SAGES - PAYS CAPABLE, thématique Formation ;
- PITEM PROSOL - JEUNES, thématique Santé-social ;
- PITEM MITO - MAISON OUTDOOR, thématique tourisme durable.

**b) Projets déposés en 2018 et en attente de programmation**

- PITEM PROSOL - FEMMES, Santé-social, montant total 469 324,00 € ;
- PITEM BIODIVALP – BIODIV'CONNECT, Environnement, montant total 139 000,00 € ;
- PITEM BIODIVALP – GEBIODIV, Environnement, montant total 74 100,00 € ;
- PITER ALPIMED – CLIMA, Changement climatique, montant total 259 082,00 € ;
- PITER ALPIMED –MOBIL, Mobilité durable, montant total 120 566,75 €.

**c) Projets programmés en 2018**

- PITER ALPIMED - COORD COM, Gestion Communication, coût total 340 438,00 € ;
- PITER ALPIMED - INNOV, Innovation rurale, coût total 67 400,00 € ;
- PITER ALPIMED - PATRIM, Tourisme durable, coût total 226 400,00 € ;
- PITEM PACE - FAIRE CONNAÎTRE, Numérisation, coût total 15 450,00 € ;
- PITER PAYS SAGES - PAYS AIMABLE, Tourisme durable, coût total 120 356,00 € ;
- PITEM CLIP - CIRCUITO, Innovation/Compétitivité/Entreprises, coût total 290 003,00 € ;
- PITEM CLIP - COORD COM, Gestion Communication, coût total 70 000,00 € ;
- PITEM BIODIVALP – PROBIODIV, Environnement, coût total 20 056,00 € ;
- PITEM PROSOL – WEPRO, Social, coût total 5 260,00 € ;
- PITEM PROSOL – SENIOR, Social, coût total 69 346,00 € ;
- PITEM PROSOL – COORDCOM, Gestion Communication, coût total 30 000,00 €.
- PITEM BIODIVALP – PROBIODIV, Environnement, montant total programmé 20 056,25 €.

**2. Suivi et soutien à la gestion des projets européens en lien avec les directions administratives et les directions opérationnelles bénéficiaires**

- **SMART DESTINATION 2** : le projet vise à développer une infrastructure numérique communicante transfrontalière d'informations et de développement d'applications. En 2018, la Métropole a organisé un living lab avec les acteurs du tourisme à Nice.

- **RUMBLE** : le projet a pour but de réaliser des infrastructures pour la réduction et le contrôle du bruit dans les différents ports. En 2018, la Métropole a organisé un comité de pilotage à Nice.

**3. Coopération avec la Principauté de Monaco**

Dans le cadre de la convention cadre de coopération en matière d'innovation et de développement économique signée en juin 2015, plusieurs actions ont été conduites avec les directions opérationnelles des deux territoires :

- ateliers bilatéraux (données publiques, réseaux et systèmes d'information, 5G/IoT, e-livraisons urbaines, e-santé, e-tourisme Europe, environnement, délégations économiques internationales, groupe de travail économique) ;
- initiation d'un travail pour un programme d'actions en innovation et développement économique 2019-2020 avec pour thèmes prioritaires le coworking, l'autopartage et l'interopérabilité électrique, les filières économiques et la création d'un lieu économique transfrontalier totem emblématique ;
- visite du 27 Delvalle et de l'Ephad Valrose, et événements « Business startups » au CEEI et à Monacotech ;
- mise en place d'un travail de réflexion et de lobbying sur le suivi des négociations entre l'Union Européenne et la principauté de Monaco sur un accord d'association, la participation de la Principauté de Monaco à un programme de coopération territoriale européenne et sur les nouveaux outils juridiques européens de coopération transfrontalière.



#### 4. Schéma Métropolitain de coopération transfrontalière

Le schéma métropolitain de coopération transfrontalière s'inscrit dans la loi MAPTAM. L'étude est cofinancée dans le cadre du Pacte État Métropole et dans la convention de coopération avec la Caisse des Dépôts et Consignations et menée par la Mission Opérationnelle Transfrontalière. Les travaux ont commencé en avril 2018 avec un 1<sup>er</sup> COTECH et un 1<sup>er</sup> COFIL du schéma métropolitain de coopération transfrontalière et une centaine d'entretiens ont été menés de part et d'autre de la frontière pour produire un premier diagnostic.

#### BILAN ALCOTRA PROGRAMMATION 2018

|                                           |             |
|-------------------------------------------|-------------|
| Nombre de projets déposés                 | 12          |
| Nombre de projets programmés              | 11          |
| Coût total des projets programmés         | 1 254 709 € |
| Montant des subventions UE accordées      | 1 066 503 € |
| Montant des autres cofinancements obtenus | 0 €         |
| Taux d'intervention des fonds européens   | 85 €        |

#### BILAN FINANCIER DES ENCAISSEMENTS COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE 2018

|                                                                                     |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Total de tous les Fonds Européens de coopération transfrontalière encaissés en 2018 | 23 829 € |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------|

## D. SERVICE MÉCÉNAT

**1. Veille sur les opportunités de financements** et information auprès des services sur l'ouverture d'appels à projets par des fondations d'entreprises.

Différentes Directions ont pu être contactées directement et recevoir l'information par la transmission d'un tableau recensant les appels à projets en cours.

#### 2. Accompagnement des Directions opérationnelles pour des projets de mécénat

**a) Direction Générale Adjointe Culture pour la recherche de partenaires dans le cadre de l'exposition** Matisse Picasso et de l'année du cinéma et du centenaire des Studios de la Victorine.

#### **b) CFA : recherche partenaires pour la mobilité des apprentis au Brésil**

- Contacts CCI Brésil et société OFNER à Sao Paulo ;
- Convention de partenariat avec la Fédération des Maîtres Boulangers ;
- Financement obtenu : 4 000 €.

#### **c) Direction Développement Durable**

- Plan abeilles et pollinisateurs : réunions et recherches de partenaires ;
- Exposition photos « Ici, commence la vie » : recherche de partenaires et demande de subvention à la Région,
- Accord subvention 5 000 €.

#### **d) Projet Saint-Pons**

- La convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine pour la restauration de l'Église-Abbatiale Saint-Pons et la mise en place de la collecte de fonds, ont fait l'objet de plusieurs échanges et réunions avec les représentants de la Fondation du patrimoine. Des diplômes ont été réalisés et adressés aux mécènes.
- La collecte de fonds mise en place a permis de collecter 14 150 €.

#### 3. Présentation du mécénat à différents services sous forme de power point

#### 4. Identification des mécènes potentiels

- Réalisation d'une base de données répertoriant des mécènes par thématiques.





# DIRECTION DES SYSTÈMES NUMÉRIQUES ET DE LA SMART CITY

L'organisation de la Direction des Systèmes d'Information a évolué fin 2018 selon le schéma suivant :

Une Direction des Systèmes Numériques et de la Smart city et 3 directions déléguées :

- Direction déléguée aux systèmes d'information ;
- Direction déléguée aux systèmes d'information géographique ;
- et Direction déléguée à l'innovation numérique.

Sont détaillés ci-après les rapports d'activités des 3 directions déléguées avant la création de la Direction des Systèmes Numériques et de la Smart city.

## A. DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

### 1. Les orientations et les missions :

- Concevoir, mettre en œuvre, faire évoluer et maintenir en conditions opérationnelles l'ensemble de l'infrastructure technique : pour les services de la Métropole, la Ville de Nice, le CCAS, les différentes régies ainsi que les écoles publiques niçoises ;
- Gérer la téléphonie fixe et mobile, les travaux d'aménagement et d'interconnexions des bâtiments ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou à la réalisation d'études dans ce domaine ;
- Gérer les demandes et les conventions relatives aux installations d'antennes opérateurs sur les espaces publics ;
- Assister les clients dans la définition, la maîtrise d'œuvre et la maintenance de solutions informatiques de types logiciels ou progiciels mais aussi développer des logiciels spécifiques et assurer leur maintenance et le support applicatif ;
- Poursuivre les projets structurants de transformation numérique des services par la refonte des principaux outils et processus de gestion en pilotant le changement ;
- Promouvoir la collaboration et une démarche éco-responsable : dématérialisation des procédures et des échanges, usage d'outils collaboratifs (espaces de partage, visioconférences, rationalisation des moyens d'impression, maîtrise de la consommation énergétique « informatique », télétravail...) ;
- Participer au développement de la Métropole durable et connectée en tant que partenaire ou chef de file d'expérimentations ;
- Développer et mettre en œuvre la sécurité des Systèmes d'Information (PSSI, RGS, CNIL, Plans de Reprise...) ;





- Former et assister les utilisateurs au bon usage des matériels, des logiciels, de la téléphonie ;
- Poursuivre les projets liés à la vidéo protection et vidéo surveillance routière ;
- Concevoir, mettre en œuvre et maintenir la plate-forme de gestion de la ville intelligente et le développement/intégration de services numériques innovants associés, pour les

## 2. Les moyens humains

**84 personnes** pour la Direction déléguée aux Systèmes d'Information comprenant :

- 1 directeur, 3 chefs de service, 2 chargés de mission ;
- 12 chefs de pôles

## 3. Les axes stratégiques et les projets associés

### Études et Applications

- Poursuite de la dématérialisation comptable : mise en place du « eCommande » et du « PES Marché » ;
- Aide à la mise en place des outils numériques du Guichet Unique Nice Facile (Chatbot, logiciel d'accueil et démarche en ligne) ;
- Mise en place des logiciels adaptés pour une police connectée (SmartPolice) ;
- Mise en œuvre de divers logiciels en matière de billetterie : domaine Musées, chèques carburants, site web vente de biens immobiliers, application mobile Matisse...

### Vidéoprotection

- Poursuite du programme de déploiement des caméras de vidéoprotection (Moulins, Ligne 2 du Tramway, caméras proximité) avec implémentation d'outils d'analyse d'images (temps réel / temps différé).

### Systèmes informatiques

- Mise en place d'un nouveau firewall permettant de sécuriser les flux entre nos ressources serveurs et les réseaux partenaires (ex : REA) et les industriels ;
- Refonte du Data Center du site Bosio ;

citoyens et les services opérationnels, dans différents secteurs d'activité de la Métropole et la Ville de Nice comme la mobilité, la sécurité, et le développement durable ;

- Poursuivre la mutualisation du Système d'Information en intégrant et en accompagnant de nouveaux services tout en assurant l'assistance et la maîtrise d'œuvre déléguée sur le numérique pour le compte des régies existantes : Régie Eau d'Azur, Régie Parc Azur.

**52 personnes** rattachées directement à la Direction des Systèmes Numériques et de la Smartcity répartis comme ci-dessous :

- Centre de service : 38 personnes,
- Sécurité : 4 personnes,
- Marchés Publics : 2 personnes,
- RH Administratif & Financier : 8 personnes.

- Smart City : expérimentation d'un pilote « LoRa », réseau radio bas débit dédié aux objets connectés et déploiement de la plate-forme de données Fiware, infrastructure support des projets smart cities ;
- Implication forte sur différents projets européens H2020 et Marittimo (IRIS, Smart Destination...).

### Centre de Services

- Déploiement de 150 postes de travail pour les télétravailleurs ;
- Déploiement de certificats électroniques dans le cadre des projets de dématérialisation ;
- Accompagnement aux déroulements d'événements ou de manifestations (Nice Jazz Festival, Innovative City...) ainsi qu'aux aménagements des régies (Acropolis, Nikaia...) ou des autres services.

### Pôle performance qualité projets transverses

- Mise en œuvre du logiciel AMELIO pour la gestion des Marchés Publics ;
- Accompagnement et mise en œuvre de l'informatique d'Acropolis, du Carnaval, et de NIKAIA, ainsi que des Studios de la Victorine à la suite de leur reprise en régie.



## 4. Les chiffres clés

### CENTRE DE SERVICES

|                                                                 | 2018           | Évolutions par rapport à 2017 |
|-----------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------------|
| APPELS REÇUS<br>(Informatique et téléphonie) / AN               | Plus de 45 000 | ↑                             |
| INTERVENTIONS (postes, Télécoms, GSM, Éducation, sur site) / AN | 10 000         | ↑                             |
| DEMANDES / AN                                                   | Plus de 12 000 | ↑                             |
| INSTALLATIONS / AN (sur site)                                   | Plus de 1 500  | ↑                             |

### INFRASTRUCTURES

|                                     | 2018               | Évolutions par rapport à 2017 |
|-------------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| SERVEURS                            | 749                | ↑                             |
| ESPACE STOCKAGE                     | 1 105 To           | ⇒                             |
| FIBRE OPTIQUE MUTUALISÉE            | 516 Km             | ↑                             |
| CAMÉRAS VIDÉO                       | 2 126              | ↑                             |
| BOÎTES AUX LETTRES                  | 11 100             | ↑                             |
| MESSAGES ENTRANTS / AN              | Plus de 2 millions | ↑                             |
| MESSAGES SORTANTS / AN              | Plus de 1 million  | ↑                             |
| SITES RACCORDÉS                     | 569                | ↑                             |
| BORNES WIFI                         | 580                | ↑                             |
| INTERVENTIONS RÉSEAU SUR SITES / AN | Plus de 500        | ⇒                             |

### PROJETS APPLICATIFS

|                               | 2018        | Évolutions par rapport à 2017 |
|-------------------------------|-------------|-------------------------------|
| ÉTUDES ET CONDUITE DE PROJETS | 2 812 J / H | ↑                             |
| RÉALISATION                   | 4 600 J / H | ↑                             |
| ASSISTANCE LOGICIELS          | 3 000 J / H | ↑                             |

### ADMINISTRATIF

|                             | 2018          | Évolutions par rapport à 2017 |
|-----------------------------|---------------|-------------------------------|
| NOMBRE DE MARCHÉS EN COURS  | 230           | ↑                             |
| NOMBRE DE FACTURES TRAITÉES | Environ 2 200 | ↑                             |

## B. DIRECTION DÉLÉGUÉE À L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

### 1. Les orientations et missions de la Direction déléguée à l'Information Géographique

- Développement et mise à disposition d'une base de données géographiques 2D et 3D partagée ;
- Choix d'outils SIG recouvrant l'ensemble des besoins : l'acquisition et l'exploitation des données, la production de cartes, la modélisation 3D ou encore les diffusions numériques ;
- Développement de procédures spécifiques de géo-traitement et d'analyse SIG, d'applications de diffusion, d'intégration de données, etc. ;
- Accompagnement des services et des utilisateurs du SIG ;
- Acquisition et gestion des données géographiques ;
- Animation du réseau SIG de la Métropole Nice Côte d'Azur, recueil des besoins, veille technologique ;
- Diffusion sur internet d'informations géographiques destinées aux communes membres, au grand public et aux professionnels (consultation du canevas Géodésique, du PLU de Nice, PAV, cadastre, Open Data, eau, assainissement, réseaux, etc.).



## 2. Les moyens humains

La Direction déléguée à l'Information Géographique comprend 30 agents : 15 ingénieurs, 7 techniciens et 8 agents.

Son organisation est la suivante :

- Équipe de direction : 1 directeur, 2 chefs de projets et chargés de mission, 1 assistante secrétaire comptable ;

- Service Topographie : 11 personnes ;
- Service Plateforme Géographique et 3D : 7 personnes ;
- Service Géomatique : 8 personnes.

## 3. Les axes stratégiques et projets associés

- Mise en place des briques technologiques SIG pour pouvoir acquérir, visualiser et traiter des données big data et temps réel géographiques ;

- Détermination de modèles numériques de terrain et de surface par des techniques d'acquisition de données LIDAR classifiées et colorisées : la connaissance précise de la topographie et de son sursol constitue un enjeu majeur et pluridisciplinaire ;

- Amélioration du référentiel d'adresse sur la Métropole : l'adresse est une information fondamentale. Elle est utilisée par les services de secours (pompiers, samu, gendarmerie), par les administrations, les services de messagerie, par les livreurs, les citoyens ou les touristes etc. Elle constitue une donnée géographique de base devant être mise à disposition dans

le cadre de la directive européenne INSPIRE et devra être versée dans la base nationale d'adresse en cours d'établissement.

|                                                       | 2018           | Estimation 2019 base 2 premiers trimestres |
|-------------------------------------------------------|----------------|--------------------------------------------|
| DOSSIERS TOPOGRAPHIQUES                               | 247            |                                            |
| APPELS HOT LINE SIG / DEMANDES                        | Env. 1 000     | ⇒                                          |
| PLANS CARTOGRAPHIQUES RÉALISÉS                        | Plus de 300    | ⇒                                          |
| CANEVAS GÉODESIQUES STATIONS                          | Plus de 26 000 | ⇒                                          |
| REPÈRES DE NIVELLEMENT ACCESSIBLES AUX PROFESSIONNELS | 738            | ↑                                          |
| FORMATIONS SIG ARCGIS, DAO, 3D ORGANISÉES             | 150 J / Homme  | ⇒                                          |

# C. DIRECTION DÉLÉGUÉE À L'INNOVATION NUMÉRIQUE

## 1. Les orientations et missions :

- Faciliter la transformation numérique pour permettre le déploiement de solutions Smart city ;
- Contribuer à apporter à la Métropole une vision globale des solutions numériques opérationnelles permettant la prise en compte de nouveaux projets de Smart city ;
- Participer à l'élaboration de la stratégie Smart city de la Métropole (comité de pilotage « politique numérique ») ;
- Envisager et mener des actions de promotion de la Smart city ;

- Consolider et animer un écosystème de partenaires externes (industriels, instances européennes, startups, consortiums, Université, etc.) pour entretenir la dynamique Smart city portée par la Métropole ;
- Participer à l'élaboration d'une gouvernance des projets numériques de territoire ;
- Contribuer au montage de dossiers de partenariat avec des acteurs institutionnels, académiques et industriels français et internationaux...

## 2. Les moyens humains

En 2018, la Direction déléguée de l'Innovation Numérique est composée de 9 agents.

Elle est organisée comme suit :

- Équipe de direction : 1 directeur, 1 adjoint au directeur, 1 chef de projet transversaux et 1 assistante ;

- Service couverture numérique : 3 personnes ;
- Service innovation numérique : 3 personnes.



### 3. Les axes stratégiques et projets associés

#### Actions sur les infrastructures et les réseaux numériques

- Suivi et accompagnement des opérateurs dans les déploiements de la fibre optique sur le territoire métropolitain (objectif 100 % fibre sur tout le territoire d'ici 2022) : fin 2018, les deux tiers des locaux de la Métropole Nice Côte d'Azur ont été rendus raccordables par les opérateurs de télécommunication ;
- Stratégie de déploiement d'un réseau métropolitain des objets connectés : une étude a permis de dimensionner en termes de moyens financiers, humains et techniques les éléments nécessaires à la mise en œuvre d'un réseau Lora propriété de la Métropole, lui permettant de récupérer les données des capteurs déployés sur son territoire à moindre coût.

#### Projets d'Innovation Numérique

- Accompagnement du projet de redynamisation des Studios de la Victorine, dans l'objectif de créer et développer une filière audiovisuelle et d'en faire un lieu d'innovation ;
- Étude relative à la mise en place d'une gouvernance de l'engagement citoyen dans le cadre de l'appel à projet Territoires d'Innovation (TI ex TIGA) : cette étude a conduit la Métropole Nice Côte d'Azur à lancer l'acquisition d'une nouvelle plateforme numérique d'engagement citoyen fournie par le prestataire FLUICITY ;

• Expérimentation pour l'échange de données avec le moteur de recherche Qwant : signature de la convention lors d'Innovative City 2018 ;

• Accompagnement du projet d'installation de panneaux publicitaires numériques sur la Ville de Nice : 30 panneaux publicitaires numériques ont été déployés par la société JC DECAUX sur la Ville de Nice en 2018 et raccordés au réseau informatique de la Métropole Nice Côte d'Azur ;

• Organisation d'un bootcamp dédié à la mobilité : 12 directions métropolitaines réunies pour établir une feuille de route du numérique en faveur de la mobilité comprenant 4 projets (télécentre pour les agents, application de covoiturage pour les agents, création données temps réel stationnement, mise à disposition en Open data des données temps réel transport) ;

• Co-animation avec la DSI et la DRH du séminaire des cadres dédié au numérique : 9 ateliers thématiques animés en présence des cadres de la Métropole et intégration d'une feuille de route pour la transformation numérique des agents au nouvel accord-cadre sur le bien-être au travail.

#### Actions de promotion de l'innovation à l'international

• Innovative City 2018 : la Métropole a présenté 18 projets numériques sur son stand et a accueilli 30 startups de la French Tech Côte d'Azur et Nice Startup sur un pavillon dédié.

### 4. Les chiffres clés

|                                                                | 2018                                                                           |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Salon international « Innovative City »                        | 3 000 visiteurs, 144 exposants<br>70 start-ups, 191 speakers<br>53 conférences |
| Couverture très haut débit par fibre optique                   | 100 %                                                                          |
| - Foyers adressables par Orange sur Nice :                     | 90 %                                                                           |
| - Foyers raccordables par Orange sur Nice :                    | 27 communes                                                                    |
| - Communes en cours de déploiement sur le moyen pays :         | 21 communes                                                                    |
| - Communes en cours de déploiement sur le haut pays :          |                                                                                |
| Expérimentations                                               | 1                                                                              |
| Accompagnement de directions métiers pour des expérimentations | 5                                                                              |
| Ateliers thématiques ou séminaires d'innovation                | 2                                                                              |



# LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

## 1. Présentation du Conseil de Développement

Les conseils de développement sont le mode d'implication de la société civile dans la politique des établissements publics de coopération intercommunale.

Installé le 24 avril 2015, le Conseil de Développement est structuré en sept commissions thématiques et deux commissions ad hoc, il regroupe les acteurs de la vie locale issus des milieux économiques,

sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs... et des représentants des 49 communes membres, soit 163 conseillers consultatifs et 49 conseillers suppléants, ainsi que 80 conseillers techniques et experts, c'est-à-dire 292 personnes contribuant à l'orientation des politiques publiques métropolitaines.

## 2. Actions et opérations associées

Le Conseil de Développement a pour objet de favoriser le dialogue et la concertation entre la Métropole et les acteurs du développement durable et de proximité. Il permet de faire émerger une parole collective, sur des questions d'intérêt commun et ainsi contribuer à enrichir la décision politique.

Il exerce sa fonction en rendant des avis et des contributions au Président de la Métropole. Il intervient sur saisine du Président de la Métropole ou par auto-saisine pour toute autre question relative à la Métropole.

Si la première partie de la mandature a été consacrée à l'élaboration de 20 propositions pour une métropole ouverte et connectée, l'année 2018 a notamment été consacrée au suivi des propositions et à la réflexion sur de nouveaux sujets tels que l'intelligence artificielle, l'approche stratégique de la fonction achat ou les relations Métropole entreprises.

### Coordination et animation

• 18 réunions : 6 bureaux, 10 inter-commissions et commissions et 2 réunions en Work Group sur le Plan Climat-Air-Energie Territorial et le PLUm ;

• Et des rencontres privilégiées dont le Colloque « Smart City, une autre lecture de la ville », la première édition du Challenge for a Nice life! ou la rencontre avec l'industrie azuréeenne.

### Contributions et avis

L'élaboration de 2 contributions sur saisine du Président de la Métropole remises en 2019 :

- Contribution du Conseil de Développement au Plan Climat-Air-Energie Territorial 2019-2025 de la Métropole ;
- Contribution au Projet de territoire métropolitain Plan Local d'Urbanisme métropolitain - PLUm de la Métropole.

### Vie de l'instance

- Organisation des réunions (réservation, invitation, ordre du jour, compte-rendu...) ;
- Mise à jour du fichier des membres et des personnalités extérieures ;
- Élaboration de documents (contributions, fiches projets, catalogue des projets, supports de réunion, trombinoscope...) ;
- Travail de veille (recherche, constitution de dossier, classement, diffusion...).



DIRECTION  
GÉNÉRALE ADJOINTE  
**DÉVELOPPEMENT  
DURABLE, RÉSEAUX  
ET INFRASTRUCTURES**



# DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

L'objectif majeur de la **Direction Administrative et Financière** est de poursuivre, grâce aux ressources humaines du service et à l'expertise métier des agents, la mutualisation engagée depuis 2012, permettant ainsi aux services de la Direction Générale Adjointe d'atteindre le niveau d'efficacité attendu et de garantir la fiabilité des procédures. Trois services ont été constitués pour mener à bien ces missions.

## 1. Les objectifs

Les priorités fixées à la Direction Administrative et Financière répondent à plusieurs objectifs :

- conforter la proximité territoriale, dans une relation concertée avec les élus ;
- dans la mise en œuvre du budget, pérenniser un projet de programme d'investissement qui tient compte des projets des élus sur le mandat et suivre les arbitrages de financement des projets métropolitains ;
- garantir la lisibilité de l'organisation du siège tout en veillant à son articulation avec le réseau des subdivisions ;
- optimiser les niveaux de services dans le respect des contraintes de réduction de masse salariale que s'est fixée la Métropole, gérée pour la DGA, par la DAF ;

- prendre en charge les nouvelles compétences issues de la loi MAPTAM, effectives depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'année 2018 a été articulée autour de 3 objectifs de développement de la DAF :

- stabiliser la nouvelle organisation et les procédures internes ;
- poursuivre la sécurisation juridique et administrative de l'action de la DGA ;
- réduire les délais d'instruction des marchés et optimiser le délai global de paiement.

À noter que la Direction Administrative et Financière de la Direction Générale Adjointe Développement Durable, Réseaux et Infrastructures est en partie constituée de services communs à la Métropole et à la Ville de Nice (21 agents sur 57).

## 2. Budgets

La Direction Administrative et Financière de la Direction Générale Adjointe Développement Durable, Réseaux et Infrastructures a géré en 2018 les budgets suivants :

Pour la Métropole (tous budgets confondus) :

- 62.4 millions d'euros en fonctionnement ;
- 114.2 millions d'euros en investissement.

La Direction Générale Adjointe gère également les budgets annexes de l'assainissement, de l'eau.

## 3. Chiffres clés

La Direction Administrative et Financière en 2018, en quelques chiffres, c'est :

- 13 330 mandats et 2 357 titres émis pour la Métropole ;
- 314 mandats et 8 titres émis pour le SYMISCA, 29 marchés dont un avec plus de 100 sous-traitants de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> rangs ;
- 3 679 courriers entrants, affectés aux services de la Direction Générale Adjointe ;
- 1 744 accusés réception produits ;
- 1 255 courriers sortants traités (corrections, envois et archivages) ;
- 115 consultations marchés publics réalisées et 2 pour le SYMISCA ;
- 103 marchés notifiés directement par la DAF pour la Métropole ou le SYMISCA ;
- 93 actes de sous-traitance pour la Métropole ;
- 113 courriers de reconduction de marchés pour la Métropole ;
- 36 avenants pour la Métropole.





# DIVISION DES ROUTES

Au cours de l'année 2018, la Direction Infrastructures et Circulation et la Direction des Subdivisions Métropolitaines ont poursuivi leurs missions alliant à la fois opérations de proximité et projets d'envergure à l'échelle du territoire, au travers d'actions diversifiées portant sur :

- l'entretien et l'exploitation des voies et espaces publics de la Métropole ;
- la réalisation d'investissements sur les routes, espaces publics de la Métropole, avec définition des stratégies/politiques de maintenance et d'entretien du patrimoine. À ce titre sont notamment conduites différentes actions permettant d'assurer la viabilité du réseau, mais également d'améliorer les conditions de sécurité et le confort des usagers ;
- la gestion de la circulation : gestion PC, carrefours à feux, équipements, jalonnement directionnel, stationnement en ouvrage ;
- la mise en œuvre de grands projets.

Afin d'optimiser la réalisation de ces projets, la division des routes s'est également attachée à moderniser et structurer son action en développant des outils de gestion efficaces.

**Les moyens financiers accordés au titre de l'année 2018** pour la division des routes s'établissent de la manière suivante :

- **Fonctionnement : 11 M€ ;**
- **Investissement : 60 M€.**

Pour la section **Investissement**, les crédits consacrés aux études et réalisations se sont répartis en 6 grandes thématiques :

- **travaux d'aménagement d'espaces publics et développement urbain : 17 M€ ;**
- **travaux sur réseaux structurants : 4 M€ ;**
- **grands projets routiers : 5 M€ ;**
- **entretien et sécurité des voies métropolitaines, y compris intempéries, et feux tricolores : 12 M€ ;**
- **entretien et aménagement de proximité : 21 M€.**

## A. DIRECTION INFRASTRUCTURES ET CIRCULATION (DIC)

Quatre grands axes ont guidé les actions menées au cours de l'année 2018 :

- poursuite de la modernisation des missions ;
- mise en œuvre des actions de maintenance conformément à la stratégie adoptée ;

### 1. Grands axes d'action

**a. Une nouvelle étape dans la modernisation des missions et des moyens : le développement d'outils dédiés**

Le projet de révision du **règlement de voirie métropolitain** a été finalisé et est entré dans la phase de concertation avec tous les acteurs internes et externes fin 2018 – début 2019, il sera adopté en septembre 2019.

Le suivi financier des projets d'investissement à travers l'application **GEOPOL** a permis

- poursuite de la dynamique du projet de direction ;
- clôture des réflexions liées aux réformes externes.

d'éditer des fiches communes à partir de la base de données unique regroupant les parties comptables et opérationnelles.

Le nouveau logiciel de gestion du domaine public **VIAZUR** a été développé en 2018 et mis en service le 27 mai 2019 permettant ainsi la dématérialisation complète des procédures d'autorisation de travaux et une meilleure coordination des chantiers ou



événements sur voirie sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ce service accessible par tous les intervenants internes et externes est utilisable sur PC et Tablettes avec une cartographie interactive s'appuyant sur les nombreuses couches métiers du Système d'Informations Géographiques (transports, écoles, limitation de tonnage, trafic...) afin d'alerter les intervenants et ainsi améliorer l'organisation des chantiers. VIAZUR sera prochainement doté d'une version mobile pour améliorer la qualité des données temps réel.

La refonte du **Centre de Régulation du Trafic** de la Métropole, initiée en 2017, a pris une nouvelle envergure en 2018. Si le projet de rénovation des équipements et outils de gestion du trafic couplé à la mise en place d'un outil de supervision du réseau de voirie métropolitaine a continué, le travail de constitution du nouveau Centre Multimodal des Déplacements Métropolitains a dû être accéléré, nécessitant un travail important de reprise des personnels actuellement présents au CRT Malraux et relevant d'une entreprise privée. Ce travail débuté en 2018, doit trouver sa conclusion le 20 novembre 2019.

Enfin, dans le domaine des ouvrages d'art, afin d'avoir une parfaite connaissance de son patrimoine, dans le respect de l'instruction technique pour la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art, la Métropole a initié **un plan d'action 2019/2021** mobilisant des outils et logiciels spécifiques dans la perspective de prioriser et programmer au plus juste les interventions nécessaires. Cette démarche s'appuie sur l'expertise du service infrastructures, des subdivisions de voirie métropolitaines qui permettent un contrôle visuel simplifié et permanent des parties visibles des ouvrages et de bureaux d'études spécialisés.

#### **b. La mise en œuvre des actions de maintenance**

Le service Infrastructures a mis en œuvre le programme annuel :

- d'entretien des ouvrages d'art pour 2 M€ ;
- de sécurisation des falaises pour 1 M€ ;
- de travaux d'urgence dans les tunnels (1,2 M€).

Le service Circulation a planifié la deuxième vague des opérations de mise en conformité de la signalisation lumineuse tricolore qui se termineront en 2019. Il a également procédé à l'ensemble des diagnostics concernant les portiques, potences et hauts mâts, supports de la signalisation directionnelle, des PMV et de divers équipements électriques routiers.

#### **c. Le prolongement de la dynamique du projet de direction**

- Les tableaux de bord élaborés et ajustés en lien avec le service du Contrôle de gestion ont facilité le pilotage de l'activité des services. Cette démarche permet un suivi mensuel efficace des actions menées au sein de chaque service sur la base d'indicateurs pertinents.

- L'engagement d'une réflexion sur la gestion globale des effectifs au sein de la DIC au regard des évolutions prévisibles de la masse salariale.

- Télétravail :

définition d'une politique au niveau de la DIC et de la procédure à mettre en place préalablement à l'instauration du télétravail au sein de la direction.

- Adaptation des organigrammes des services : la constitution du nouveau Centre Multimodal des Déplacements Métropolitains a conduit à une réflexion globale de l'organisation du Service Circulation qui sera finalisée en 2019, réflexion qui adaptera mieux les différents plans de charge tout en rationalisant les moyens et les besoins pour assurer au mieux les missions confiées au service.

La Direction Infrastructures et Circulation, composée d'agents offrant une pluralité de compétences, doit en permanence adapter son organisation pour mener à bien tous les projets et livrer les opérations dans les délais impartis, au regard de ses effectifs contenus, en légère diminution.

#### **d. La finalisation des réflexions liées aux réformes externes**

La direction a également mobilisé ses services pour accompagner la Régie Parc Azur (RPA) dans son action par l'élaboration d'un Contrat d'Objectifs donnant à la Métropole des outils de contrôle des missions confiées à RPA et à RPA de disposer des nécessaires éléments de la politique du stationnement voulue par la Métropole.



En parallèle, le service circulation a suivi la mise en œuvre par les communes concernées de la dépenalisation du stationnement qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il est notamment question des adaptations des

conventions mises en place pour partager le calcul du reversement par les communes à la Métropole des produits du Forfait Post Stationnement.

## 2. Suivi et aboutissement des grands projets

|                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nice                                                                                       | Études et travaux de sécurisation et de requalification de la Promenade des Anglais - phase 3 secteur Lénal / Carras                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                            | Travaux d'aménagement esplanade de la Gare du Sud                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                                                            | Études Gare Riquier aménagement accès nord - Requalification place Pierre Gautier Cours Saleya - aménagement rue Raoul Bosio – piétonnisation - Rue d'Angleterre phase 1 et phase 2                                                                                                                                                 |
|                                                                                            | Travaux d'aménagement de la place Saint-François                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                            | Sortie ouest de la voie Mathis : finalisation des études de projet, poursuite études du déplacement du poste de transit à Relais Souples sous convention avec la SNCF                                                                                                                                                               |
|                                                                                            | Études de l'aménagement du quartier des liserons dans le cadre du N-PRU de l'Ariane                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                            | Préparation d'un marché d'inspection détaillée des viaducs de la voie Mathis                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Cagnes-sur-Mer                                                                             | Travaux Place du Beal, Avenue Cyrille Besset                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Saint-Martin-du-Var                                                                        | Étude Requalification place de Gaulle                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Clans, Beaulieu Bonson, Roure, Colomars, Saint-Etienne-de-Tinée, la Trinité, Saint-Jeannet | Travaux d'aménagement du giratoire Pasteur – sécurisation entrée du village                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Roubion                                                                                    | Travaux d'aménagement de cœurs de ville et de villages                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Carros                                                                                     | Aménagement col de la Couillole – début des travaux fin 2018                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Saint -Jean-Cap-Ferrat                                                                     | Travaux d'aménagement des parkings de la Beilouno et du village                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Gilette, Saint-Martin-Vésubie, La Roquette-sur-Var, Place Saint-Pierre à Cagnes-sur-Mer    | Début des travaux d'aménagement de l'avenue Mermoz                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Villefranche-sur-Mer                                                                       | Études de parkings                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Saint-Laurent-du-Var                                                                       | Travaux Aménagement Place Amélie Pollonais                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Èze                                                                                        | Travaux d'aménagement des accès à Cap 3000                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                                                                            | Début des travaux d'aménagement Quartier des Pugets                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Saint-Laurent-du-Var/La Gaude                                                              | Parking sous la place du Général de Gaulle : attribution de la DSP et suivi de l'exécution du contrat de délégation de service public avec EFFIA pour la construction et l'exploitation du parking, validation des documents d'exécution, travaux préliminaires de déviation des réseaux, réalisation d'un diagnostic archéologique |
|                                                                                            | 1/2 échangeur de la Baronne : études de projet et constitution du dossier d'enquête publique                                                                                                                                                                                                                                        |

Études de voies nouvelles (contournement du Broc, rue Antoine Martin à Nice, Barreau Marcellin Allo à La Gaude)

Étude de la refonte du Centre de Régulation du Trafic de la Métropole

Tunnel Liataud :

Réalisation de travaux d'urgence préalablement à la mise aux normes

Lancement de la consultation (PCN) pour les travaux de mise aux normes

Tunnel Malraux : Obtention du Permis de construire de l'unité de désenfumage dans le cadre de la mise aux normes du tunnel

Études de projet pour le confortement du secteur du Frachet dans la Tinée



Afin d'améliorer la qualité de suivi des projets et de mener à bien certaines opérations complexes, signalées et multi-partenariales, le rôle du pôle maîtrise d'ouvrage a été renforcé. À la fois coordonnateur et catalyseur, le pôle intervient désormais régulièrement

dans les domaines du pilotage général, du montage financier et procédural, et de la programmation.

Il assure également le suivi du portefeuille des projets des communes, conduits par les Maires, en relation avec la DAF.



**Sécurisation de la Promenade des Anglais**



**Mise aux normes des tunnels (Paillon)**

## B. DIRECTION DES SUBDIVISIONS MÉTROPOLITAINES (DSM)

La Direction des Subdivisions Métropolitaines gère l'exploitation et l'entretien du réseau routier sur l'ensemble du territoire métropolitain et des espaces publics dont elle assure, grâce aux subdivisions territoriales, la viabilité, notamment en saison hivernale, la propreté urbaine sur 48 communes (hors Nice), la gestion des déchets (Haut-Pays) et la relation auprès des élus et des usagers tant dans la relation de proximité que dans les situations de crise.

Elle est structurée en 7 subdivisions territoriales appuyées par les services du siège :

- > Centre ;
- > Est-littoral ;
- > La Cagne ;
- > Tinée ;
- > Nice ;
- > Ouest-Var ;
- > Vésubie.

Ses missions s'articulent autour des 5 thématiques suivantes :

### **Viabilité, entretien et exploitation des routes**

- Surveillance du réseau (patrouilles), continuité de service, astreinte ;
- Gestion de crise et interventions en intempéries ;

- Viabilité hivernale ;
- Travaux d'urgence pour mise en sécurité ;
- Entretien des dépendances vertes et bleues ;
- Entretien des équipements de la route (SH, SV...).

### **Propreté urbaine (hors Nice)**

- Balayage et lavage manuels des trottoirs et espaces publics ;
- Lavage et balayage mécanisés des chaussées ;
- Ramassage des déchets et dépôts sauvages ;
- Curage de caniveaux, nettoyage des grilles.



### **Gestion des déchets (haut pays)**

- En concertation avec la direction de la collecte ;
- Enlèvement OM et encombrants, gestion déchetteries.





## Investissements et politique patrimoniale

- Politique de renouvellement des chaussées structurantes ;
- Études et projets d'aménagements de voirie ;
- Maîtrise d'œuvre travaux.

## Gestion du domaine public

- Instruction des avis d'urbanisme ;
- Arrêtés de travaux et permissions de voirie ;
- Contrôle des concessionnaires ;
- Gestion des dommages au domaine public.



La Direction des Subdivisions Métropolitaines en chiffres :

- 2 400 km de routes ;
- 7 subdivisions ;
- 1 gestionnaire routier unique sur le périmètre métropolitain (hors A8) ;
- 771 agents ;
- 467 véhicules et engins.

## 1. Création d'un service support

La réorganisation de la Direction des Subdivisions Métropolitaines qui a abouti à la création du service Support en avril 2018 a été décidée afin de répondre aux enjeux suivants :

- Construire des stratégies autour des ressources humaines et matérielles et des indicateurs d'activité ;
- Disposer d'analyses pertinentes pour intégrer un contexte budgétaire contraint ;
- Renforcer l'appui aux subdivisions en matière d'expertise technique (sécurité, entretien, exploitation, veille...) ;
- Consolider et élargir les missions jusqu'alors assurées par la cellule Coordination, notamment avec le transfert des missions « marchés » et « voies structurantes » depuis le service Maîtrise d'Ouvrage et Modernisation.

Ce service, positionné au siège de l'Arénas, est en appui aux subdivisions pour les ressources (ressources humaines et moyens matériels), l'expertise technique (réfèrent sécurité tunnels, veille technologique, innovation technique), la politique d'entretien routier et les marchés transversaux.



Quelques réalisations :

- Technique innovante de recyclage des fraisats de chaussées, Isola ;
- Auscultation et diagnostic des chaussées ;
- Actualisation du Plan d'Intervention et de Sécurité du tunnel Liautaud (ci-dessous) exercice de sécurité en tunnel.





## 2. Assurer la viabilité du réseau, entretenir le patrimoine

L'entretien du patrimoine est assuré au moyen d'actions de propreté qui nécessitent diverses interventions manuelles (balayage/corbeilles/fauchage/débroussaillage/nettoyage des abords, curage) ou mécanisées (nettoyage au moyen, d'arroseuses, balayeuses) qui mobilisent une part importante de l'activité des subdivisions, quel que soit le territoire.

Les subdivisions sont sollicitées principalement par les maires mais aussi par les administrés, dont la plupart des demandes sont relayées par Allo Mairies. Leurs interventions sont globalement en hausse.

Le programme d'investissement des matériels a pris en compte l'achat d'une nouvelle fraise à neige performante en remplacement d'engins vétustes, pour le déneigement des routes des stations de ski d'Isola 2000 et Auron et l'ouverture des cols, notamment de la Bonette.



Épisode neigeux du 26 février au 2 mars 2018



La nouvelle fraise à neige





### 3. Améliorer les conditions de sécurité et le confort des usagers

En 2018, divers projets d'aménagements (étudiés par les bureaux d'études des subdivisions) ont permis d'améliorer le réseau routier par des élargissements de chaussée, des sécurisations de dispositifs de retenue, des aménagements urbains en traversée de ville ou de village. Peuvent être cités à titre d'exemple :



#### • Des aménagements de sécurité :

- **RM6202 plaine du Var** : mise en place d'un muret séparateur béton pour supprimer les chocs frontaux ;
  - **Tourrette-Levens** : confortement mur soutènement chemin de la Gabre ;
  - **Saint-André-de-la-Roche** : confortement de chaussée sur la RM119 ;
  - **Saint Martin-du-Var** : élargissement route des Condamines côté Maquisards.
- **À Castagniers** : construction du parking du Masage (1ère phase) ;
- **À Saint-Jean-Cap-Ferrat** : réfection de chaussées avenue Claude Vignon, chemin du Sémaphore et boulevard Général de Gaulle ;
- **À Villefranche-sur-Mer** : élargissement de trottoir boulevard Napoléon III et quai des Marinières ;
- **À La Trinité** : élargissement de voirie boulevard Blanqui ;
- **À Cagnes-sur-Mer** :
- RM36 route de Vence : aménagement du carrefour et accotement carrefour RM 36 / Chemin du Pain de Sucre ;
  - Avenue Ziem – aménagement en faveur de la sécurité des piétons.

#### • À Vence :

- Mas de Vence – Av Emile Hugues : sécurisation du passage piéton et amélioration de l'éclairage public ;
- Avenue Emile Hugues - Aménagement d'un cheminement piétons entre le n° 1639 et l'ancien chemin de Saint Paul.

• **À Nice** : la Subdivision de Nice a engagé de nombreux chantiers sur l'exercice 2018 pour améliorer le confort mais aussi la sécurité des usagers.

Sur ce dernier point, un effort tout particulier a pu être mené pour les travaux de consolidation des ouvrages, tout en maintenant un haut niveau d'intervention dans les autres domaines :

- Réfection de chaussées : 48 chantiers réalisés, 68 400 m<sup>2</sup> traités ;
  - Réfection de trottoirs : 32 chantiers réalisés, 6 500 m<sup>2</sup> traités soit 3,1 km ;
  - Proximité : 174 opérations réalisées sur l'ensemble des 9 territoires ;
  - Opération sur fonds de concours Ville de Nice : 43 chantiers sur l'ensemble de la commune ;
  - Opérations de sécurité : 32 chantiers de consolidation de murs ou talus de soutènement réalisés.
- **À Bairols** : sécurisation RM56 : élargissement, reconstruction de chaussée ;
- **À Clans** : création aire de retournement Route de Liouras ;
- **À Isola** : réfection de chaussée station d'Isola 2000 / Dispositifs de sécurité de la RM97 d'accès à la station (Secteur Druos) ;
- **À Roubion** : aménagement et mise en sécurité de la RM 30 ;
- **À Saint-Étienne-de-Tinée** : Déviation du Cialancier (chaussées et dispositif de sécurité).





#### 4. Gérer les situations exceptionnelles

Les subdivisions interviennent sur les éboulements, les glissements de terrain et diverses intempéries qui perturbent le réseau routier, avec pour objectif de rétablir au plus vite une situation normale d'exploitation du réseau.

Elles s'appuient sur un Plan d'intervention hivernale qui décline l'organisation de la viabilité

hivernale à l'intérieur de chaque Subdivision.

L'hiver 2018-2019 a été relativement clément malgré un éboulement de grande ampleur qui a affecté, le 13 mars 2018 la RM 2565 au début des gorges de la Vésubie, et qui a nécessité des travaux de sécurité des falaises à hauteur de 819 786 € TTC, achevés en juin 2018, après 4 phases de travaux.



1) Réouverture de la RM2565



2) Réparation de la ligne supérieure d'écran dynamique



3) Mise en place d'un filet plaqué en tête de falaise



4) Remise en place d'un écran dynamique nouvelle génération

La subdivision de Nice est intervenue pour la mise en place du balisage (fermetures de voies, déviations...) sur plus de 70 manifestations dont le Carnaval et l'Ironman.



Plan de circulation IronMan



Enfin la subdivision de la Tinée a, comme chaque année, mené les opérations d'ouverture des cols respectivement le 10 mai 2018 pour la Bonette et le 24 mai 2018 pour la Lombarde.



Ouverture du Col de la Bonette



## 5. Quelques illustrations de travaux au sein des subdivisions



**La Trinité**, quartier Baccia Donna : aménagement cheminement piéton et enfouissement des réseaux aériens



**Villefranche-sur-Mer** : mise en place d'un dispositif ralentisseur avec création d'écluse et plateau traversant



**Vence**, RM2210 / Baou des Noirs  
Aménagement de sécurité du carrefour



**Cagnes-sur-Mer**, chemin du Pain de Sucre :  
Aire de retournement dans le cadre  
du Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt





#### **Nice**

- Avenue Sainte-Marguerite, n° 277 – Consolidation d'un mur dans le cadre d'une expertise judiciaire
- Avenue Charles-Edouard Brown-Sequard, n° 7



#### **Nice**

Opérations d'aménagement :

- Chemin de Crémat – Démolition d'une maison, élargissement et réfection de la chaussée sur 560 m<sup>2</sup>. Construction d'un mur béton projeté ancré de 55 m et d'un mur béton armé de 30 m. Enfouissement des réseaux



#### **Nice**

Opérations liées à des permis de construire : route de Saint-Antoine, n° 280

Élargissement et aménagement : création de trottoirs et réfection de la chaussée



**La Tour** RM2209 / Collet de la Déesse / 112 000 €  
Aménagement : soutènement, quai bus, revêtements et signalisation



**Carros** route des Plans 1<sup>er</sup> phase 164 000 €  
Élargissement, création d'un trottoir côté Ouest depuis l'Emigra



**Travaux suite aux intempéries**  
**Saint-Jeannet**, Chemin du Brusquet 75 000 €  
Ouvrage de soutènement en béton et enrochement



**Carros**  
RM1 au n°6984 - 100 000 € depuis l'Emigra  
Ouvrage de soutènement en béton



**Roure** : pavage de la place de la Mairie



**Saint-Étienne-de-Tinée** : chantier test environnemental - recyclage des fraisats issus du rabotage de la chaussée - secteur de la Blache





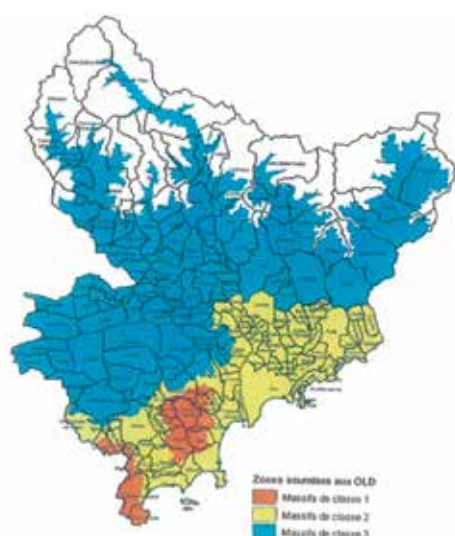


## 6. Prospectives

### • Les Obligations Légales de Débroussaillage :

l'arrêté préfectoral du 10 juin 2014 fixe les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) applicables sur tout le territoire du département des Alpes-Maritimes, aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues, y compris les voies qui les traversent.

Un schéma de débroussaillage va donc être initié en 2019 en partenariat avec l'Office National des Forêts, afin d'appliquer avec discernement les OLD en modulant les largeurs de débroussaillage selon la sensibilité réelle des secteurs, afin d'apporter un niveau de protection acceptable en tenant compte des moyens réellement mobilisables.



### • Le Schéma Directeur Routier Métropolitain

Le SDRM, en cours de réalisation (échéance prévue fin 2019), est un document global qui agrège, dans le domaine des routes et des déplacements, différentes composantes destinées à donner une vision globale du patrimoine, des missions, des moyens, des enjeux et perspectives.

Il est destiné à :

- identifier les grands enjeux en termes de politique publique routière ;
- préciser les niveaux de service et de pratique proposés ;
- calibrer et optimiser les moyens et organisations pour atteindre les objectifs assignés ;

- prévenir les risques de mise en cause de la responsabilité de la Métropole et de ses représentants au regard de leurs obligations.

Élément constitutif de la politique publique de la Métropole, il met en œuvre :

- des réflexions opérationnelles correspondant aux différentes composantes de la politique métropolitaine en matière de routes et de services associés (viabilité / propreté / conservation du patrimoine et de gestion du domaine public) ;
- des réflexions organisationnelles visant au bon fonctionnement des services et à l'optimisation des moyens.



# DIVISION ENVIRONNEMENT

## A. DIRECTION DES RÉSEAUX

### 1. Assainissement

#### a. Objectifs principaux

La compétence assainissement des eaux usées se décompose en deux missions : assainissement collectif (réseaux, stations d'épuration...) et Assainissement Non Collectif (ANC) dont l'objectif est de garantir le bon état des milieux récepteurs en garantissant un niveau de traitement optimal et en minimisant les dysfonctionnements éventuels engendrant des rejets directs.

#### b. Principales actions

#### **PROLONGEMENT COLLECTEUR RIVE DROITE À SAINT-MARTIN-DU-VAR (AVEC MICRO TUNNELIER)**

**Le service Assainissement** a prolongé le collecteur général de la Rive droite du Var à Saint-Martin-du-Var au niveau du chemin des Ecoliers. Les travaux ont consisté à reprendre le réseau sur 140 mètres linéaires. En raison des profondeurs de terrassement très importantes pour traverser le boulevard Maiffredi et des nombreux réseaux présents dans le sous-sol, il a été décidé de réaliser un micro tunnelage de 800 mm sur 65 ml. Les travaux ont été réalisés sur une période de 3 mois. Le montant des travaux s'est établi à 540 025 € HT.



*Saint-Martin-du-Var – Micro-tunnelier*

#### **CHANTIER DE NICE – REHABILITATION DES OUVRAGES VISITABLES D'ASSAINISSEMENT DANS LE QUARTIER DE GIOFFREDO**

Les collecteurs visitables d'assainissement entre les voies Carabacel, Dubouchage, Jean Médecin et Félix Faure, ont été réhabilités par maçonnerie traditionnelle, par projection de mortier armé et par pose de coques et demi-coques en PRV sur un linéaire de 3,6km. Le coût des travaux a été de 908 934,41 € HT.







## CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION À CAGNES-SUR-MER

Le marché de construction, réalisation, exploitation et maintenance a été signé le 25 avril 2016. Le coût global du projet est de 100 M€ TTC (hors phase exploitation et émissaire compris). Les travaux préparatoires ont commencé fin 2016 pour une livraison de la STEP prévue au premier trimestre 2020.



*Projet de nouvelle station à Cagnes-sur-Mer*



*Photo des travaux de la station d'épuration – Sécheur - Novembre 2018*



*Photo des travaux de la nouvelle station d'épuration – Novembre 2018*



## 2. Défense extérieure contre l'incendie

Un pouvoir de Police administrative spéciale de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) a été instauré en 2017 [(article L5211-9-2 du C.G.C.T ; Loi n° 2017-257 du 28 février 2017 (article 71)] qui confère au Président de la Métropole, la responsabilité de s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre sur le territoire métropolitain (article L. 2213-32).

Le Service de défense extérieure contre l'incendie a été créé en 2009 par suite du transfert de cette compétence des communes à la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur. Depuis, la Métropole Nice Côte d'Azur gère ce service en lien étroit avec les maires et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). La DECI a pour vocation de défendre les biens et les personnes face à différents types de feux (feux urbains ou de forêt).

### • Missions :

Les principales missions liées à la DECI sont les suivantes : la gestion du parc d'hydrants, la pose de nouveaux hydrants et la réalisation de travaux dans le cadre des plans de prévention des risques d'incendie de forêt (PPRIF).

### • Gestion du parc d'hydrants :

L'objectif est de s'assurer que l'ensemble des 6 200 hydrants (bouches ou poteaux d'incendie) de la Métropole restent en permanence opérationnels afin que les sapeurs-pompiers puissent intervenir efficacement face à des différents types de feux (feux urbains, feux de forêt, feux de véhicules...). En 2018, 121 hydrants ont été remplacés.

### • Pose de nouveaux hydrants :

L'objectif est d'améliorer la couverture incendie métropolitaine pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers en cas de feux urbains notamment, et permettre l'urbanisation de certaines zones. La pose de nouveaux points d'eau incendie, qui permet d'améliorer la couverture incendie, se fait systématiquement en concertation avec les communes et le SDIS. En 2018, 28 nouveaux hydrants ont été posés.

### • Travaux dans le cadre des Plans de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF) :

Dans le cadre des PPRIF, le Préfet prescrit la réalisation ou la normalisation de points d'eau incendie (poteaux, bouches d'incendie ou citernes). Ces différents points d'eau permettront, en cas de feux de forêt de grande ampleur notamment, d'optimiser la défense incendie de la commune face à cette menace et ainsi d'améliorer la protection des biens et les personnes.

## 3. Actions pour la prévention des risques liés aux ruissellements et aux inondations

En 2018, deux compétences obligatoires ont été nouvellement explicitées par le CGCT pour les métropoles (art. L5217-2), relevant du budget principal : la gestion des eaux pluviales urbaines et la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Ce renforcement consacre l'action déjà engagée de longue date par la Métropole.

visant à garantir la disponibilité des données et la fiabilité des mesures. L'hiver 2017-2018 a été fortement pluvieux, avec des crues successives : 11 décembre, 9 janvier, 2 et 11 mars et 12 avril. Les retours d'expériences interservices ont permis de confirmer le dispositif et d'identifier des actions correctives.

### a. Monitoring hydro météo et systèmes d'alerte locaux aux inondations

La Métropole assure la surveillance hydrométéorologique du Paillon, du Magnan et de la Cagne pour annoncer les crues et anticiper les situations à risques. Sur le Paillon, cette surveillance en place depuis la création du tunnel Liautaud en 1983 est associée à une procédure d'alerte pour la fermeture du tunnel. En 2018, la Métropole Nice Côte d'Azur a poursuivi sa mobilisation 24h/24 et 7j/7, avec un dispositif d'astreinte





Le nouveau superviseur des crues PANORAMA a été finalisé. Il permet à présent de visualiser en temps réel et différé la pluie et les hauteurs d'eau et de gérer des alertes.

Le développement du réseau de surveillance de la Cagne et du Malvan a été poursuivi dans le cadre du PAPI, avec l'installation de plusieurs limnimètres.

Enfin, le projet de R&D Interreg PROTERRINA 3, coordonné par la DPGR, a été poursuivi pour développer une alerte précoce sur le Magnan, en appui sur une modélisation pluie-débit à partir de prévision pluvio par radar.

### **b. Expertise, stratégie et planification**

Plusieurs actions ont été conduites pour mieux connaître et réduire les risques d'inondation et reconquérir les milieux aquatiques.

Dans le Val de Cagne, les conclusions de l'étude de ralentissement dynamique conduisent à proposer un scénario de reconquête en appui sur un schéma directeur de renaturation de la Cagne, des gorges à la mer, dont la préparation sera lancée en 2019.

Pour favoriser la circulation des poissons dans la Cagne, le seuil de l'ancienne usine hydroélectrique à Vence a été effacé à l'explosif en octobre 2018.

Pour les vallées de la Tinée et de la Vésubie, les études stratégiques, menées avec le soutien de l'agence de l'eau, permettront de proposer des plans d'actions pluriannuels pour une gestion équilibrée de la ressource la prévention des inondations et la valorisation des milieux aquatiques.

Les diagnostics de vallons, dans le cadre notamment du PAPI Var, ont été poursuivis afin d'établir des programmes d'actions de réduction et gestion des risques : vallon de la Tourre à Carros, vallons de Piboula à Colomars et de Porquier à Castagniers, vallon de Saint-Blaise...



Enfin un diagnostic pluvial a été lancé dans le quartier des Vespins, à Saint-Laurent-du-Var, fréquemment inondé par ruissellement.

### **c. Travaux et entretien**

La Métropole assure l'exploitation des réseaux métropolitains d'eaux pluviales, l'entretien des vallons aménagés et curage de bassins d'interception du transport solide et gère l'entretien de cours d'eau, en appui notamment sur le SMIAGE.

Afin de restaurer des capacités d'écoulement du Paillon dans la traversée de Nice, engravé par les dernières crues, une opération de curage a été lancée. La première phase du pont René Coty au Palais des Expositions a permis d'extraire près de 60 000 m<sup>3</sup> de matériaux, les galets ont été réutilisés pour recharger les plages niçoises.

Des berges du vallon du Riou à Lantosque ont été renforcées. Pour résorber des inondations d'origine pluviale, des extensions et renforcements de réseaux ont été réalisés, par exemple à Saint-Laurent-du-Var (chemin des Grands Pins), à Saint-Jeannet (chemin du Château), à Èze (avenue des Diables bleus) à Nice (espace Chéret, rue Raoul Dufy) ou encore à Vence (chemin Sainte-Colombe).

Enfin, un projet a été établi pour la pose d'un cadre eaux pluviales en aval du cours du 11 novembre à Cagnes-sur-Mer, jusqu'à la Cagne, visant à sécuriser le centre-ville exposé aux ruissellements issus des vallons de Combes et de Sainte-Colombe.







## 4. Eau

Au 31 décembre 2018, le service public de l'eau potable métropolitain est assuré par la Régie Eau d'Azur – REA (pour 42 communes, dont une en partie) et dans le cadre de deux contrats de délégation de service public – DSP (pour 8 communes, dont une en partie).

### a. Activité sur les communes gérées par REA



En novembre 2017, neuf communes du Moyen-Pays en rive gauche du Var et Saint-Jean-Cap-Ferrat ont rejoint le périmètre de la Régie. Un accord d'adaptation signé avec la direction de Veolia-Eau et les partenaires sociaux a permis le transfert direct des agents de Veolia-Eau dans les conditions du règlement collectif en vigueur au sein de la Régie. Ces modalités nouvelles ont pu s'appliquer en raison de la confiance des personnels dans le projet d'Eau d'Azur et dans les Présidents de la Métropole et de la Régie. Les locaux occupés par l'agence Moyen/Haut-Pays à Plan de Carros ont été réaménagés pour accueillir les nouveaux exploitants. La reprise d'activité s'est effectuée sans aucun impact pour les usagers.

Concernant la politique tarifaire, la pose des compteurs individuels dans le Haut-Pays et la généralisation du tarif harmonisé spécifique au Haut-Pays sont quasiment achevées en fin d'année 2018. Par ailleurs, le Moyen-Pays a été harmonisé sur le tarif progressif niçois.

En matière de travaux, la Régie a poursuivi sa politique d'investissements avec trois volets principaux : la mise en conformité des installations du Haut-Pays (dont la finalisation des travaux

de pose des compteurs), l'accompagnement des projets d'urbanisme à Nice (restructuration des réseaux reliés notamment à la ligne 2 du tramway) et sécurisation de l'alimentation en eau potable en rive gauche du Var, sur le littoral de Nice à Monaco, et dans le Moyen-Pays.

Après une année de sécheresse exceptionnelle en 2017 et avec la décision préfectorale d'abaissement du seuil 8 du Var à l'été 2018, la sécurité de l'alimentation en eau a pris en 2018 un relief particulier.

La Régie a accéléré son programme d'investissements afin d'élaborer deux vastes zones interconnectées.

Celles-ci permettent, au moyen du maillage des réseaux et des unités de production, de garantir à tout secteur l'accès à une deuxième ressource en cas de défaillance de la ressource principale. La première zone, dite « littoral rive gauche », s'étend de Nice-Ouest jusqu'à Monaco. Des chantiers phares y contribuent, tels que la réhabilitation – achevée en 2018 – du canal de la Vésubie sous le village de la Roquette-sur-Var, et les achats de terrain au Roguez (Castagniers) en vue de la création d'un nouveau champ captant. La deuxième zone réunit les communes du Moyen-Pays en rive gauche du Var. Elle est subordonnée à l'achèvement du chantier important de construction de la nouvelle usine de production d'eau potable « Font de Linier » à Levens, dont la mise en service est prévue au premier semestre 2019.

Au total : 26,8 M d'€ ont été investis en 2018, maintenant un niveau d'investissement 2,5 fois supérieur à celui des années antérieures à la création de la Régie Eau d'Azur.



Fin des travaux de réhabilitation du canal de la Vésubie, au niveau du tunnel de la Roquette



## **b. Activité sur les communes gérées dans le cadre d'une délégation de service public (DSP)**

Le service a été exécuté dans le cadre de deux contrats de délégation de service public et contrôlé par les deux agents de la Mission Eau au sein de la Direction des Réseaux.

Les démarches visant l'organisation future du service en rive droite du Var à l'horizon 2020 se sont poursuivies, avec le lancement en mai 2018 du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui lui est dédié. Menée en concertation avec le Syndicat Intercommunal de l'Estéron et du Var Inférieurs (SIEVI), la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA), l'Agence de l'Eau et les services de l'État, une étude globale a permis l'analyse des besoins actuels et futurs en matière d'exploitation et d'investissement sur les 30 prochaines années et une aide à la décision pour le choix du futur mode de gestion à compter de 2020.

Concernant les échéances contractuelles, l'année 2018 a été marquée par :

➤ la poursuite des opérations de liquidation du contrat 10 communes en rive gauche du Var, conformément au protocole tripartite entre la Métropole, la Régie Eau d'Azur et Véolia qui a été signé en juillet 2017 ;

➤ les audits financier, technique et juridique des derniers contrats de délégation de service public en rive droite du Var et de la concession d'État du Canal de la Rive Droite du Var (CRDV), dans le cadre des missions confiées à

l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Cette démarche a notamment permis :

- d'établir un bilan des pénalités imputables aux performances du service sur le contrat SIEVI ;
- d'identifier une liste de travaux prioritaires de remise en état des ouvrages, à réaliser avant fin 2019 ;
- d'élaborer des avenants de fin de contrat, précisant le calendrier et les livrables des opérations de clôture.

En matière de travaux sur les communes en rive droite du Var, les efforts d'investissements se sont poursuivis pour accompagner les projets urbains et le développement des Plans Prévisionnels des Risques contre l'Incendie (PPRIF), lutter contre le phénomène des eaux rouges et supprimer les fuites par le renouvellement des conduites vétustes. Un intérêt particulier a été porté aux économies d'eau, avec notamment la poursuite du programme de réhabilitation du canal du Riou à Vence ou encore le renforcement du réseau d'eau du Chemin des Noisetiers à Cagnes-sur-Mer. Il s'agit de la première tranche d'un programme visant à remonter l'eau de la nappe du Var pour alimenter Cagnes-sur-Mer, en substitution des volumes prélevés au bassin versant déficitaire du Loup.

Par ailleurs, les travaux de modernisation de l'usine d'eau potable de Bouyon ont été lancés en 2018 dans le cadre du partenariat engagé depuis 2016 avec le SIEVI (plan prévisionnel d'investissements – PPI – sur les ouvrages structurants communs aux deux entités).



Travaux hydrauliques sur le traitement UV de l'usine de production d'eau potable de Bouyon. La Métropole participe financièrement aux investissements sous maîtrise d'ouvrage SIEVI ; l'usine alimentant en partie les habitants métropolitains de la rive droite du Var.



Renouvellement et renforcement du réseau d'eau sur 365 m, chemin des Noisetiers à Cagnes-sur-Mer.



Poursuite du tubage du canal d'adduction du Riou à Vence sur plus de 1,3 km (tranche 2018).



Au total : 5,04 M€ TTC d'investissements ont été réalisés dans l'exercice, dont 2,35 M€ TTC par le budget annexe de l'eau potable et 2,69 M€ TTC par les délégataires dans le cadre des dotations annuelles au renouvellement prévues aux contrats.

À noter enfin trois enjeux règlementaires en 2018 sur la ressource en eau en rive droite du Var :

- La concertation pour l'élaboration des Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) sur les bassins versants déficitaires du Loup et de la Cagne a été initiée.

Pilotée par les services de l'État, cette démarche vise à organiser les efforts de réduction des prélèvements qui seront demandés aux gros préleveurs dans le cadre d'un futur arrêté préfectoral. La Métropole, au titre de l'eau potable, est actuellement

identifiée comme le principal contributeur sur le bassin versant de la Cagne. Les travaux et coûts de fonctionnement pour mettre en œuvre la substitution des ressources par la nappe du Var sont importants ;

- En parallèle, des démarches ont été engagées pour étudier en concertation avec l'ARS afin de suivre l'évolution du niveau de chlorures et engager une révision de la déclaration d'utilité publique (autorisation de prélèvement, délimitation des périmètres de protection des captages) ;

- Enfin, une demande de révision de l'arrêté préfectoral d'octobre 2016 a été adressée au Préfet en novembre 2018, concernant l'adaptation de la prescription sur les travaux d'installation d'une station d'alerte à la pollution dans la nappe du Var, en amont du champ captant des Pugets à Saint-Laurent-du-Var.

## 5. Éclairage public et réseaux concédés

### a. Éclairage public - la recherche d'économie d'énergie

Le Service Éclairage Public et Réseaux Concédés mène une politique environnementale en développant des technologies innovantes. Il propose ainsi des projets avec la plus faible consommation possible : un projet de coupure de l'éclairage public est ainsi en cours et le service a présenté sa stratégie d'économie d'énergie à 29 communes de la Métropole représentant près de 80 % du parc. Les stratégies développées permettent de réduire la consommation d'énergie de 20 % par rapport à 2012, soit une économie globale de 9,6 Gwh. L'objectif de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) est de réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 avec un objectif intermédiaire de 20 % en 2030. **L'objectif intermédiaire a été atteint fin 2018 avec 12 ans d'avance.** Ces mesures sont complétées par une politique de veille technologique qui permet d'identifier de nouvelles technologies fiables susceptibles d'être déployées à grande échelle.

Quelques exemples :

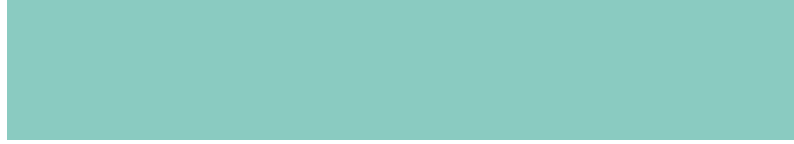
- candélabres communicants ;
- technologie Dibawatt développée à Cagnes-sur-Mer ;
- éclairage solaire et technologie Full LED Jump installés à Duranus ;
- commune de Saint-Jeannet, site pilote alliant la technologie LED, les coupures et la biodiversité permettant de réaliser plus de 50 % d'économie d'énergie ;
- expérimentation avec Enedis afin d'obtenir les courbes de charge de l'éclairage public depuis les compteurs Linky.

### b. Réseaux concédés - signature d'un contrat métropolitain de la distribution d'électricité

L'année 2018 a été marquée par les deux événements suivants :

➤ Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2018 du contrat métropolitain de concession de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente, signé entre la Métropole, Enedis et EDF.





Ce contrat, d'une durée de 25 ans, prévoit :

- un schéma directeur dédié principalement au renouvellement et à l'esthétique du réseau, dont 42,8 M€ pour les cinq premières années ;
- un budget d'enfouissement de 1 M€/an pendant 10 ans avec un financement intégral de la part du concessionnaire pendant les cinq premières années ;
- une augmentation de la redevance de concession dépassant désormais 500 K€/an ;
- des critères de qualité exigeants avec notamment un critère B fixé à 30 minutes à l'horizon 2030.

- La signature d'une convention tripartite de gestion provisoire des travaux entre la Métropole, le Syndicat Départemental de l'Électricité et du Gaz et Enedis afin d'organiser la transition entre les deux périodes de concession.

En outre, la gestion des vingt contrats de concession de distribution de gaz en vigueur sur la Métropole s'est poursuivie avec le concessionnaire GRDF.



# DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## A. ENVIRONNEMENT

### 1. Maison de l'Environnement

La Maison de l'Environnement, située dans les hords de Cessole, développe une offre d'activités pédagogiques qui ont attiré près de 20 000 personnes en 2018.

- **Visiteurs : 4 022 scolaires et 6 702 grand public,**
- **Sensibilisation en classe de 7 877 scolaires.**

Les activités et projets de 2018 ont permis de mettre en valeur les actions de la Métropole et de sensibiliser des publics variés aux thématiques environnementales grâce à des manifestations sur site mais également hors les murs :

- Promulgation des lauréats des 9<sup>èmes</sup> Trophées de l'Environnement le 14 mai 2018. Le jury a retenu 31 lauréats dont 4 dans la catégorie spéciale « Protection du milieu marin » ;

### 2. Bruit, Monitoring urbain environnemental

Deux grands axes de travail :

- **La lutte contre les nuisances sonores :**

- **Pilotage du Premier Observatoire du bruit métropolitain de France** (40 capteurs et flotte de 6 véhicules labo) ;
- Acquisition de matériels de mesure de bruit : **la Métropole devient le premier réseau fixe et mobile de capteurs de bruit de France avec 45 unités, dont 6 véhicules laboratoires communicants** ayant été lauréat du **DECIBEL D'ARGENT 2016**, délivré par le Conseil National du Bruit ;
- Préparation du 3<sup>e</sup> Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement Réglementaire 2019/2022 (PPBE III).

- Éducation à l'environnement des scolaires pour 322 classes de la Métropole soit près de 8 000 scolaires et 61 animations pour enfants ;
- Développement du compostage de proximité avec plus de 380 inscrits (1 525 passages) ;
- Des expositions et des manifestations à destination du grand public : 14 sur l'année et 600 visiteurs ;
- Les rendez-vous de l'environnement (Nice Éco-logiques) entre mars et septembre avec 1 200 visiteurs.

- **Le Monitoring Urbain Environnemental (2014-2018) :**

- 4 M€ sur la Plaine du Var, avec **le déploiement d'un réseau de collecte de données environnementales issues de près de 2 000 capteurs** et éléments de réseaux ;
- Optimisation des services publics : **30 solutions innovantes testées ;**
- Mise en œuvre d'applications Smartphones : ÉCOCITY SMS (avec ORANGE), test de véhicules communicants, « bruit des cantines », « Métropollen », « UV métropole », « Smart port de Nice ».



### 3. Observatoire du Développement Durable (ODD)

L'Observatoire a mis ses compétences analytiques et d'expertises au service des communes et des services de la Métropole. Il a analysé plus de 30 000 paramètres et il est intervenu dans :

- **La prévention des risques** : suivi environnemental des installations classées pour l'environnement communautaires (ex : surveillance environnementale des déchetteries) ;

- **La préservation des milieux aquatiques** : contrôle de la qualité des eaux et des stations d'épuration ;

### 4. Milieux aquatiques et risques

Deux projets phares :

- **Site Natura 2000 en mer du Cap Ferrat** :

- Lancement de **l'étude prospective pour l'aménagement du mouillage de grande plaisance** sur la baie de Beaulieu-sur-Mer ;
- Aménagement de 3 mouillages sur 2 sites de plongée.

### 5. Mer et littoral

Deux principaux axes :

- **Connaître les fonds marins** :

- Études hydro-sédimentaires : Saint-Laurent-du-Var, Beaulieu-sur-Mer, Nice Haliotis, Cagnes-sur-Mer (lots de plage et submersion marine).

### 6. Air

- **Suivi de la qualité de l'air** : surveillance quotidienne de l'évolution de la qualité de l'air avec l'association AtmoSud ;

- **Amélioration de la qualité de l'air** : mise en œuvre du Plan d'Actions Métropolitain pour

### 7. Biodiversité et Natura 2000

- **Développement durable et éco-administration**

**Objectifs des actions de la Métropole** : soutenir et favoriser les actions des différents acteurs, notamment des communes, pour un développement durable du territoire et tendre vers une éco-administration exemplaire.

- **Agenda 21 métropolitain (2013-2018)** : en avril 2018, l'Agenda 21 est arrivé à échéance avec un taux de 77 % de réalisation du plan d'actions.

- **La santé-environnement** : contrôle de la qualité de l'eau distribuée dans les bâtiments communaux et métropolitains ainsi que de l'eau de distribution des communes de la Métropole.

Il a participé à des partenariats avec des instituts de recherches appliquées (Université, CHU, etc.) qui s'inscrivent selon deux axes : santé environnement et environnement risques.

- **Gestion des mouillages sur la rade de Villefranche-sur-Mer** : sur sollicitation du Maire de Villefranche-sur-Mer, appui au projet de création d'une zone de mouillage et d'équipement léger sur la rade : cartographies, participation aux réunions de travail.

- **Relancer les concessions de la plage dans le cadre de la prise d'une nouvelle compétence** :

- Levés topographiques et par drone ;
- Passation du contrat de concession pour la plage marquet de Cap d'Ail et préparation de cahiers des charges de Nice, Beaulieu et Cagnes-sur-Mer.

L'Amélioration la Qualité de l'Air (PAMAQA), suivi de la qualité de l'air portuaire (Port de Nice), lancement de la réflexion sur la Zone à Faible Émission, participation à la réflexion préfectorale sur l'élaboration d'un plan d'urgence transport pour le 06.

La 4<sup>e</sup> édition de l'Appel à projets Agenda 21 destiné à soutenir les projets exemplaires des communes a permis de subventionner 10 projets de 9 communes.

- **Une Métropole éco-responsable** : labellisation éco-manifestations d'événements sportifs d'envergure, intégration de critères Développement Durable dans les cahiers des charges d'occupation du domaine public à des fins commerciales, participation au projet européen Nature 4 City Life.



## • Biodiversité

**Objectifs des actions de la Métropole : préserver et restaurer la biodiversité (faune, flore et gestion des milieux) sur le territoire, et favoriser les services rendus par la nature.**

- **Labellisation « 4 libellules »** pour récompenser l'engagement de la Métropole envers la biodiversité ;

- **Gestion de 6 sites Natura 2000 terrestres** (Vallons obscurs, Brec d'Utelle et Gorges de la Vésubie, spéléomantes de Roquebillière, chauves-souris de la Haute Tinée, Adret de Pra Gazé) : amélioration de la connaissance, conciliation des usages (éleveurs, activités sportives, suivi de fréquentation de site sensible, chantiers formation de murets en pierres sèches, etc.), gouvernance et sensibilisation des acteurs ;

- **Les opérations « Curieux de nature »** : une vingtaine d'animations à travers le territoire ont permis de sensibiliser plus de 800 personnes ;

- **Actions de développement territorial prenant en compte la biodiversité de façon innovante :**

pollution lumineuse et biodiversité (Gilette, Falicon, Cagnes-sur-Mer) ; Monitoring urbain et biodiversité (3 capteurs chiroptères posés) ; identification des zones à enjeux écologiques importants, sensibilisation à l'impact des traitements antiparasitaires sur la biodiversité, poursuite de la collaboration pour la création d'un périmètre protégé en rive droite du Var) ;

- **Gestion des espèces protégées :** réalisation d'inventaires de la faune et de la flore, élaboration des mesures d'évitement, de réduction de l'impact et de la compensation de la destruction des espèces protégées, opérations de transplantation d'espèces protégées.

- **Le milieu marin :** lancement de l'élaboration d'un schéma territorial de restauration écologique, lancement d'une étude fréquentation et poids socio-économique de la plongée sous-marine, lancement d'un atlas de la biodiversité côtière financé à 75 % par l'agence française pour la biodiversité.

## B. AGENCE DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (APE)

### 1. Objectifs principaux

L'agence de la performance énergétique met en œuvre les compétences métropolitaines suivantes :

- lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ;
- autorité organisatrice de la transition énergétique locale ;
- élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) ;
- production d'énergie renouvelable sur les sites métropolitains ;
- réseaux urbains de chaleur et de froid ;
- actions de maîtrise de la demande en énergie / service public de l'efficacité énergétique.

Les principaux axes de travail de l'agence sont :

- l'établissement de la stratégie d'optimisation énergétique de la Métropole, avec notamment l'élaboration du Plan Climat et la définition du mix énergétique de la Métropole ;
- le développement de la production locale d'énergie renouvelable : hydroélectricité, biomasse, géothermie, solaire, méthanisation, valorisation énergétique des déchets... ;
- le développement des réseaux urbains d'énergie : réseaux de chaleur et de froid, réseaux électriques intelligents... ;
- la maîtrise de la demande en énergie : groupement d'achat d'énergie, réhabilitation énergétique des bâtiments, amélioration du volet énergie des projets de la Métropole...



## 2. Grands axes d'actions et opérations associées

### • Définition de la stratégie énergétique

#### Études du futur Plan Climat-Air-Énergie Territorial

L'année 2018 a vu des avancées significatives dans l'élaboration du futur Plan Climat 2025 de la Métropole, avec notamment la réalisation de la phase diagnostic et enjeux, et de la procédure de mise à jour des bilans énergie et carbone. Ceci notamment en collaboration avec l'Observatoire régional de l'énergie (ORECA), l'Organisation non gouvernementale WWF, et nos bureaux d'études Equineo et SETEC.

Toute une série de consultations a été organisée auprès des acteurs locaux (Chambres consulaires, Conseil de Développement, Université Côte d'Azur...) ainsi que des réunions publiques, dans le cadre de la concertation préalable à l'élaboration du Plan Climat.

### • Développement de la production d'énergie renouvelable

#### Centrale hydroélectrique de la Vionène

L'agence porte l'étude de faisabilité technique, le portage juridique et les demandes d'autorisations administratives du projet d'équipement hydroélectrique du torrent de la Vionène, limitrophe des communes de Roure et Roubion (AMO : groupement BRL Ingénierie/Hydro M/BRG Avocat). L'étude de faisabilité propose un projet d'équipement du torrent de la Vionène et du ruisseau du Moulin. Sa puissance électrique est de 2,5 MW. Le montant de l'investissement est de 7 M€. Les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter l'énergie hydraulique, de demande de complément rémunération et d'autorisation foncières sont en cours, ainsi que les différentes études environnementales.

#### Projet de réseau géothermal et smartgrid à Nice Méridia

À l'issue de la procédure de concession de service public, la Métropole a signé avec la société IDEX, le 16 août 2018, une concession de service public portant sur l'exploitation d'une ressource géothermale (chaleur/froid) au sein du quartier Méridia à Nice et l'optimisation énergétique de ce quartier.

Premier réseau géothermique de la Métropole,

il distribuera à terme plus de 30 GWh pour chauffer et refroidir l'ensemble du quartier. C'est le principe de la concession de service public pour une durée de 25 ans qui a été retenu. Depuis cette signature, les opérations de mise en place de solutions thermiques provisoires d'une part, et de réalisation de réseaux et de la centrale d'autre part, sont en cours d'études et de développement.

#### Projet de réseau de chaleur du Grand Arénas

L'agence accompagne le développement du projet de réseau de chaleur du Grand Arénas, projet privé porté par Dalkia/EDF Optimal Solutions, notamment en facilitant la coordination des travaux préparatoires sur l'axe nord/sud. Les conventions d'occupation du domaine public afférentes ont été votées par le Conseil métropolitain en octobre 2018. Depuis cette date, les études nécessaires à la réalisation du projet (réseaux et centrale) sont en cours d'établissement avec l'ensemble des acteurs concernés.

### • Actions de maîtrise de la demande en énergie

#### Groupement de commandes « Approvisionnement en énergie et prestations annexes »

Afin de préparer le nouveau marché 2020-2023 de l'électricité, une nouvelle convention constitutive du groupement de commandes « Approvisionnement en énergies et prestations annexes » a été constituée.

9 nouveaux membres ont rejoint l'ancien groupement, portant le nouveau total à 58. Il s'agit des communes de Bairols, Ilonse, Roure, Saint-Dalmas-le-Selvage, du CCAS de Cagnes-sur-Mer, du Musée National du Sport, du Syndicat intercommunal de Montaleigne, de la Société d'Économie Mixte des Cimes du Mercantour et de la Régie Culturelle de Vence. Ce nouveau groupement de commandes, désormais constitué pour une durée illimitée, ne concerne plus uniquement l'électricité, mais la fourniture et l'acheminement de tous types d'énergies (gaz, fuel...) et permet également la réalisation future de prestations annexes à l'approvisionnement en énergie, comme l'optimisation tarifaire, le suivi de facturation ou toute autre action de conseil en maîtrise de la demande en énergie (MDE).



En parallèle, une procédure pour l'acheminement et la fourniture de l'électricité a permis de contracter pour une livraison de 190 GWh/an pour 2 ans (2018 et 2019). Pour ce marché, les lots ont été attribués à EDF (tous points de livraison hors éclairage public Nice Côte d'Azur) et à DIRECT ÉNERGIE (pour l'éclairage public Nice Côte d'Azur). Comme pour les marchés précédents, l'électricité fournie dans le cadre de ces marchés est 100 % d'origine renouvelable. Un nouveau marché 2020-2023 est depuis en cours de préparation.

### **Espace info énergie**

L'agence assume les missions d'Espace Info Énergie (EIE) principalement à la Maison de l'Environnement à Nice. Son action est ciblée vers les particuliers ou vers des copropriétés qui souhaitent engager des travaux de rénovation énergétique. Des thermographies de façade de bâtiments ont été notamment réalisées, permettant une meilleure sensibilisation du public aux déperditions d'énergie. 650 personnes ont fait appel à ce service en 2018.

### **Projet de réseaux électriques intelligents :**

**InterFlex :** l'agence a initié avec succès, avec le concours de la Direction Europe et en partenariat avec ENEDIS, EDF et ENGIE, une réponse à un appel à projets européen « Horizon 2020 » centré sur les smartgrids. Depuis début 2018, le démonstrateur smartgrid local « Nice Smart Valley » est en cours de déploiement dans l'Éco-Vallée et à Isola 2000. Après la mise en place d'un showroom au 455 Promenade des Anglais à Nice, le consortium a réalisé en 2018 le recrutement des entreprises et des familles (170) volontaires pour participer à ce démonstrateur.

**FlexGrid :** l'agence a activement collaboré avec Capénergies en vue d'établir la réponse à l'appel à projets national « Réseau Électrique Intelligent ». Ce projet, également lauréat, est actuellement en cours de développement. Les projets « Méridia, Grand Arénas à Nice, La Villette à Cagnes-sur-Mer et Isola-Flexgrid » sont développés par l'agence métropolitaine.

**ReUseHeat :** l'agence a initié, avec le concours de la Direction Europe et en partenariat avec EDF et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), ce projet en réponse à un appel à projets européen « Horizon 2020 » avec les villes de Madrid et Bucarest. Le projet porte sur la récupération de la chaleur fatale depuis différentes sources, eaux usées pour Nice, hôpital pour Madrid et métro pour Bucarest. Ce projet est en cours de réalisation avec notamment la mise en place sur l'Arénas d'un « Energy Dashboard » ou tableau de bord des énergies.

**IRIS :** l'agence a initié ce projet, avec le concours des directions Europe, Systèmes d'information et le Centre d'excellence- en partenariat avec UCA, IMREDD, ENEDIS, EDF, VEOLIA, CSTB, VULOG- en réponse à un appel à projets européen « Horizon 2020 » construit autour des services numériques au service de l'efficacité énergétique et de l'engagement citoyen. Nice, aux côtés d'Utrecht et Göteborg, s'est ainsi vue labellisée ville phare européenne. Ce projet est depuis en cours de développement, avec notamment l'initialisation d'un pilotage local de l'énergie (Local Energy Management) sur Méridia et l'Arénas.

### **Assistance énergie aux projets de la Métropole, comme par exemple :**

- Projet du nouveau marché d'intérêt national (MIN) de la Baronne ;
- Projet d'aménagement du secteur de La Villette à Cagnes-sur-Mer
- Projet FlexAzur.





# DIRECTION DES BÂTIMENTS

La Direction des Bâtiments est une direction mutualisée en un service commun à la Métropole et à la Ville de Nice depuis le 1er janvier 2013. À ce titre, elle assure la gestion de l'ensemble des opérations relatives aux bâtiments relevant du domaine public de la Métropole et de la Ville de Nice.

Afin d'optimiser le service rendu, des objectifs ont été identifiés fin 2017, qui visaient à :

- Accroître la réactivité d'intervention ;
- Améliorer la performance des équipes ;
- Optimiser les moyens financiers et humains ;

## 1. Architecture et modernisation

Ce service assure les missions techniques « support » et transversales, en appui des services opérationnels, dans les domaines du développement durable, de l'architecture et de l'économie de la construction. Qu'il s'agisse de permis de construire, d'autorisations préalables ou de travaux, et de faisabilités, l'activité des 5 pôles de ce service est essentielle au montage des opérations de construction/réhabilitation/restructuration menées pour les besoins de la Métropole.

## 2. Construction et aménagement

Il s'agit des travaux de constructions neuves, de restructurations/rénovations importantes, de mises en conformité et de mises en accessibilité, sur les bâtiments métropolitains et communaux.

Outre les projets gérés par les 3 pôles du service, dont les opérations achevées en 2018 sont recensées dans le tableau ci-dessous, l'année 2018 a permis de poursuivre la mise en place du « Building Information Model OU Modeling (B.I.M.) <sup>[1]</sup> » initiée en 2016.

- Assurer la sécurité technique et juridique ;
- Faciliter le suivi des opérations auprès des directions (communication).

Ces objectifs se sont traduits par une modification de l'organisation.

La Direction des Bâtiments est depuis lors organisée autour de 3 services qui sont chargés d'assurer les missions suivantes :

- Architecture et modernisation ;
- Construction et aménagement ;
- Exploitation et maintenance.

L'activité de ce service concernant le patrimoine bâtiminaire dévolu aux compétences métropolitaines peut être illustrée par quelques données :

- Les modélisations en trois dimensions de projets ;
- La réalisation de 13 études de faisabilité et de 9 dossiers techniques amiante ;
- Le dépôt de 3 demandes préalables et d'un permis de construire.

Parmi les opérations menées en 2018, pour lesquelles un budget d'investissement de plus de 5,2 M€ a été mobilisé, il convient de citer :

### OPÉRATIONS LIVRÉES EN 2018

Garage de Valdeblore – Montant : 644 000 € TTC

Création de la recyclerie des Moulins – Montant : 1 020 000 € TTC

Mur rideau du Plaza – Montant : 2 273 000 € TTC

Lancement concours Pont-Michel –

Montant prévisionnel (dont le parking silo) : 23 550 000 € TTC

[1] Méthodologie de travail innovante, en cours de déploiement au sein de la Direction des Bâtiments, elle recouvre 2 notions : « Building Information Model », qui désigne une représentation digitale structurée d'informations sur un bâtiment, existant ou en projet. Il peut alors être traduit par « Bâtiment et Informations Modélisées » et le terme de « maquette numérique » est alors utilisé. La « Building Information Modeling », qui désigne le processus de travail, de coordination et de collaboration des différents acteurs autour de la « maquette numérique », tout au long de la vie de l'ouvrage, de la conception à la construction, de la livraison à son exploitation.



*Recyclerie des Moulins*



### 3. Exploitation et maintenance

En charge d'assurer les travaux d'entretien, de maintenance, de rénovation, de mise en conformité et en sécurité des 94 739 m<sup>2</sup> que représentent les 70 bâtiments du parc métropolitain, ce service s'appuie sur 8 pôles pour mener à bien ses missions.

Parmi ces 8 entités, l'activité du guichet unique « Allo Bâtiment » a représenté en 2018 pour les seuls bâtiments de la Métropole 3 250 demandes d'interventions.



DIRECTION  
GÉNÉRALE ADJOINTE  
**SÉCURITÉS,**  
**POLICE MUNICIPALE**  
**ET ESPACES VERTS**



# DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES

La Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques, rattachée à la Direction Générale Adjointe Sécurité, Police Municipale et Espaces verts, compte 44 agents.

La Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques a mis en place, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, des modes de gestion harmonisés dans les domaines suivants :

- **Préparation et gestion des situations de crise**, notamment par l'utilisation partagée du poste de commandement communal et ses équipements (main courante, système d'information géographique,...) pour centraliser les demandes d'interventions provenant de la Métropole et pour coordonner les actions des équipes municipales et métropolitaines sur le terrain ;

- **Gestion des astreintes communales et métropolitaines** depuis le PC Sécurité, qui centralise également les alarmes techniques et la télémaintenance des systèmes de sécurité intrusion (alarmes, caméras de vidéosurveillance) ;

- **Émission d'avis sur les demandes d'autorisations d'urbanisme** gérées par le pôle d'instruction métropolitain du service des autorisations d'urbanisme : 6 avis fournis en 2018 ;

- **Mise en place d'outils harmonisés** pour aider les communes de la Métropole à réaliser les documents réglementaires obligatoires (document d'information communal sur les risques majeurs et plan communal de sauvegarde) ou bien les conseiller sur des dossiers techniques relatifs aux risques naturels.

## **Commentaires et observations qualitatives :**

La Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques a participé à l'ensemble des réunions et comités de relecture de la Mission d'Appui Opérationnelle mise en place par le cabinet du Préfet des Alpes-Maritimes, dans le cadre de ses missions de conseil et d'assistance des communes membres de la Métropole.

Par ailleurs, dans le cadre du réseau technique des référents risques majeurs des communes de la Métropole, la Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques a organisé et piloté un exercice intercommunal de gestion de crise le 3 octobre 2018. 14 communes y ont activement participé (Bonson, Cagnes-sur-Mer, Carros, Colomars, Gattières, La Gaude, La Trinité, Le Broc, Nice, Saint-Blaise, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Martin-du-Var, Utelle, Vence), ainsi que le Centre Opérationnel Départemental (COD) en Préfecture. Un partenariat avec l'Université de Nice Sophia-Antipolis a permis d'associer des étudiants lors de l'exercice. Cet exercice a également été intégré au programme de la journée départementale des risques majeurs.



DIRECTION  
GÉNÉRALE ADJOINTE  
**AMÉNAGEMENT,  
LOGEMENT ET MOBILITÉ**



# DIRECTION AMÉNAGEMENT ET URBANISME

## A. LE SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE

### 1. Les objectifs principaux

La Métropole exerce sa compétence en matière de planification depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur un territoire composé de 49 communes, dont 43 communes sont couvertes par un document d'urbanisme (28 PLU, 7 POS et 8 cartes communales) et 6 communes appliquent le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Les principaux objectifs du service planification sont les suivants :

- **Élaboration du PLU métropolitain**, premier document d'urbanisme couvrant l'intégralité du territoire métropolitain, et valant plan de déplacement urbain (PDU) dans un objectif d'approbation à l'automne 2019 ;
- **Évolution des documents d'urbanisme**

des communes pour permettre la réalisation de leurs projets et intégrer les mesures nécessaires aux évolutions législatives, dans l'attente de l'approbation du PLU métropolitain ;

- **Création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)** sur le patrimoine architectural et paysager que représente le site exceptionnel de la Promenade des Anglais et des quartiers de Nice urbanisés au XIX<sup>ème</sup> siècle pour accueillir les hivernants (centre-ville et pied de collines où sont implantés les anciens palaces et villas de prestige) ;

- **Élaboration du Mode d'Occupation du Sol (MOS)** du territoire.

### 2. Les grands axes d'action, les opérations et actions associées

**a. L'élaboration du PLU métropolitain (PLUm)**  
Prescrit par délibération du conseil métropolitain en date du 15 décembre 2014, **le PLU métropolitain**, premier document d'urbanisme couvrant l'intégralité du territoire, **tiendra lieu de Plan de Déplacements Urbains (PDU). Son approbation est prévue à l'automne 2019.**

Élaboré en étroite collaboration avec les communes métropolitaines, il porte l'ambition de construire un territoire d'équilibre entre mer et montagne, attractif et innovant, compétitif et solidaire, respectueux de son environnement et prenant en compte les spécificités des communes.

Le PLUm comporte un diagnostic territorial, un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), le futur règlement,

le zonage et autres prescriptions d'urbanisme (emplacements réservés, espaces boisés classés, etc.).

Les principales actions menées **en 2018** sont les suivantes :

➤ En collaboration avec les communes et les partenaires (DDTM, DREAL PACA), **l'aboutissement des projets de zonage, de règlement et de Trame Verte et Bleue**, permettant ainsi la mise en perspective d'un avant-projet de PLUm ;

➤ **Une procédure de mise en cohérence du cahier des charges du règlement d'un lotissement avec le document d'urbanisme** : lotissement Bellevue à Cagnes-sur-mer.





L'ensemble de ces travaux a représenté en 2018 :

- **13 enquêtes publiques ou mises à disposition du public,**
- **16 délibérations.**

**b. Les procédures complémentaires :**

Le service planification est également chargé d'élaborer l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur la commune de Nice sur le territoire de la Promenade des Anglais et des quartiers voisins au nord.

La délibération du conseil métropolitain du 19 février 2016 a engagé la mise à l'étude de l'AVAP et **les actions suivantes ont été menées en 2018 :**

- **Finalisation de la phase 1 de l'étude portant sur le diagnostic** architectural, urbain, patrimonial et environnemental qui se décline selon deux approches : la première à caractère architectural et patrimonial, et la seconde à caractère environnemental.

### 3. Les moyens mis en œuvre

L'équipe du service de la planification compte 28 agents.

Le budget 2018 s'élève à 1 025 000 € dont 90 000 € en fonctionnement et 935 000 € en investissement.

Pour l'ensemble de ses missions, le service de la Planification mobilise 7 marchés publics pour les actions suivantes :

- Procédures d'urbanisme emportant changement des POS/PLU et cartes communales, évaluations environnementales et études d'incidences Natura 2000 des procédures d'urbanisme des communes de la Métropole ;
- Élaboration du PLU métropolitain :
  - Lot 1 - urbanisme,
  - Lot 2 - évaluation environnementale du PLU métropolitain,
  - Lot 3 - transports et déplacements,

- **Engagement de la phase 2 sur la formulation des objectifs** de l'AVAP, qui vise à définir les objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine, de qualité de l'architecture et traitement des espaces ainsi que les objectifs de développement durable attachés au territoire de l'aire.

La Métropole est également compétente en matière de publicité extérieure et l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Métropolitain (RLPM) est programmée afin d'éviter la caducité des règlements locaux de publicité communaux prévue par la loi Grenelle II le 13 juillet 2020.

**Pour ce faire, les actions suivantes ont été menées en 2018 :**

- **Une analyse des règlements des publicités** existantes sur le territoire métropolitain et de l'opportunité d'élaborer un règlement intercommunal,
- **Un Benchmark de la situation** des différentes intercommunalités.

- Convention de Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) avec l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière, pour la production de cartographies d'occupation du sol, en deux dimensions « occupation du sol » et « usage du sol », dans la perspective d'objectifs de modération de la consommation d'espace au regard des dynamiques économiques et démographiques dans les orientations d'aménagement et de programmation des plans locaux d'urbanisme ;

• **Prestations de conseil et d'assistance juridique pour l'élaboration du PLU métropolitain ;**

• **AMO pour la création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine** à Nice, Promenade des Anglais et des quartiers situés au nord, possédant un patrimoine architectural lié au tourisme hivernal et au début du tourisme estival.



## B. LE SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

### 1. Les objectifs principaux

Le service de l'aménagement assure la conduite des études et opérations d'aménagement pour l'ensemble des communes de la Métropole. Il accompagne ainsi les projets et assure la cohérence des politiques territoriales.

Dans ce cadre, le service a pour vocation, sur des missions conduites principalement en interne, à élaborer des études territoriales à grande échelle mais aussi les études de faisabilité urbaine avec propositions de montage, bilans financiers prévisionnels et plannings associés.

Le service conduit également les procédures de consultation (marchés de maîtrise d'œuvre ou consultations promoteurs-concepteurs) et intervient en appui du service planification pour la mise en œuvre des procédures réglementaires (déclaration de projet), Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), etc.

Dans le prolongement de l'année précédente, le volet réglementaire a pris une part

importante dans l'activité du service sur l'année 2018, correspondant à la transcription des projets urbains au sein du futur PLUm.

Les réflexions menées sur les cofinancements des opérations d'aménagement ainsi que sur la fiscalité de l'aménagement, permettent au service d'être force de proposition en termes d'équilibre financier des différentes opérations et de mettre en place concrètement les dispositifs de participation des opérateurs privés au financement des équipements publics.

Le service intervient également en soutien des actions d'autres directions métropolitaines notamment les Directions « Habitat et Dynamique Urbaine » (faisabilité constructive en vue de développer le logement social, PRU, etc.) et du « Développement du Moyen Pays et Montagne » en maîtrise d'œuvre de projet.

Il travaille enfin en étroite collaboration avec la SPL Côte d'Azur Aménagement ou l'EPA plaine du Var sur les projets portés par ces établissements.

### 2. Les grands axes d'action, les opérations et actions associées

Les grands axes d'actions portés au cours de l'année 2018 sont les suivants :

#### a. Au titre des études principales

##### Commune de NICE :

➤ Quartiers Est

• **Perspectives d'évolution** du site des Comptoirs Métallurgiques du Littoral et préparation d'une procédure de déclaration de projet en lien avec le service planification.

➤ Plaine du Var

• **Élaboration d'un plan guide** sur l'ensemble de la plaine du Var en vue de la retranscription en OAP au sein du PLUM, en lien avec l'EPA ;

• **Étude de faisabilité** sur le secteur Nice Village en lien avec la Direction de l'Habitat et des Dynamiques Urbaines.

➤ Études urbaines dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPRU), phase 2 : accompagnement du Service Rénovation Urbaine, sur les secteurs des Moulins à Nice (phase 2) et de porte de France à Saint-Laurent-du-Var.

##### Commune de BEAULIEU-SUR-MER :

• **Étude de faisabilité** sur les parcelles communales (gymnase, école) en socle d'un prévisionnel de concession d'aménagement à la SPL Côte d'Azur Aménagement.

##### Commune de GATTIÈRES :

• **Études de préfaçabilité** sur 5 sites classés en Emplacement Réservé/Servitude de mixité sociale.

##### Commune de LA GAUDE :

• **Étude de faisabilité** sur le site IBM/Plan du Bois.

##### Commune de SAINT-LAURENT-DU-VAR :

• Les Pugets : **étude de faisabilité** urbaine, architecturale et paysagère.

#### b. Au titre de la transcription réglementaire des projets

Élaboration des OAP du Plum sur les secteurs suivants :

##### Commune de NICE :

• **Plaine du Var depuis le quartier des Moulins jusqu'au secteur des Combes ;**

• **Préservation et mise en valeur des collines niçoises.**

**Commune de BELVÉDÈRE :**

- Le Brec.

**Commune de COLOMARS :**

- La Manda ;
- Centre village.

**Commune de LA TRINITÉ :**

- Anatole France.

**Commune de SAINT-LAURENT-DU-VAR :**

- Les Pugets ;
- Les Vespins.

**Commune de VILLEFRANCHE-SUR-MER :**

- L'Octroi.

**c. Au titre des montages opérationnels et suivi de projets principaux****Commune de NICE :**

- Projet de renouvellement du secteur du Ray : procédure de consultation pour les travaux du parc, pilotage et suivi du chantier suite à la désignation des entreprises de travaux, pilotage des procédures foncières et réglementaires, coordination des différentes directions intervenant sur le site et du promoteur, tenue des comités techniques et de pilotage, préparation du permis d'aménager du parc... ;
- Opération Thiers-Est/avenue Jean Médecin : pilotage des procédures foncières, du comité d'enseigne, coordination technique en appui de l'avancement du chantier (travaux de voirie connexe), réunions d'informations régulières à destination du quartier... ;
- Saint-Jean d'Angély : suivi de la mise en œuvre du projet, coordination des services (voirie, espaces publics, fonciers), pilotage des

procédures foncières ... ;

- Îlot du nettoyage : consultation de promoteurs/bailleurs/concepteurs ;
- Îlot des Maraîchers (plaine du var) : consultation promoteurs/bailleurs/concepteurs ;
- Hôtel des Polices/Ancien Hôpital Saint-Roch : pilotage de la démarche pour le lancement d'une étude de programmation (convention Ville de Nice/État) et pilotage des études de pré-programmation ;
- IKEA : coordination technique et foncière pour mise en œuvre du projet en lien avec la ligne 3 du tramway ;
- Parc des Expositions (PEX) : actualisation de l'étude de programmation et étude de faisabilité d'implantation sur le site du MIN Fleurs.

**Commune de LA GAUDE :**

- Conduite du Partenariat Public-Privé (PPP) pour la création de la plate-forme agroalimentaire et horticole sur le site de La Baronne (45 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher ; coût d'investissement de 70,5M€ HT). Conduite du dialogue compétitif et pilotage du projet ;
- Suivi et accompagnement du projet sur le Hameau de La Baronne.

**Commune de CARROS :**

- Élaboration d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le site des Plans et élaboration des quatre conventions de PUP inclus dans le périmètre des Plans.

**Commune de SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE :**

- Élaboration de conventions de PUP.

**Commune de SAINT-LAURENT-DU-VAR :**

- Élaboration de conventions de PUP - Secteur Square Benes.

**3. Les moyens mis en œuvre**

Le service mutualisé est composé de 12 agents. En termes budgétaires, le service a fonctionné en 2018 :

- Sur le budget principal (investissement + fonctionnement) sur 1 048 444 €, dont 318 000 €

de subvention versée à l'EPA ;

- Sur le budget investissement de 1 653 004 € inscrit au budget principal de la Ville de Nice au titre de l'AP 8114 pour le projet du Ray.

## C. LE SERVICE OBSERVATOIRE ET DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES

**1. Les objectifs principaux**

Créé en décembre 2015, le service Observatoire et dynamiques métropolitaines porte l'ambition d'améliorer la connaissance du territoire et de promouvoir de nouvelles approches telles que l'innovation, les mesures

d'attractivité des espaces métropolitains, les référentiels de développement durable – et ce en lien avec les politiques prioritaires conduites par la Métropole.



## 2. Les grands axes d'action, les opérations et actions associées

### • Consolidation du centre de ressource en régie :

- Réponse aux besoins d'informations statistiques des services métropolitains ;
- Appui technique auprès du service planification sur le projet du PLUm ;
- Production de chiffres clés multi-thématiques pour chaque commune de la Métropole Nice Côte d'Azur.

### • Pérennisation des observatoires thématiques :

- Observatoire de l'habitat (production d'une analyse sur l'occupation du parc social suite à l'enquête réalisée en 2017; étude sur la promotion immobilière) ;
- Observatoire des permis de construire (mise à jour de la base de données sur les permis de construire autorisés sur la Métropole et analyse des dynamiques sur la période 2013-2017) ;
- Observatoire du foncier (finalisation de l'inventaire du foncier public mobilisable, analyse des marchés immobiliers et fonciers à partir des données DVF).

### • Création de nouveaux observatoires :

- Observatoire des déplacements (étude domicile/travail et commande d'une étude sur les mobilités émergentes auprès des bureaux d'étude OBSOCO et CHRONOS) ;
- Observatoire du Logement Étudiant (co-candidature avec l'ADIL à l'appel à Manifestation d'Intérêt de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme pour la création d'un observatoire du logement étudiant : mise en place des partenariats, de la convention et labellisation de l'observatoire) ;
- Observatoire démographique (étude sur les migrations résidentielles sur la Métropole).

### • Participation régulière à des groupes de travail nationaux ou régionaux :

- Programme « POPSU - Métropoles » - plate-

forme d'observation des projets et stratégies urbaines, initiée par l'État, qui se déploiera de 2018 à 2021, initiant une observation ciblée sur le fonctionnement des métropoles, leurs relations avec leur environnement et la manière dont elles font face aux défis contemporains (séminaire d'ouverture à Nice le 4 juillet 2018 et audition du projet de recherche MNCA à Paris le 23 octobre 2018 ; réunion du comité technique des référents Métropoles à Paris le 17 mai 2018) ;

- Invitation au groupe de travail sur les déplacements transfrontaliers (France/ Monaco/ Italie) engagé par l'INSEE et l'IMSEE ;
- Participation aux groupes de travail mis en place par le CRIGE (Centre Régional d'Information Géographique), l'INSEE, l'ORM, et la région PACA **sur la connaissance du territoire**, en particulier sur les dynamiques territoriales (qualité de vie, attractivité des territoires).

### • Participation à l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire et des Scots voisins :

- Schéma Régional d'Aménagement De Développement et d'Égalité des Territoires, (SRADDET) : projet arrêté le 18 octobre 2018 par le Conseil Régional et délibération valant avis officiel de la Métropole sur le projet au bureau métropolitain le 21 janvier 2019 : comité partenarial les 22 février, 30 mai et 7 septembre 2018, courrier de la Métropole formalisant les observations ;
- Suivi des Schémas de cohérence territoriale (SCOTS) voisins (CARF, Paillons) : participation aux réunions de projet partenarial d'aménagement (PPA) : janvier 2018 nouvelle version PADD CARF ; 18 décembre 2018 projet de document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCOT des Paillons.

## 3. Les moyens mis en œuvre

Le service compte 4 personnes, avec un budget 2018 alloué de 31 500 € en fonctionnement et de 31 500 € en investissement.



# DIRECTION HABITAT ET DYNAMIQUE URBAINE

## A. LE SERVICE LOGEMENT

### 1. Les objectifs principaux

Le logement est une action prioritaire de la Métropole, qui trouve sa traduction concrète dans le Programme Local de l'Habitat (PLH).

**Le PLH 3, 2017/2022, a été adopté par le Conseil métropolitain du 28 juin 2018. Concomitamment au PLH, une nouvelle délégation des aides à la pierre, la 3<sup>ème</sup>, a été signée pour 6 ans.**

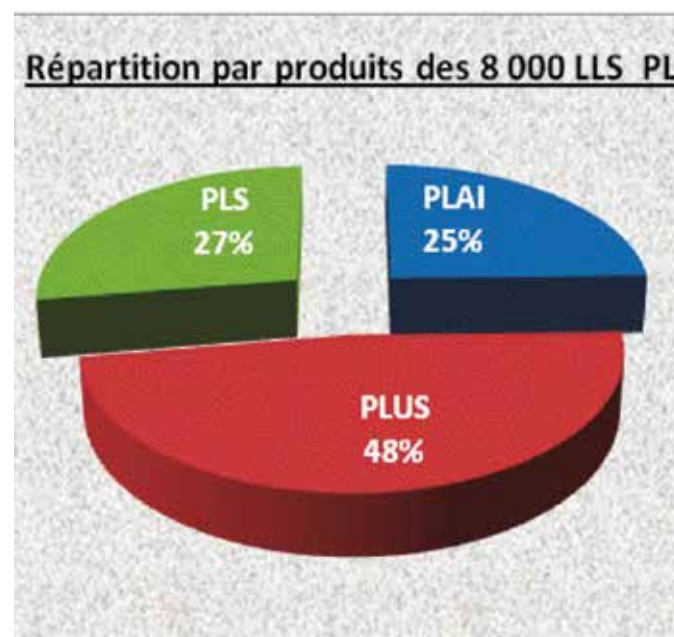
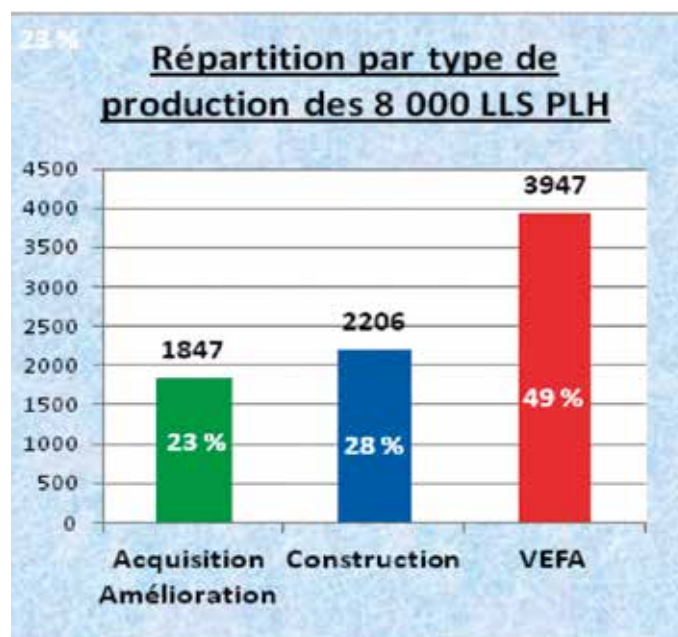
En qualité de délégataire des aides à la pierre de l'État depuis janvier 2007, et suite au processus de mutualisation engagé en 2009 entre la Métropole et la Ville de Nice, le service Logement coordonne les aides financières suivantes : les crédits de l'État et de l'Anah, ceux de la Ville de Nice et de la Métropole ; ces crédits sont attribués selon le principe d'un guichet unique géré par le service.

### 2. Les opérations et actions

#### 1) Le Programme Local de l'Habitat (P.L.H) : un engagement pour le logement

Le bilan du P.L.H 2010/2017 fait état de **9 609** Logements Locatifs Sociaux (LLS)

validés sur cette période dont **8 000 LLS** au titre du parc public, **793** pour le parc privé et **816** projets de rénovation urbaine (PRU). Soit en moyenne **1 201** LLS par an.







Le 28 juin 2018, le nouveau PLH pour la période 2017-2022 a été adopté :

- Ce troisième PLH concerne pour la première fois les 49 communes et tient compte de leurs spécificités, de leurs besoins et projets. Il confirme la dynamique en place et les efforts déjà engagés ;
- La Métropole a souhaité élaborer un 3<sup>ème</sup> PLH, ambitieux et pragmatique, qui identifie des objectifs réalistes tenant compte des capacités et des besoins du territoire ;
- Le PLH s'intéresse à l'ensemble des segments de l'offre en logements (hébergement d'urgence et résidences spécifiques, logements très abordables dédiés aux ménages défavorisés, locatif social, locatif intermédiaire, accession sociale et intermédiaire ;
- Considéré sur l'ensemble de la Métropole, le potentiel lié aux projets des communes représente 21 288 logements sur l'ensemble de la durée du PLH (à l'horizon 2022) soit un volume moyen annuel de 3 548 logements par an ;
- Environ 60 % de la production de logements sera dédiée à l'accession, libre et encadrée, et 40 % au logement locatif social ;
- L'objectif au titre du PLH est de produire dans le neuf, 1 436 LLS en moyenne par an. La production sera répartie dans les différentes communes, selon leur potentiel et leurs projets de développement, en tenant compte des spécificités de chacune (foncier, transports, équipements publics, etc.) ;
- Concernant plus particulièrement la Ville de Nice, le potentiel de production totale de logements a été estimé à 12 578 logements sur 6 ans, soit en moyenne 2 096 logements par an. Le PLH 3 fixe pour Nice, un objectif de 1 023 LLS en moyenne par an. Cet objectif représente environ 59 % de la production totale de LLS à l'échelle de la Métropole.

**Pour l'année 2018, la Métropole a agréé 1 844 logements sociaux au titre du PLH. Au total, avec les logements conventionnés du parc privé et les opérations validées au titre des PRU, 1 940 logements sociaux seront comptabilisés pour 2018.**

## **2) Un partenariat public/privé renforcé avec la charte II (2017-2022)**

La Métropole a souhaité renforcer ce partenariat et associer ses communes membres et, plus particulièrement celles assujetties à l'article 55 de la loi SRU. En conséquence, une nouvelle charte est actuellement en cours de signature entre les

15 communes SRU, 31 promoteurs, 16 bailleurs sociaux, l'EPA et la Métropole.

Pour 2018, **44** opérations en VEFA ont été réalisées représentant **1 122** logements dont le prix moyen d'achat de la VEFA par les opérateurs est de **2 600 €/m<sup>2</sup> SHAB**.

## **3) La délégation de gestion des aides à la pierre : Nice Côte d'Azur, chef de file de la compétence logement**

Aides déléguées par l'État destinées à financer le parc public et le parc privé.

À cet effet, l'État alloue annuellement à la Métropole une enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation des objectifs de production (octroi de subvention pour la construction ou rénovation de logements sociaux et réhabilitation des logements privés).

## **4) La stratégie foncière et les outils d'urbanisme en faveur du logement aidé**

• En compatibilité avec les objectifs du PLH, le PLU métropolitain décline des outils en faveur de la production des logements abordables : périmètres de mixité sociale et emplacements réservés pour mixité sociale.

• Dans le cadre de l'intervention de l'EPF PACA au service de la stratégie foncière de la Métropole, une trentaine de conventions d'intervention foncière pour la production du logement sont en cours et totalisent plus de 1 400 logements réalisés dont 60 % de logements locatifs sociaux.

## **5) La conférence intercommunale du logement (CIL)**

La conférence intercommunale du logement, installée le 7 avril 2016, co-présidée par le Préfet et le Président de la Métropole, réunit les acteurs qui interviennent dans le champ du logement social (communes et départements, bailleurs sociaux, réservataires et associations) afin d'améliorer l'efficacité et l'équité du traitement des demandes et des attributions. Ses travaux doivent se traduire dans deux documents :

- le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) qui doit structurer et améliorer l'accueil et l'information du public et garantir un droit à l'information du demandeur ;
- la convention intercommunale d'attribution qui doit décliner les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle métropolitaine.





Les travaux de l'année 2018 ont été essentiellement consacrés à l'élaboration du PPGDID, à la structuration et à l'animation du service métropolitain d'information au demandeur avec notamment comme action fondamentale pour le territoire, la création de la Maison de l'Habitant, lieu d'accueil commun, et la mise en place d'un réseau d'accueil et d'information des demandeurs.

Les quinze communes de la Métropole soumises à la loi SRU ont en effet délibéré pour devenir service enregistreur et accueillir les demandeurs de logement locatif social. L'adoption prévisionnelle du PPGDID et la mise en place de la Maison de l'Habitant devraient intervenir au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

## **6) Le Fonds Solidarité Logement (FSL) :**

Cette compétence est exercée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la Métropole, suite au transfert du Département dans le cadre de la loi NOTRe. Les aides individuelles sont destinées à aider les ménages en difficulté sur les thématiques suivantes :

- Les aides à l'accès (frais d'agence, 1<sup>er</sup> mois de loyer, dépôt de garantie, frais d'installation et garantie de loyer) ;
- Les aides au maintien dans le logement (dettes de loyer et/ou charges, impayés d'électricité, de gaz naturel, d'eau et de téléphone) ;
- Les mises en jeu de garantie de loyer.

### **Budget FSL :**

2 467 786,27 €, dont 1 857 987 € de dotation départementale.

1 153 578,27 € ont été consacrés aux aides individuelles et 1 116 208 € aux aides collectives. La CAF a perçu 198 000 € pour les frais de fonctionnement.

## **7) Logement d'abord :**

### **La Métropole, retenue territoire pour la mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord**

La Métropole a été retenue le 30 mars 2018 à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) porté par la DIHAL « Logement d'abord » pour la mise en œuvre accélérée sur les territoires.

La Métropole s'est mobilisée, en lien étroit avec l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale et le Centre Communal d'Action Sociale de Nice, et les services de l'État, pour répondre à l'appel à Manifestation d'Intérêt lancée par l'État fin 2017.

Pour la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, seuls deux territoires ont été retenus dans le cadre de l'AMI : la Métropole et la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis (CASA).

Particulièrement concernée par la crise du logement qui touche de nombreux citoyens français, la Métropole a souhaité s'engager dans ce plan d'actions prioritaires pour réduire les fractures sociales, lutter contre la grande précarité, faciliter l'accès à un logement des personnes sans domicile stable ou en risque de rupture et désengorger ainsi les hébergements d'urgence en saturation croissante.

Les objectifs du Plan Logement d'abord sont notamment les suivants :

- Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement ;
- Produire plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées ;
- Promouvoir et accélérer l'accès au logement, faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées ;
- Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle.

À ce titre, la Métropole dispose de moyens renforcés pour son territoire (crédits de fonctionnement et d'ingénierie).

- 24 septembre 2018 : délibération du conseil métropolitain approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'État et la Métropole.
- 29 novembre 2018 : réunion d'information et de présentation « Logement d'abord » à l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs.

De plus, la Métropole a été retenue pour bénéficier d'une délégation de crédits d'investissement à titre expérimental pour réaliser des « PLAI adaptés » (logements locatifs très sociaux), d'un montant de 3,1 millions pour la période 2018-2023 dont plus de 710 000 euros pour 2018. Elle s'est engagée à mettre en place des solutions innovantes et durables pour lutter contre le mal logement



et le sans-abrisme et œuvrer avec encore plus d'efficacité en faveur des publics précaires. Cette délégation de crédits d'investissement devrait permettre la production chaque année de 40 logements en « PLAI adaptés » (logements locatifs très sociaux). Fin 2018, 50 logements ont été agréés.

### **8) L'intervention dans le parc privé**

La Métropole est délégataire de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), elle gère également les crédits de la Région PACA et du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. En 2018 : 329 logements ont été subventionnés dont :

- 98 logements ayant bénéficié de travaux d'économies d'énergie ;
- 56 logements indignes ou très dégradés traités ;
- 47 logements adaptés en raison de l'âge des propriétaires ou de leur handicap ;
- 43 logements à loyers maîtrisés ont été agréés en LC ou LCTS ;

La Métropole a attribué 861 270 € de subventions sur ses fonds propres pour aider les propriétaires privés.

### **- L'OPAH-RU dans le cadre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), centre-ville de Nice :**

En 2018, 75 logements ont été subventionnés, dont 64 logements dans des copropriétés fragiles ou dégradées.

### **- Le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC), centre-ville de Nice :**

Le POPAC n°1 s'est achevé en 2017. Il s'agit d'une action préventive envers les copropriétés (assistance juridique, petits travaux de sécurisation, etc.). Un deuxième POPAC a été lancé en octobre 2018 pour une durée de 3 ans.

### **- Le Programme d'intérêt général (PIG) métropolitain :**

Le deuxième PIG métropolitain s'est achevé en mars 2018. Il a permis de subventionner 765 logements.

Le troisième PIG est en cours d'élaboration et devrait être opérationnel au second semestre 2019. Il couvrira les 49 communes de la Métropole et prévoit également des actions en faveur de la réhabilitation de logements communaux.

### **9) Les gens du voyage**

Depuis 2016, la Métropole est compétente en matière d'accueil des gens du voyage. À ce titre, elle gère le fonctionnement de l'aire d'accueil de Nice créée en 2008, d'une capacité de 50 emplacements, pour laquelle un nouveau marché de gestion a été lancé en 2017. La gestion du site est assurée par VÉOLIA depuis 2014 associé à des sous-traitants pour le volet social.

L'aire d'accueil de Nice connaît une très bonne fréquentation, en 2018, le taux d'occupation est de 86 %.

La révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (2015-2021) fixant les obligations d'accueil à respecter devrait être finalisée d'ici juin 2019.

### **10) L'accession aidée à la propriété**

Enjeu majeur de la politique en matière d'habitat de la Métropole, l'accession sociale à la propriété permet aux ménages à revenu modeste ou moyen, d'accéder à la propriété et par conséquent, favorise la mobilité et le parcours résidentiel ascendant.

- 11 opérations en accession sociale depuis 2012, dont 4 opérations en PSLA agréées depuis 2014, correspondant à 96 logements.

### **11) La protection des logements**

En 2014, la Métropole a instauré un régime de changements d'usage à Nice réglementant notamment les locations meublées touristiques (loi ALUR).

L'instruction de ce type de démarches liées au Code de la Construction et de l'Habitation a explosé passant de 50 en 2014 à 187 en 2015, 686 en 2016, 897 en 2017 et 1 700 demandes en 2018.

En 2018, l'offre AirB&B était de 10 000 hébergements, Nice étant la 2<sup>e</sup> destination pour ce type d'hébergement après Paris.

La location de meublés touristiques consiste à la mise en location de manière répétée d'un local meublé destiné pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile, le plus souvent à la nuitée, à la semaine ou au mois.

Face à cette croissance exponentielle, ayant pour conséquence la perte de logements pérennes au profit de locations meublées saisonnières très rentables, l'augmentation des nuisances pour les riverains et dont la concurrence déloyale fait du tort à l'hôtellerie, une nouvelle réglementation plus restrictive



a été adoptée par la Métropole en décembre 2018 à l'instar des autres grandes villes ou métropoles du monde.

Une mission de protection des logements, qui sera composée de 5 agents à terme et rattachée au pôle parc privé, permettra d'instruire ces demandes et de les contrôler dès l'été 2019. La mission sera localisée dans les futurs locaux de la Maison de l'Habitant au plus proche des pétitionnaires (qui déposaient jusqu'alors leurs demandes auprès du Service des Autorisations d'Urbanisme et des Permis de construire) et des sites de contrôle. Ainsi

### 3. Les moyens mis en œuvre

Le service logement est composé de 27 agents et gère les budgets suivants :

- **Fonctionnement** : 2,8 M€

l'accueil, le renseignement des administrés et le traitement de leurs dossiers seront assurés par une seule équipe dans un lieu unique.

La Maison de l'Habitant ouvrira ses portes en septembre 2019 et proposera un point d'information logement unique ainsi qu'un accompagnement individualisé à l'ensemble des habitants de la Métropole.

Des spécialistes et partenaires effectueront des permanences afin d'apporter une réponse efficace aux problématiques rencontrées par les administrés.

Elle se situera au 6 allée Philippe SEGUIN, en plein cœur du nouvel îlot de la gare du Sud.

#### • Investissement :

- Budget NCA = 6,2 M€ ;
- Budget État dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et Anah = 9 M€ ;
- Budget Ville de Nice = 4,3 M€.

## B. LE SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE

Le service politique de la ville gère :

#### • LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Métropole porte cette compétence.

Il s'agit de financer des équipes de prévention spécialisée sur l'ensemble des territoires classés prioritaires et en veille active du contrat de ville métropolitain 2015-2020.

7 communes sont concernées : Cagnes-sur-Mer, Carros, La Trinité, Nice, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Laurent-du-Var et Vence.

La Métropole a conventionné avec 4 associations : Montjoye, la Semeuse, ALC et ADSEA. Montant de la subvention globale : 2 207 074 €. Fin 2017, la Métropole a délibéré sur des conventions d'objectifs triennales (2018/2020) avec les 4 associations :

- **l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à L'Adulte des Alpes-Maritimes (ADSEA 06)** interviendra sur les secteurs de Nice les Moulins/Saint-Laurent-du-Var Point du Jour, Nice les Sagnes et Nice la Vallière avec six postes

d'éducateurs pour un montant total annuel de 539 366 € ;

#### • l'Association Accompagnement Lieu d'accueil Carrefour éducatif et social (ALC)

interviendra sur les secteurs de Nice Paillon, Nice Palais des expositions, Nice Pasteur Sud, Nice Ariane/Saint-André-de-la-Roche le Manoir, La Trinité les Hautes Vignes avec huit postes d'éducateurs pour un montant total annuel de 718 810 € ;

- **l'Association LA SEMEUSE** interviendra sur les secteurs de Nice centre-ville, Nice centre-ville extension, Nice le Rouret Comte de Falicon et Nice Las Planas avec six postes d'éducateurs pour un montant total annuel de 493 803 € ;

- **l'Association MONTJOYE** interviendra sur les secteurs de Carros centre-ville, Carros centre-ville prolongement, Vence centre-ville et Cagnes-sur-Mer centre-ville/gare avec cinq postes d'éducateurs pour un montant total annuel de 455 095 €.



## • LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Métropole assume également cette compétence.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) : soutien et accompagnement de jeunes en grande difficulté, non pris en charge par ailleurs (secours temporaire, accompagnement renforcé, hébergement temporaire). Cette compétence s'applique sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En 2018, la Métropole a conventionné avec 4 associations : Fondation de Nice, ACTEIL, UPA et la mission locale communautaire Objectifs jeunes.

Montant de la subvention globale : 355 993 €.

- La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes, soit 131 000 €, pour une action d'accompagnement social et professionnel de 60 jeunes de 16 à 25 ans très marginalisés ou en voix d'exclusion. En 2018, 75 jeunes ont été accompagnés.

- La mission locale communautaire, soit 170 000 €, pour la gestion d'aides directes (alimentaire, aide à la formation...). Il y a eu 1 269 demandes accordées en commission, 44 ajournements et 85 rejets soit 1 398 dossiers traités en commission pour un montant total de 117 991 € soit un montant moyen par dossier de 223,05 €. 529 jeunes ont été aidés sur 2018.
- L'association ACTEIL, soit 45 527 €, pour une action d'hébergement temporaire. En 2018, 43 jeunes ont été hébergés sur une durée moyenne de 6 mois.
- L'UPA 06, soit 9 466 €, pour une action d'insertion professionnelle visant à accompagner et à sensibiliser 75 jeunes âgés de 16 à 25 ans en vue d'une orientation professionnelle ou à l'emploi dans les métiers de l'artisanat.

## C. LE SERVICE INSERTION EMPLOI

### 1. Les objectifs principaux

- Accompagner les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi vers un emploi stable et durable.
- Mettre en place des actions innovantes répondant aux besoins du public suivi ;
- Développer une animation territoriale dynamique.

### 2. Les opérations et actions

#### a) Accompagnement relatif aux Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

- 1 419 personnes accompagnées :
  - 232 personnes ont trouvé un emploi stable et durable (CDI ou CDD > 6 mois) ;
  - 710 personnes ont bénéficié d'un emploi de parcours (CDD, intérim ou CDI < 17,5 h).

#### b) Les clauses d'insertion

- 530 marchés ont été concernés par les clauses d'insertion de janvier à décembre 2018 ;
- Un total de 392 996,89 heures d'insertion (équivalent de 220 emplois annuels à temps plein) a été réalisé et justifié sur cette période ;
- 1 291 contrats de travail ont été proposés à 784 personnes en insertion professionnelle dont 320 habitent les quartiers politique de la ville.

Un ancrage territorial de la démarche particulièrement fort et en développement avec notamment :

- 46 maîtres d'ouvrage concernés (collectivités publiques, bailleurs sociaux, promoteurs privés, État, CD 06...) dont 36 promoteurs privés.
- La poursuite d'opérations porteuses comme la construction de la ligne 2 du tramway (pour le secteur public) ou l'extension du centre commercial Cap3000, les constructions d'Iconic et Ikea (pour le secteur privé) et le démarrage de nouvelles opérations dans le cadre du développement de Nice Éco Vallée...

Un impact emploi :

Toujours massivement orienté vers les publics peu ou pas qualifiés, pour une large partie des publics qui habitent sur un quartier politique



de la ville, et intergénérationnel avec un équilibre intéressant entre les publics jeunes, adultes et seniors.

### **c) Des actions en lien avec le monde économique**

Dans une conjoncture économique difficile, c'est une priorité pour le PLIE de développer ses partenariats avec les acteurs économiques. Cela permet de proposer des parcours d'insertion et surtout des projets professionnels qui correspondent aux besoins en compétences des entreprises locales :

- Mettre en œuvre des partenariats avec des entreprises comme Cap 3000 et ses enseignes, Vinci, Véolia, le groupe Casino mais également avec des syndicats professionnels tels que l'Union pour l'Entreprise des Alpes-Maritimes (UPE 06), l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM), les opérateurs de compétences (OPCO) a permis de traiter 140 offres d'emploi du réseau d'entreprises partenaires, de réaliser 254 entretiens de présélection et de signer 40 contrats de travail ;

- Coordonner les actions d'insertion et d'emploi sur un même territoire afin d'optimiser l'intervention des différents acteurs sur un territoire donné (avec notamment la participation à la mise en œuvre du guichet e-DRH sur le territoire de la basse vallée du Var).

### **3. Les moyens mis en œuvre**

Le service insertion-emploi est composé de 30 agents répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain dans le cadre d'antennes et de permanences d'accueil de proximité à la disposition des habitants :

- Nice l'Ariane (Maison du projet) ;
- Nice Est (Maison du Projet) ;
- Nice centre (rue Blacas) ;
- Nice Ouest (Maison du projet + Mission locale) ;
- Saint-Laurent-du-Var (service ADEEL) ;
- Cagnes-sur-Mer ;
- Vence (Point Accueil Emploi Entreprise) ;
- Carros (Maison de l'emploi et de la formation) ;
- Saint-Martin-du-Var.

## **D. LE SERVICE DU RENOUVELLEMENT URBAIN**

### **1. Les objectifs principaux**

Le Service du Renouvellement Urbain (SRU) est un service opérationnel qui a un rôle d'ensemblier. Il coordonne dans les quartiers prioritaires cumulant les dysfonctionnements urbains et sociaux des projets complexes d'aménagement avec de multiples partenaires maîtres d'ouvrage et financeurs autour des objectifs suivants :

- Diversifier et améliorer l'offre de l'habitat ;
- Désenclaver, requalifier les espaces publics et développer services et équipements ;
- Réinvestir le tissu urbain existant pour lutter contre les phénomènes d'étalement urbain ;
- Faire progresser l'insertion sociale et économique des habitants de ces quartiers.

Composé de 17 personnes, le SRU s'organise avec une équipe dédiée à chaque PRU.

Cinq programmes situés à Nice ont déjà été validés par une convention de 5 ans avec l'ANRU et les partenaires locaux associés. Ils concernent plus de 5 500 logements sociaux et 11 200 logements en cœur de ville, 42 000 habitants, et représentent un investissement de 474,9 M€ sur la période 2005-2021. Les conventions en cours sont celles du PRU Moulins (218,8 M€), de l'Ariane phase 2 (32,1 M€) et du PNRQAD Notre-Dame/Vernier/Thiers à Nice dit « projet Nice-centre » (78 M€). Avec le nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU), la Métropole a signé le 1<sup>er</sup> décembre 2017 le protocole de préfiguration (15,4 M€ TTC) afin de réaliser les études préalables en vue des nouveaux conventionnements sur les quartiers du Point-du-Jour à Saint-Laurent-du-Var, des Moulins, de l'Ariane et des Liserons à Nice.





## 2. les principales actions

### a) PRU Ariane :

- 2018 : poursuite des travaux de construction de 45 logements locatifs privés – Îlot Saint-Pierre – Foncière Logement – livraison prévue printemps 2019 ;
- Fin 2018 : fin des travaux de réhabilitation/résidentialisation (293 logements) des immeubles Paillon CAH ;
- Fin 2018 : fin des travaux d'aménagement de la rue Général Saramito.

### b) PRU des Moulins :

- Fin de la réhabilitation/résidentialisation de 487 logements (bat 43, 44, 13, 14, 8, 9, 11) par CAH ;
- Square des Jacarandas : livraison 1<sup>ère</sup> phase ;
- Livraison de la construction « Les terrasses des Jacarandas » sur l'îlot A par Nouveau Logis Azur, programme de 34 logements en accession ;
- Démarrage de la construction des bâtiments CC' « Les quatre vents », 84 logements sociaux et 30 accessions ;
- Démolition de l'ancienne maison de retraite - Îlot F. Démarrage des travaux janvier 2019 ;
- Îlot B - Résidences sociales de France-150 logements et 200 m<sup>2</sup> d'espaces communs : démarrage des travaux début 2019.

### c) Le Programme Nice-Centre ( PNRQAD) :

- 3 rue Trachel : création d'un immeuble de 30 logements familiaux (LLS), 30 logements étudiants et un local d'activité de 500 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée par LOGIREM. En cours de construction. Livraison prévue en juin 2019 ;
- Parking du square du Colonel Jean Pierre : création d'un immeuble de 32 logements et d'une crèche en rez-de-chaussée – LOGIREM. En cours de construction. Livraison prévue en mars 2020 pour les logements et octobre 2020 pour la crèche ;

- En parallèle sur ce secteur, intervention sur les Espaces Publics :
  - Lancement des marchés pour l'extension du square du Colonel Jeanpierre. Travaux d'aménagement du mail Trachel prévus à l'automne 2019 ;
  - Études sur la requalification du jardin Colonel Jean Pierre.
- 43 rue Vernier : création de 19 LLS par LOGIREM. Travaux de démolition en 2018 ; démarrage du chantier de construction prévu en septembre 2019 ;
- Cours Bensa : procédure de DUP en cours.

### d) Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) :

Les études urbaines liées au NPRU ont été lancées en 2018. 11 études au total menées afin de définir les futurs programmes sur les quartiers de l'Ariane, des Moulins, des Liserons et du Point-du-Jour à Saint-Laurent-du-Var.

La Métropole Nice Côte d'Azur a souhaité mettre en œuvre tout au long de l'année 2018, en accompagnement des études urbaines sur chaque quartier du NPRU, des actions pour mobiliser les habitants et les impliquer dans la construction des projets. Ce processus a été établi autour de réunions publiques, de balades urbaines, de séances de formation pour les habitants volontaires, entre habitants, responsables techniques, politiques et les équipes d'études urbaines.

*NB : 2019 sera l'année des conventions financières entre les partenaires. Sous l'impulsion de la Métropole*





## E - LE CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS - UNIVERSITÉ DES MÉTIERS

### 1. Les objectifs principaux

La gestion du Centre de Formation des Apprentis (CFA) – Université des Métiers a été reprise par la Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2017, sous la forme d'une régie autonome financière en budget annexe. Auparavant, le service était rattaché à la Ville de Carros.

Dans le cadre des compétences métropolitaines autour de l'emploi et de l'insertion professionnelle, le CFA forme chaque année 900 jeunes en apprentissage et 150 adultes en alternance et en formation continue.

L'offre de formation porte sur :

- les métiers de l'alimentaire : boulanger, pâtissier, boucher, charcutier-traiteur et poissonnier ;
- les métiers des soins et services à la personne : coiffeur/se, esthéticienne, assistante technique en milieu familial et collectif, agent de médiation information service et de médiation, prothésiste dentaire ;

### 2. Les opérations et actions

#### a) Le concours « Un des Meilleurs Apprentis de France »

Le CFA, auprès de la Société des Meilleurs Ouvriers de France, a organisé les sélections départementales et régionales du concours en prothèse dentaire, pâtisserie, boucherie, esthétique, poissonnerie et boulangerie.

Près de 70 apprentis et lycéens du département des Alpes-Maritimes ont participé.

#### b) La cérémonie de remise des diplômes

Le CFA de la Métropole, fier de son taux de réussite à l'examen supérieur à 80 %, a organisé le 30 novembre 2018 la cérémonie de remise des diplômes au Centre Universitaire Méditerranéen, présidée par le Président de la Métropole, à destination des jeunes lauréats.

- les métiers de l'art avec la formation ébéniste ;
- mais aussi depuis septembre 2018, afin de répondre au plus près des besoins du territoire, les métiers du BTP en partenariat avec le Centre de Formation d'Apprentis des Travaux Publics Émile PICO, le BTP CFA ANTIBES et Centre de Formation Professionnelle des Conducteurs de Travaux de Toulouse, ainsi que les métiers de l'industrie via un socle de compétences de base à destination des entreprises de la Zone Industrielle de Carros ;
- et enfin, sur les métiers de l'industrie.

Le CFA est financé par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre d'une convention quinquennale régissant moyens et offre de formation, la taxe d'Apprentissage, les fonds de la Formation Professionnelle et une participation de l'organisme gestionnaire.

#### c) Le partenariat avec la grande distribution

Depuis 10 ans, le groupe CASINO confie au CFA le recrutement de 400 apprentis sur l'ensemble du territoire français sur les métiers de boulanger, pâtissier, boucher, agent de restauration collective et poissonnier.

Environ 150 apprentis CASINO sont formés chaque année au CFA.

En plus de la montée en compétences des jeunes, le CFA assure leur transport, la restauration et l'hébergement.

En 2018, le groupe LECLERC a adopté l'offre proposée par le CFA avec 12 apprentis.

#### d) Le concours du meilleur jeune viennois académique

Au mois de février 2018, le CFA a accueilli le concours du meilleur jeune viennois académique, organisé par le Rectorat de Nice, avec la participation de 24 apprenants accompagnés de leurs enseignants.



### **e) Le CFA et l'international**

Le CFA a pour vocation depuis plus de 5 ans à développer les relations avec l'international, au travers d'échanges d'apprentis et d'enseignants. L'année 2018 a répondu pleinement à ces actions avec :

- 6 jeunes et 2 accompagnants au Canada pendant 10 jours ;
- 6 jeunes et 2 accompagnants au Brésil pendant 12 jours ;
- 4 enseignants à Turin pendant 4 jours.

○ POLE EMPLOI avec 4 actions collectives :

1. CAP boucher ;
2. CAP boulanger ;
3. CAP pâtissier ;
4. CAP boulanger avec option Bio et circuits courts.

Ainsi 80 demandeurs d'emploi ont bénéficié de compétences métier en lien avec les besoins du territoire.

### **f) La formation des demandeurs d'emploi**

Dans un souci de développer l'activité du CFA, les équipes ont répondu aux appels d'offres suivants :

- Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur :  
2 actions collectives annuelles reconduites sur 4 ans :
  1. CAP coiffure ;
  2. CAP esthétique.

## **3. Les moyens mis en œuvre**

Le CFA est composé de 90 agents, dont 60 enseignants et gère un budget de 5,4 M€ :

- 130 000 € Métropole ;
- 1 400 000 € taxe d'apprentissage ;

- 500 000 € formation continue ;
- 3 400 000 € Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

# DIRECTION TRAMWAY

## 1. Les principales actions

L'année 2018 a été marquée par la mise en service partielle de la ligne 2 entre le CADAM et Magnan ainsi que la mise en exploitation du centre de maintenance et du parking-relais de 630 places le 29 juin 2018, et par l'ouverture de cette ligne jusqu'à l'aéroport le 14 décembre 2018.

### A. Centre de maintenance et P+R

- Réception du centre de maintenance Charles Ginésy en mars 2018. Cet équipement comprend 8 voies de maintenance et les équipements spécifiques associés, sur une surface de 8 000 m<sup>2</sup> ;
- Réception et mise en service du parking relais Charles Ehrmann (630 places) le 29 juin 2018.



### B. Matériel roulant

Les rames Citadis X05 choisies pour la ligne Ouest-Est du tramway ont été conçues et fabriquées par Alstom. Grâce à son système de recharge statique par le sol (SRS), une première mondiale, le nouveau tramway de Nice est le premier à disposer du système de stockage de l'énergie embarqué Citadis Éco pack.

Une technologie révolutionnaire qui est associée à un puissant dispositif de stockage d'énergie embarqué : le tramway fonctionne en totale autonomie entre deux stations : « 20 secondes pour se recharger ». L'année 2018 a vu également l'obtention de l'autorisation administrative de mise en service des rames (première en France sur ce type de matériel), ce qui a permis la fiabilisation de la solution innovante d'alimentation sans ligne aérienne du matériel roulant (première mondiale).

Enfin, la direction a réceptionné et transféré la garde vers la régie Ligne d'Azur de 12 rames sur les 25 rames commandées dans le cadre du marché conclu avec Alstom en 2018.

### C. Systèmes d'exploitation du tramway

- Système d'aide à l'exploitation de la ligne 2 et rénovation ligne 1. Mise en place de 30 écrans d'information voyageurs ;
- Courant faible et GTC. Mise en service de 100 caméras supplémentaires (exploitant RLA), sonorisation des stations « voyageurs » ;
- Mise en service de 6 sous-stations de redressement électrique (20 000 Volt) et distribution d'énergie 750 vcc pour le tramway ;
- Installation de 30 distributeurs de titres de transports ;
- Attribution d'un marché de Wifi (4,7 M€ HT) en ligne permettant la communication sol-bord, et notamment la retransmission des images de vidéosurveillance du tramway en direct et haute définition vers le CSU.



#### D. Travaux de surface



La mise en exploitation nominale a permis de faire circuler les premières rames de la ligne L2 entre le CADAM et Magnan le 29 juin 2018. Cela a nécessité de mobiliser tous les acteurs autour de la tenue du planning de l'aménagement, y compris dans les finitions des aspects de sécurité réglementaire.

Voiries et réseaux, voie ferrée, espaces verts, éclairage, mobilier, locaux techniques : tous les corps d'état ont dû intervenir, parfois dans des conditions de coactivité délicates. Les Assistants à maîtrise d'ouvrage ont tous joué leur rôle, au titre du contrôle technique, de la sécurité au travail, des dossiers de sécurité, aux côtés de toute l'ingénierie du maître d'œuvre.

Le concours de l'EPA a été essentiel, afin que l'axe nord-sud soit également achevé à temps. Les efforts des partenaires ont été salués par la réussite de l'aménagement remarqué pour sa qualité architecturale et novatrice. Bien que temporaires, les restrictions de vitesse font désormais partie des arrêtés administratifs originels, avant d'être gommés progressivement par des arrêtés supplétifs, en raison des réglages successifs du chasse-corps.



Grâce à une bonne collaboration avec les services techniques de la société aéroportuaire de la Côte d'Azur, les travaux lourds ont été menés en deux ans pour la mise en service du tramway jusqu'à l'aéroport. L'arrêté de police et la convention d'exploitation ont été signés pour une extension très attendue, d'autant que la gratuité du tronçon séduit encore davantage les usagers. Du côté des usagers, la livraison de la ligne L3 est attendue pour bonifier la cadence de desserte de l'aéroport avant fin 2019.



#### E. Tunnel, stations enterrées et tranchée couverte Ségurane / Cassini

En ce qui concerne la section souterraine, l'activité s'est concentrée autour de 3 axes majeurs:

##### a) Le tunnel :

Après le démantèlement du tunnelier et des installations annexes dans le tunnel en début d'année, les travaux de pose des équipements définitifs ont débuté. Tout au long de l'année, le groupement Thaumasia a ainsi posé les équipements de sécurité incendie et électrique. Dans le même temps, l'entreprise ETF a entrepris la pose des rails et de la caténaire.

##### b) Les stations :

Thaumasia a achevé les travaux de gros œuvre dans les stations Alsace Lorraine et Jean Médecin, Trivério a dès lors commencé les travaux d'aménagement de second œuvre. Les entreprises des autres corps de métier (électricité, ascenseurs, escaliers mécaniques..) ont aussi investi les lieux pour installer leurs appareils.





### c) La tranchée couverte d'arrivée sur le port :

L'entreprise Razel a débuté les travaux de génie civil par la construction de la tranchée couverte (parois moulée, dalles de couverture, radier, creusement en taupe), puis des locaux situés sous la chaussée du quai Papacino. Ces derniers travaux ont nécessité la mise en sens unique de la circulation (sens Ouest – Est) qui a franchi le chantier par un pont provisoire qui enjambe en biais le début du quai Cassini. Le sens opposé de circulation étant dévié par la place Garibaldi. Par ailleurs, la démolition partielle du bâtiment situé aux 22/24 rue Ségurane a été entreprise afin de sécuriser le chantier compte tenu de la découverte de chenaux crus sous cet immeuble.

### F. PEM Saint-Augustin : construction de la gare routière

Par délibération n°21.2 du Bureau métropolitain du 21 décembre 2018, la Métropole a approuvé la convention de financement des études de projet et de la réalisation des travaux de la phase 1 de la gare routière du Pôle d'Échanges Multimodal de Nice-Saint-Augustin avec l'État, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le département des Alpes-Maritimes, l'Établissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var et la Ville de Nice.

Le projet d'aménagement de ce pôle d'échanges mis à l'étude par la SNCF et la Métropole vise à proposer une offre de transports en commun concentrée à la porte d'entrée Ouest de Nice.

Seront connectés sur ce pôle d'échanges les lignes 2 et 3 de tramway, les lignes ferroviaires, les services de transport par bus et par cars, ainsi que les liaisons aériennes offertes par l'aéroport Nice Côte d'Azur, avec la création d'une gare routière comprenant dans une première phase 10 quais de bus et cars pour un coût actualisé de 21 130 038,00 € HT. Lors de sa séance du 20 mai 2019, le conseil métropolitain a créé, à cet effet, une autorisation de programme sous le numéro 4303 et la dénomination « PEM Saint-Augustin – Construction de la gare routière ».



### G. La commission d'indemnisation et d'accompagnement des commerçants (C.I.A.)

La commission est opérationnelle depuis mi-2015 et s'est réunie à 30 reprises jusqu'à la fin 2018. 6 demandes d'avis préalable sur l'éligibilité des demandes (riveraineté) ont été déposées.

182 dossiers de demande d'indemnisation ont été déposés parmi lesquels :

- 107 ont reçu une proposition d'indemnisation (montant total d'environ 2,4 M€) ;
- 70 dossiers ont été rejetés et 5 ont été classés au motif d'incomplétude.

### H. Le service communication tramway

L'équipe de communication de proximité dont l'effectif était de 9 agents en 2018 a permis une présence accrue sur le terrain, au plus près des commerçants et riverains afin de les informer et les accompagner durant chaque phase de travaux selon les secteurs spécifiques.

En 2018, **40 réunions avec des riverains et commerçants** (permanences d'élus, visites de chantier et réunions ciblées) se sont tenues sur les différents secteurs afin de présenter les nouvelles phases de travaux.

Depuis juin 2012, près de 215 réunions ont ainsi été tenues.

La direction Tramway a également participé à de nombreuses assemblées générales de copropriétés/comités et conseils de quartier et rencontré individuellement les grands riverains (hôteliers, militaires, collèges, écoles, hôpitaux etc.) situés sur le long du tracé.



En 2018, pour accompagner au mieux les riverains et commerçants lors de la nouvelle phase de travaux de génie civil dans la section Gautier-Port, un nouveau Point Info Tram (PIT) rue Emmanuel Philibert a été ouvert, en lieu et place de celui de Garibaldi afin d'être au plus près de la zone des travaux. De plus, un service d'aide à la livraison a été mis en place en raison de la fermeture totale à la circulation dans la rue Gautier permettant aux commerçants de poursuivre leur activité et aux particuliers de continuer à recevoir leurs colis ou de réaliser un déménagement dans un environnement très contraint.

Les 2 autres Points Info Tram « fixes » (place Chéret et 27 boulevard Victor-Hugo) étaient accessibles au public.

Au total, sur l'ensemble des 3 PIT, près de 58 000 personnes ont été accueillies dont 2051 personnes pour l'année 2018.

Les visites de chantier ouvertes au public (stations, puits d'entrée) se sont poursuivies afin de mieux expliquer in situ les travaux pour une meilleure appropriation.

**Ainsi, pour l'année 2018, 28 visites ont eu lieu soit 250 personnes ayant participé à une visite du chantier du tramway.**

De plus, afin d'adapter la communication auprès des plus jeunes, des ateliers pédagogiques avec des outils ludiques et spécifiques ont été mis en place en partenariat avec les écoles et la maison de l'environnement. **Ainsi, 17 animations pédagogiques ont été réalisées représentant 850 élèves.**

Le site internet du tramway <http://tramway.nice.fr>, permet chaque semaine grâce à la rubrique « l'avancée des travaux » de suivre secteur par secteur le déploiement des travaux « en direct ».

Les autres outils toujours disponibles pour contacter la communication de proximité :

- un numéro d'information ALLOTRAM : 0800 0800 06,

- une boîte mail :

[tramway.contact@nicecotedazur.org](mailto:tramway.contact@nicecotedazur.org)

Au-delà de la communication de proximité, plusieurs actions de communication ont été engagées sur la période :

#### • Communication

- Réalisation et diffusion de documents de communication générique : plaquettes génériques des L2 et L3 (français et anglais), plans du tracé des L2 et L3, journal du tram OHÉ, création de dépliants spécifiques sur les rames, les stations souterraines, le tunnelier et le centre de maintenance ;
- Poursuite de la distribution des lettres info travaux qui font le point sur les travaux des stations et sont diffusées aux riverains du secteur impacté (en moyenne 4 à 5 par an) ;
- Diffusion de différents tracts travaux en fonction de l'avancée du chantier pour informer sur les différents impacts des travaux sur l'environnement immédiat des chantiers (signalétique, flyers, affichettes) ;
- Développement d'outils de communication (flyers, hôtesse) pour informer des diverses déviations de circulation (changement du sens de la circulation rue de France, rue Isadora Duncan, route de Grenoble, port...) ;
- Création et distribution de 3 numéros du journal OHÉ sur la période (n°15 à 17), et un hors-série spécial « inauguration » ;
- Création d'une lettre spéciale « essais tramway » pour informer les riverains et automobilistes du démarrage des essais sur la section surface ;
- Création de documents spécifiques pour le lancement du service Dali, l'ouverture du nouveau Point Info Tram au port et le lancement d'une consultation au port ;
- Suite au lancement des travaux de la ligne 3, conception d'une lettre info travaux L3 pour informer les riverains de l'avancée des travaux ;
- Distribution lors d'ateliers pédagogiques des outils à destinations des scolaires : paper toys (tram à dessiner et à monter), plaquettes junior T2 & T3 ;
- Conception et suivi des campagnes de communication et plan média pour les inaugurations du tramway du 28 juin et 14 décembre.





### • Événementiel

- Organisation de l'accueil de la 1<sup>ère</sup> rame de tramway en février 2018 au centre de maintenance en présence des autorités et de la presse ;
- Présence de la direction Tramway à la foire de Nice en mars 2018 sur le stand de Ligne d'Azur ;
- Organisation d'une journée de visites pour les agents de la Ville de Nice et de la Métropole ;
- Organisation d'un week-end portes ouvertes à destinations des niçois afin de parcourir à pied le 1<sup>er</sup> kilomètre du tunnel reliant la rue de France à la station Alsace-Lorraine. Près de 1800 visiteurs ont été accueillis les samedi 19 et dimanche 20 mai 2018 pour une visite guidée et commentée avec visionnage de film et exposition photos à l'intérieur du tunnel ;
- Organisation de l'inauguration le 4 juin 2018 du centre de maintenance Charles Ginésy ;
- Pilotage et organisation de l'inauguration du tramway le 28 juin 2018 pour la mise en service du tramway sur la portion Cadam-Magnan (mise en place d'animations sur site et au Parc Phoenix (gratuit pour l'occasion), organisation du geste inaugural, diffusion de films, retransmission sur écran de l'arrivée du tramway commentée par un animateur-journaliste, distribution de goodies, photocall, session de street art toute la journée, show de bmx, spectacle, jazz off dans le tram...) ;

## 2. Les moyens mis en œuvre

L'assemblée métropolitaine a décidé de fusionner dans une seule autorisation de programme les coûts des lignes 2 et 3 soit la somme de 721,7 M€ HT + 56,8 M€ HT = 778,5 M€ HT, lors des séances budgétaires de l'année 2017.

Pour tenir compte à la fois de la passation des avenants aux marchés de travaux ou de maîtrise d'œuvre, des adaptations au projet de réalisation, aux innovations technologiques ou bien encore aux « impondérables » de chantier, ce montant a été ajusté et actualisé par délibération du conseil métropolitain du 24 septembre 2018 pour 945 139 041 € HT.

- Pilotage et organisation de l'inauguration du tramway le 14 décembre 2018 à l'aéroport ;
- Poursuite des opérations de « street art » sur les palissades de chantier (aéroport, port).

### • Signalétique

- Mise en place de signalétique informative, en lien avec les commerçants, sur les palissades de chantier et dans les endroits stratégiques des quartiers (panneaux, flèches directionnelles) ;
- Repositionnement de street art dans différents sites (jardin Alsace-Lorraine, rue de France, port etc.) et mise en place de street art à l'aéroport ;
- Habillage extérieur et intérieur du nouveau Point Info tram situé au port ;
- Mise à jour des signalétiques en place dans les quartiers ;
- Mise en place d'une signalétique spécifique pour avertir les automobilistes des essais sur la partie en surface (Cadam-Magnan + aéroport) ;

### • Presse

- Organisation de 19 conférences de presse/ points presse entre janvier et décembre 2018 pour assurer l'information sur le suivi des travaux, rendre compte de l'avancement du projet auprès des médias et présenter l'accompagnement artistique.

Subventions obtenues : dans le cadre du 2<sup>e</sup> appel à projet Transports Urbains Grenelle de l'Environnement, la Métropole a obtenu de l'**État** une subvention de **52,8 M€**.

Dans le cadre de la seconde tranche du programme lancé par l'État « Éco-cité – Ville de Demain », le **Commissariat Général à l'Investissement** a octroyé une subvention de **4,69 M€** sur l'opération achat du matériel roulant du tramway, plus particulièrement sur le volet « optimisation énergétique ».

**La Ville de Nice** participe à l'opération à hauteur de **50 M€**.



**Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes** a approuvé par délibération de son assemblée en date du 15 avril 2016 l'attribution d'une subvention de **50 M€**.

En ce qui concerne **la Région**, une aide financière de **20,8 M€** dans le cadre du CRET, Contrat Régional d'Équilibre Territorial 2016–2018. Une deuxième subvention a été votée par **la Région** le 15 décembre 2017 pour un montant de **18,4 M€, soit un total de 39,2 M€**. **FEDER** (fonds européens) : **6,54 M€** décomposés ainsi : 3 M€ pour les études en 2010 et 2011 + 1,5 M€ dans le cadre de l'appel à propositions sur le thème « augmenter le report modal sur les transports collectifs » pour la construction du parking relais Nikaïa + 2,04 M€ pour l'opération « Deux stations de tramway du quartier Politique de la Ville des Moulins à Nice ».

**Le montant total de ces subventions s'élève à 203,23 M€.**

Une participation financière de la **Société Aéroports de la Côte d'Azur** comprise entre **10,2 et 12,6 M€** est consacrée par cette société aux travaux tramway se déroulant sur le domaine aéroportuaire : il s'agit des travaux de libération des emprises des bâtiments Chronopost et DHL, des travaux de fourniture et de pose des câbles CFO/CFA, des travaux de création de la nouvelle voie le long de la Promenade des Anglais et de réaménagement de la gare routière du Terminal 1. Au 31 décembre 2018, les dépenses effectuées pour cette opération sont de : 703 994 983 € HT.

#### **Ligne 3 :**

Le coût de cette ligne s'élève à 56,82 M€ HT. À ce jour, le projet bénéficie de 8,65 M€ de subventions :

- État : 3,48 M€ ;
- Conseil départemental des Alpes-Maritimes : 3,47 M€ ;
- Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : 1,7 M€.



# DIRECTION TRANSPORT, MOBILITÉ DURABLE

La Direction Transport, Mobilité Durable est en charge du suivi et du contrôle du réseau des transports métropolitains « Lignes d'Azur » et Mobil'Azur. Elle gère par ailleurs en direct des services scolaires exploités par des transporteurs privés. Elle propose et met en œuvre les politiques métropolitaines en termes de mobilités alternatives et d'intermodalité, de tarification, d'évolution de l'offre de transport, d'accessibilité.

## 1. Le Réseau Lignes d'Azur

Le Réseau Lignes d'Azur représente 70,47 M de voyageurs transportés en 2018.

La production kilométrique commerciale du réseau est assurée pour 50 % par la Régie Ligne d'Azur qui exploite essentiellement les lignes niçoises et pour 50 % par ses sous-traitants qui desservent les communes hors Nice.

La Régie Ligne d'Azur compte un effectif de 1 347 agents dont 734 conducteurs.

Le parc de véhicules affecté au réseau est composé de :

- 465 bus dont 235 sont propriété de la Métropole ;
- 48 rames de tramway affectées aux lignes 1 et 2.

Le contrat de service public de la Régie prévoit les modalités de contrôle et de suivi de l'activité de la Régie Ligne d'Azur par la Métropole. Ceux-ci sont opérés grâce à la mise en œuvre de plusieurs dispositifs :

La Direction Transport Mobilité Durable compte 27 agents :

- Direction : 3
- Administratif et financier : 6
- Définition de l'offre de transport : 6
- Infrastructures et projets de mobilité : 7
- Exploitation scolaire et gestion du foncier : 5

La Direction Transport, Mobilité Durable gère un budget important sur le budget principal et le budget annexe des Transports, de l'ordre de plus de **166 M€ en fonctionnement et 4 M€** en investissement.

• Le suivi permanent de la qualité sur le réseau, reposant sur la mesure de plusieurs indicateurs à bord des bus et des rames de tramway, et aux points d'arrêt des lignes (suivi de la production kilométrique, ponctualité, information voyageur embarquée et aux arrêts, disponibilité des équipements embarqués, état-propreté des véhicules, accueil conducteur, qualité de service en agences commerciales, fiabilité des services d'information à distance) : au total, 3600 mesures sont réalisées pour chaque indicateur par la Direction Transport, Mobilité Durable par l'intermédiaire d'un prestataire spécialisé.

• La réalisation de comptages et d'enquêtes terrain réalisés par la Direction Transport, Mobilité Durable par l'intermédiaire d'un prestataire spécialisé.

• Le contrôle des rapports d'activités de la Régie.

• La validation et le suivi des modifications réalisées sur le réseau.



• L'analyse et la validation des rapports mensuels et annuels de la Régie.

L'année 2018 a été marquée par la finalisation de la préparation de la restructuration du réseau qui accompagnera dès 2019 les mises en service des lignes 2 et 3 du tramway. Un travail entamé en 2014 et faisant l'objet d'une collaboration étroite avec la Régie, les élus, les représentants des quartiers et des usagers.

## 2. Le service Mobil'Azur

Mis en place en mars 2009, ce service de transport à la demande dédié aux personnes à mobilité réduite, dont le handicap les empêche d'utiliser les transports en commun Lignes d'Azur, compte 3 583 personnes inscrites et a enregistré 78 721 voyages sur 2018. Le service est assuré par 32 véhicules et un effectif de 39 personnes.

Depuis 2014, ce service est inclus dans le périmètre d'actions de la Régie Ligne d'Azur qui en confie l'exploitation à un transporteur.

## 3. Transports scolaires Scolabus

Par ailleurs, la Métropole organise directement les services de transports scolaires sous le nom commercial de **Scolabus**, non exploités par la Régie :

La Direction du Transport, Mobilité Durable effectue de manière récurrente toutes les études de demandes d'inscription et de nouvelle desserte en veillant au respect des contraintes budgétaires et à l'application du règlement métropolitain des transports scolaires.

Elle gère directement par marchés publics une partie de ses transports scolaires sous l'appellation « Scolabus » : 13 marchés publics, 7 transporteurs privés, 80 cars en circulation, 114 circuits scolaires proposés pour desservir 52 établissements, 578 000 km/an, 19 points d'informations et de vente (sous-régies, la régie principale étant centralisé au pôle scolaire), 3500 enfants abonnés.

À la rentrée 2018, le taux d'inscription en ligne au service Scolabus a atteint plus de 60 % des inscrits. La carte dématérialisée a également séduit plus de 400 abonnés contre 260 l'année précédente.

Un projet portant sur 2 axes majeurs : le développement du réseau bus sur l'ensemble du territoire en adéquation avec les prérogatives du PDU, et la prise en compte des nouvelles modalités d'exploitation du réseau Lignes d'Azur, intégrant les nouvelles technologies caractérisant la ligne 2 du tramway, l'exploitation spécifique en tunnel et la répartition de la maintenance entre deux centres de maintenance.

spécialisé dans le cadre d'un marché public. La Direction Transport et Mobilité Durable définit le niveau de performance minimum du service et en assure le suivi.

Le référent accessibilité de la Direction Transport, Mobilité Durable participe à chaque commission d'inscription au service, à raison d'une par mois, aux côtés du responsable de Mobil'Azur, du médecin et de l'ergothérapeute du service.

Plusieurs communes ont vu leur desserte améliorée :

- Lantosque : suite au déménagement de l'école, prolongation du circuit existant et mise en œuvre d'une rotation entre le village et l'école ;
- Belvédère : amélioration des conditions de desserte pour le lycée de la Montagne ;
- Levens : mise en place d'une desserte supplémentaire entre le quartier de la Bouissa et les écoles.

L'audit des points d'arrêt se poursuit en concertation avec les communes et les subdivisions voieries concernées en vue d'une amélioration de la qualité et de la sécurité. Des points d'arrêts ont été matérialisés sur les communes de Vence et de La Gaude.

Enfin, une application permettant le suivi en temps réel des cars scolaires par les usagers a été déployée sur 2 lignes du haut pays et est actuellement en test.



#### 4. Autobleue

##### En matière d'exploitation :

- Poursuite de l'expérimentation free floating IZZIE – 280 adhérents – 80 utilisations / mois en moyenne – 20 ZOE 300 km ;
- Suivi de l'exploitation et de la maintenance des trois bornes à charge rapide ;
- Gestion des immobilisations (50 immobilisations de stations) ;
- Réalisation des contrôles qualité sur les 68 stations et les 140 véhicules affectés ;
- Suivi et exploitation des rapports et tableaux de bords mensuels et trimestriels ;
- Participation au plan de communication

#### 5. Mobilité Cyclable

LOCAL THIERS : étude de faisabilité et définition des besoins d'aménagements

#### 6. Mobilité Électrique

1. Mise en place d'un label d'auto partage adopté au Conseil Métropolitain de novembre 2018 ;
  2. Rédaction et lancement du marché de fourniture et de maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;
- Mise en service de deux nouvelles bornes (Auron et Isola) ;
  - Maintenance et suivi de cinq bornes à charge normale ;
  - Étude énergétique du parc de bus : benchmark et analyse de la flotte MNCA (231 bus) ;

#### 7. Réalisation d'études de déplacements

Le développement du réseau de transports urbains, en cohérence avec le plan de déplacements urbains et le schéma directeur des transports métropolitains, impose la réalisation d'études réalisées par la Direction Transport, Mobilité Durable en étroite collaboration avec la Régie Ligne d'Azur.

En 2018, les moyens consacrés aux études ont visé la réorganisation du réseau de bus qui accompagnera les mises en service des

et aux événements divers par la présence de stands notamment durant la semaine européenne de la mobilité ;

- Tenue de réunions mensuelles avec le Délégué.

##### En matière administrative et financière

- Suivi des factures, courriers, analyse du rapport d'activités 2017 et présentation en Commissions.

Pour rappel, au regard des conditions d'évolution de la DSP, le contrat Autobleue est résilié de plein droit au 31 décembre 2018.

(réalisation de plans...)

- Instruction, gestions administrative et financière des dossiers d'aide pour l'acquisition d'un deux roues électriques (701 dossiers reçus en 2018 et 454 payés) et de voitures électriques (5 dossiers reçus et 9 payés : certains dossiers de 2017 ont été payés en 2018) ;
- Élaboration et suivi des dossiers d'attribution des subventions Ecocité dans le cadre du déploiement d'infrastructures de charge.

lignes 2 et 3 du tramway. Ce projet s'appuie sur les demandes récurrentes des instances locales (Territoires de la Ville de Nice, Comités de quartiers, élus des communes), celles issues des courriers des administrés, mais aussi sur les données statistiques actuelles du réseau, les retours d'exploitation, et enfin les projections de développement socio-économique de notre territoire afin de l'anticiper et de l'accompagner.

#### 8. Pilotage de la Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA)

La Direction Transport, Mobilité Durable pilote la sous-commission transport de la CIA en faisant état de l'avancement de la mise en accessibilité des services de transports, notamment par rapport aux engagements

figurant dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) Transport adopté par la Métropole en 2016, et en proposant des ateliers techniques associant les personnes handicapées, les techniciens et des élus.





## 9. Dépôt de Drap

- Désamiantage et démolition de la toiture du bâtiment 2 sous lequel était effectué le remisage des bus au gaz notamment ;
- Réalisation d'une avancée d'auvent depuis la toiture du bâtiment 3 ;

- Réfection de l'étanchéité d'une partie de la toiture du bâtiment 3 ;
- Démarrage des travaux de VRD sur l'emprise de l'ex-bâtiment 2.

## 10. Travaux de voirie et de mise en accessibilité

- Exécution de l'Ad'AP Transport : mise en accessibilité de 42 arrêts de bus (études et travaux) ;
- Travaux de réfection de voirie (10 interventions dans les couloirs de bus sur Nice) ;
- Rédaction du marché de travaux (4 lots)

pour des prestations de génie civil et de travaux routiers dans le cadre de la mise en accessibilité des arrêts de bus et des travaux de voirie en lien avec les infrastructures de transports en commun.

## 11. Parcs-relais

- **Parc-relais Vauban** : lancement du marché de travaux (3 lots) pour les équipements et travaux de second œuvre ;
- **Parc-relais Charles Ehrmann** : appui à RLA pour les équipements et accès portant sur le nouveau local sécurisé pour les vélos ;

- **Parc-relais Pont Michel** : définition des prescriptions techniques pour les accès et le fonctionnement du parc relais ainsi que du local à vélos.

## 12. Gestion du mobilier équipant les points d'arrêts et stations

Le Réseau Lignes d'Azur compte environ 3 000 points d'arrêt répartis sur 49 communes. La Direction Transport, Mobilité Durable effectue le déploiement, la gestion et l'entretien du mobilier équipant les arrêts et stations (marchés publics), participant au confort des usagers du réseau de transport et à l'accès à

l'information mise à disposition de voyageurs. L'année 2018 a été marquée par le remplacement de la plupart des abribus publicitaires hors Nice dans le cadre du marché attribué à Clear Channel : 100 abribus remplacés en collaboration, avec les mairies.

## 13. Le versement transport

Le service de la Mobilité Durable traite également les demandes de remboursement du Versement Transport (VT) pour les entreprises implantées au sein du Périmètre des Transports Urbains, avec traitement administratif et contrôle de la véracité de

chaque demande notamment dans le cadre des salariés logés et/ou transportés. Le service traite également les demandes d'exonération de VT pour les associations de type « loi 1901 » reconnues d'utilité publique et à caractère social.

## 14. Le traitement des courriers

Les courriers adressés par les mairies, les administrations, les administrés et les usagers du réseau de transports urbains sont traités par la Direction Transport, Mobilité Durable quand ils

évoquent les sujets se rapportant à la définition de l'offre de transport (itinéraire, fréquence, amplitude horaire, tarif, accessibilité...). En 2018, le service a traité 327 courriers.

## 15. Finances

La Direction Transport gère un budget important sur le budget principal et le budget annexe des Transports de plus de 166 M€ en fonctionnement et 4 M€ en investissement et plus de 55 millions de recettes. Cette gestion représente annuellement plus de 1 700 mandats et 1 300 titres de recette environ (dont les impayés de la Régie Ligne d'Azur).

Les principaux postes sont la Régie Ligne d'Azur pour 149 M€, les Transports scolaires pour 5,4 M€ et la sous-traitance générale pour plus de 5.4 M€ (lignes pénétrantes, DSP secteur 4...). Elle assure également le suivi et le contrôle de 2 régies de recettes et d'avances (Scolabus et Vélo Bleu).



## 16. Gestion administrative et financière, marchés, délégation de service public, conventions

La Direction du Transport, Mobilité durable :

- assure la planification, le suivi et gestion des délibérations nécessaires à la bonne marche de l'ensemble de la Direction ;
- gère 57 contrats dont :
  - le contrat de service public de la Régie ;
  - 2 DSP (Auto-partage et lignes urbaines secteur 4) ;
  - 54 marchés publics (dont 15 marchés de transport scolaire, les marchés d'abribus publicitaires, d'enquêtes, d'infrastructures) ;
- gère 18 conventions liées à l'activité transport : conventions de partenariats (Desserte du Centre Administratif, Intégration tarifaire des lignes départementales..), d'occupation du domaine public...

Elle assure globalement :

- la gestion administrative et financière de tous les documents de la Direction, les reconductions, les déclarations de sous-traitances, les avenants ;
- les demandes de documents administratifs, dans le cadre du suivi des contrats ;
- les procédures d'appel d'offres ;
- l'élaboration du budget de la Direction, son suivi financier, le règlement des impayés de la Régie Ligne d'Azur ;
- la garantie de la gestion des recettes diverses (régies, convention d'occupation du domaine, et participations diverses, subvention dans le cadre de l'Ad'Ap...) ;
- le suivi et le contrôle de 2 régies de recettes et d'avances (Scolabus et Vélo Bleu)



# DIRECTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU MOYEN-PAYS ET DE LA MONTAGNE

## PRÉSENTATION DES OPÉRATIONS CONDUITES EN 2018

### 1. VTT

Durant l'année 2018, la Direction Montagne a poursuivi la promotion de l'offre VTT métropolitaine. Les principales actions engagées sur cette thématique sont les suivantes :

#### En fonctionnement :

##### • Participation à des salons et des manifestations :

• **Trail de Rimplas** : 4<sup>ème</sup> manifestation du genre sur la commune, durant laquelle la Métropole a disposé d'un stand et proposé des essais de VTT à assistance électrique. Les sportifs étaient accompagnés par un moniteur VTT diplômé d'état.  
*Postes de dépenses : location des VTAE + prestations du moniteur.*

• **Electrobike Festival d'Auron** : 5<sup>ème</sup> édition du salon du VTT à assistance électrique proposant de nombreuses manifestations. La Métropole était présente sur un stand afin de promouvoir l'offre VTAE.

*Postes de dépenses : impression z'card + atelier de prêt de VTAE avec moniteurs.*

• **Salon du Roc d'Azur (1<sup>er</sup> salon européen du VTT) à Fréjus** : la Métropole disposait d'un stand au salon sur lequel elle a promu son offre VTT à travers différents médias : plaquettes, animation simulateur de VTT.

*Postes de dépenses : location de l'emplacement du stand, édition des plaquettes présentant l'offre VTT, objets promotionnels.*

• **Salon du Paris-Nice** : la Métropole disposait d'un stand et a communiqué sur son offre stations et VTT.

*Poste de dépenses : location d'une animation (simulateur cyclisme).*

• **Salon « Nice fête sa rentrée »** : la Métropole disposait d'un stand et a communiqué sur son offre stations.

*Poste de dépenses : location d'une animation : simulateur de ski.*

• **Soutien à l'organisation d'évènement sportif** : la Métropole a soutenu l'association Métropole Nice Côte d'Azur Sports qui vise à développer la pratique du cyclisme sur NCA et organiser des événements, notamment le Tour Métropole Nice Côte d'Azur qui permet d'assurer la promotion de la Métropole.

*Poste de dépenses : participation au budget de l'Association + animation des réseaux sociaux.*

• **Promotion de l'itinérance en VTT à assistance électrique Nice-Auron** : la Métropole a réalisé deux teasers de communication sur ce produit. Une étude environnementale a été commandée sur une partie du tracé.

*Poste de dépenses : réalisation de deux vidéos de présentation. Prestation d'analyse environnementale.*



## 2. Agriculture

En juin 2014, la Politique Agricole Métropolitaine a été votée par l'assemblée métropolitaine. Elle porte sur un soutien à l'acquisition de foncier agricole et à la remise en état des parcelles. Depuis, 17 dossiers ont été réceptionnés et 14 subventionnés. Pour l'année 2018, aucun dossier n'a été instruit mais deux maraichers se sont installés à Saint-Martin du Var sur un terrain communal acquis grâce, notamment, au soutien de la PAM.

Des partenariats avec des organismes professionnels de la filière agricole ont été poursuivis ou engagés en 2018. L'accompagnement financier des exploitants agricoles souhaitant s'inscrire au Concours Général Agricole a été poursuivi, prévoyant la participation de la Métropole à hauteur de 50 % des frais d'inscription et une prime aux exploitants primés.

Les principales actions engagées sur cette thématique sont les suivantes :

### En fonctionnement :

#### • Partenariats avec les filières :

- Convention cadre 2015/2018 avec la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes ;

## 3. Maison des Terroirs Le Goût de Nice

La Direction a piloté l'ouverture de la Maison des terroirs Le Goût de Nice qui a ouvert ses portes en juillet 2017. Elle rassemble des producteurs et artisans de la Métropole et met en dépôt-vente les produits emblématiques du territoire.

En 2018, certains travaux d'aménagement intérieur, pour cet outil de promotion des terroirs et savoir-faire métropolitains, se sont poursuivis. Pour promouvoir cette structure, des animations sont organisées tout au long de l'année sur des thématiques fortes en lien avec les produits commercialisés.

### En investissement :

#### • Travaux d'aménagement de la Maison des Terroirs :

- Engagement des aménagements intérieurs  
*Postes de dépenses : aménagements intérieurs, mobilier bois, stores, matériel inox...*

- Convention d'intervention foncière avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) ;
- Convention d'objectifs avec Agribio06 ;
- Convention d'objectifs avec l'AFA de la châtaigneraie de la Tinée et de la Vésubie ;
- Convention d'objectifs avec le Syndicat interprofessionnel de l'Olive de Nice ;
- Convention d'objectifs avec l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural des Alpes-Maritimes ;

*Postes de dépenses : participations financières à ces organismes selon des conventions d'objectifs établies.*

#### • Participation au Concours Général Agricole

- Prise en charge des frais d'inscription et remise d'une prime qualité aux lauréats  
*Postes de dépenses : participations financières aux frais d'inscription et primes qualité.*

#### • Accompagnement de projets communaux

- Réalisation d'une étude sur le système d'assainissement de la vacherie de Belvédère  
*Poste de dépenses : prestation intellectuelle d'étude technique.*

### En fonctionnement :

#### • Promotion des savoirs-faires agricoles et artisanaux

- Impression et diffusion du guide Foires et marchés 2018

*Poste de dépenses : service de distribution*

- Animations pour la Maison des terroirs  
*Postes de dépenses : création d'outils multi-média, prestations des services et fournitures pour les animations*

- Acquisition de matériels et de goodies pour le Goût de Nice

*Postes de dépenses : acquisition de fournitures*

- Frais de gestion

*Postes de dépenses : remboursement des certains produits aux producteurs (casse ou vol)*



#### 4. Stations de ski

La Direction intervient sur les stations de ski. La Métropole est l'actionnaire majoritaire du Syndicat mixte des stations du Mercantour (51 %) qui gère les stations d'Auron, d'Isola 2000 et de Saint-Dalmas le Sauvage. Elle siège également, en lieu et place de la commune de Roubion, au sein du Syndicat mixte de Roubion-Les Buissons.

La Métropole contribue financièrement au budget des syndicats.



DIRECTION  
GÉNÉRALE ADJOINTE  
**PROXIMITÉ,  
COLLECTE/PROPRETÉ ET  
SERVICES À LA POPULATION**





# DIRECTION DE LA COLLECTE ET DE LA GESTION DES DÉCHETS

## A. OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA RÉGIE POUR LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

### 1. Les objectifs principaux

Les trois objectifs principaux sont :

- d'assurer au quotidien la collecte traditionnelle et sélective par l'intermédiaire d'une régie et de prestataires privés ;
- de réaliser le tri, le traitement et la valorisation de ces déchets ;
- de gérer et de développer les équipements nécessaires à la collecte et à la gestion des déchets.

Elle contribue également à des démarches portées dans le cadre d'autres compétences

de la Métropole (Gestion Urbaine de Proximité, Plan Local d'Urbanisme,...) et transversales avec d'autres collectivités ou organismes (Conseil Régional, bailleurs sociaux, éco-organismes...) en matière de développement durable.

En termes d'organisation, la Régie pour la Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés a en charge l'exécution technique et/ou financière du service sur l'ensemble du périmètre métropolitain.

## B. LES GRANDS AXES D' ACTIONS ET OPÉRATIONS ASSOCIÉES

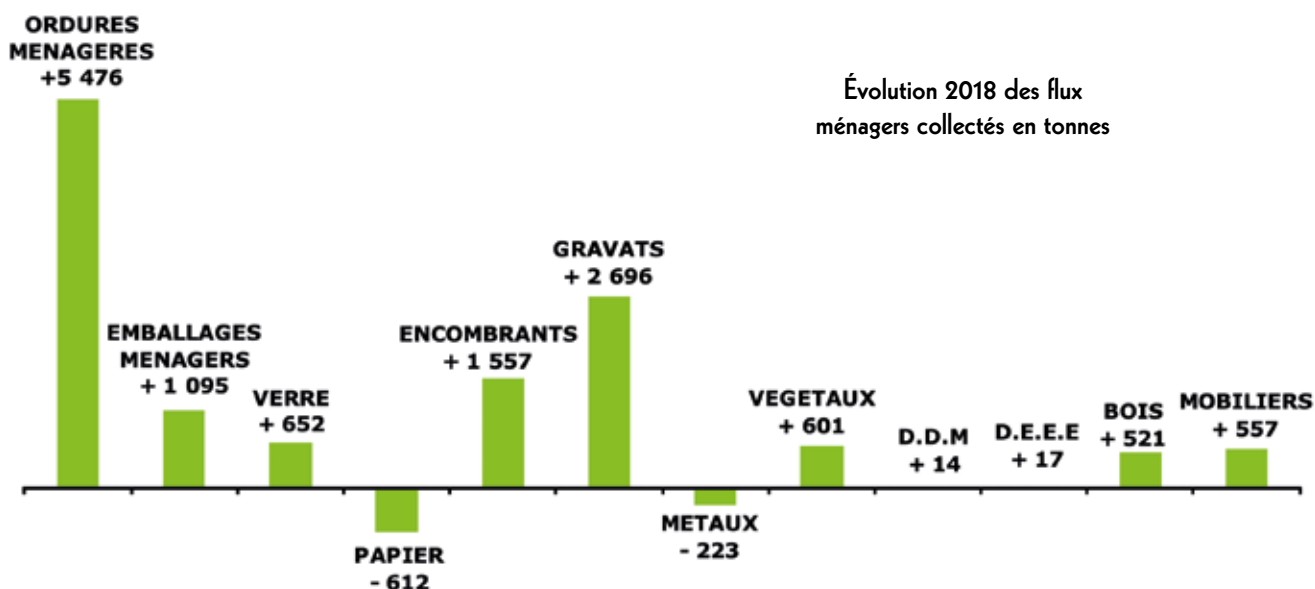
### 1. La collecte

Les déchets ménagers sont collectés par la régie métropolitaine (37 % des tonnages) ou par des prestataires privés dans le cadre de marchés publics (63 %).

Quatre pôles opérationnels et deux directions adjointes Subdivisions Vésubie/Tinée rattachées à la DGA Développement Durable,

Réseaux et Infrastructures sont en charge de la collecte, du contrôle des prestataires ainsi que de la gestion des déchetteries.

Ils assurent également les relations courantes avec les usagers pour les questions relatives au service public de collecte des déchets.

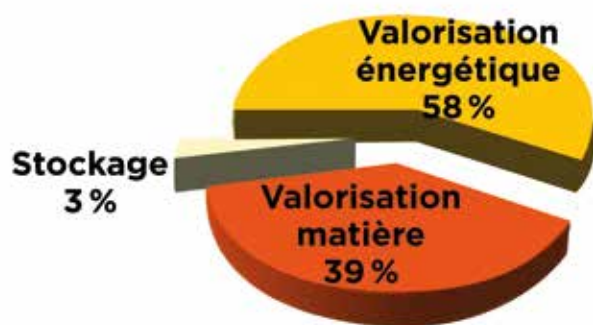


En 2018, la production totale de déchets sur le territoire métropolitain augmente de +3,6 %. On observe notamment une hausse de + 5 476 tonnes d'ordures ménagères,

+ 2 696 tonnes d'encombrants et + 1 095 tonnes d'emballages traités

## 2. Le traitement

Les déchets collectés sont orientés vers 3 filières de traitement et valorisés sous forme d'énergie électrique et thermique, de matières premières réutilisables ou bien stockées.



### • Valorisation énergétique :

**58 % des quantités traitées**

**220 984 tonnes de déchets** font l'objet d'une valorisation énergétique à l'usine de Nice-Ariane.

L'énergie dégagée par la combustion des déchets va être valorisée :

- d'une part, sous forme thermique (120 472 mégawattheures thermiques) pour alimenter 3 réseaux de chaleur (le réseau d'eau chaude

de l'Ariane, le réseau d'eau chaude de Nice Est et le réseau vapeur) qui représentent 11 000 équivalent-logements. De nombreux logements collectifs, bâtiments publics (écoles, piscines, collèges, etc.) et établissements hospitaliers (CHU Pasteur, hôpital Sainte-Marie) bénéficient de cette source d'énergie renouvelable et de récupération ;

- d'autre part, sous forme électrique (50 867 mégawattheures (MWh) électriques) pour assurer les besoins en électricité de l'usine et la distribution sur le réseau EDF.

La valorisation énergétique des déchets par incinération présente un certain nombre d'avantages :

- elle décompose la matière à travers l'oxydation et réduit le volume des déchets de 90 % ;
- elle concentre les principaux polluants contenus dans les déchets dans les résidus d'épuration des fumées, qui sont ensuite captés et traités, évitant ainsi leur dispersion dans l'air ;
- elle détruit les polluants biologiques (microbes, virus ou germes, sources d'épidémies) ;
- elle produit de l'énergie.



- **Valorisation matière :**

- 39 % des quantités traitées**

**151 255 tonnes de déchets** font l'objet d'une valorisation matière. Le taux de valorisation atteint cette année 39 %. Au total, 97 % des déchets ménagers et assimilés traités par la Métropole font l'objet d'une valorisation matière ou énergétique.

### 3. Les actions transversales

Outre ses activités traditionnelles de collecte et de traitement des déchets, la Régie gère également :

- La réalisation d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés en partenariat avec l'ADEME ;
- La mise en place d'outils informatiques pour la gestion des tournées par GPS et l'optimisation des circuits de collecte des encombrants, pour la gestion du parc des matériels de pré-collecte et des véhicules de collecte, pour la gestion administrative et opérationnelle de la redevance spéciale ;
- La construction et l'entretien d'installations pour le tri et la revalorisation des déchets (déchetteries, recyclerie de Nice les Moulins) ;
- La mise en place du contrat d'amélioration de la collecte Adelphe avec pour objectif la relance du geste de tri sur Nice, la densification des points d'apport volontaire pour le verre, la réalisation d'actions à destination des gros producteurs de verre, la mise en place de conteneurs semi-enterrés dans les vallées de la Tinée et Vesubie ;
- Le pilotage du projet européen Urban Waste qui réunit les acteurs clés de la gestion des déchets et du tourisme dans le but de développer et de promouvoir des stratégies éco-innovantes de prévention, une gestion responsable et durable des déchets dans les villes à forte pression touristique ;

- **Stockage :**

- 3 % des quantités traitées**

**11 360 tonnes de déchets** sont orientées vers une installation de stockage des déchets non dangereux située dans les Bouches-du-Rhône. La part de déchets stockée baisse de -31 %.

- Le renforcement du dispositif de lutte contre l'incivisme à Nice avec la Brigade L.A.C (Lutte contre les Atteintes au Cadre de vie) qui compte 29 policiers municipaux.

Mais aussi :

- les certifications de l'ensemble de l'organisation selon les standards internationaux de la norme ISO9001, du management environnemental de la déchetterie de La Trinité selon les standards de la norme internationale ISO14001 ;
- les ressources humaines orientées sur la reconnaissance du métier et la prévention des risques pour 431 agents ;
- l'observatoire de la santé publique autour de l'unité de valorisation énergétique de l'Ariane (UVE) en partenariat avec le CHU de Nice.



## C. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

### 1. Les moyens humains

La Régie pour la Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés compte 431 effectifs

équivalents temps plein. Les charges salariales directes sont de l'ordre de 18 430 794 € en 2018.

### 2. Les moyens financiers

#### •Création d'une régie à autonomie financière au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Afin d'individualiser la gestion des déchets de la Métropole, le Conseil métropolitain, par délibération n° 21.2 en date du 19 mars 2018, a décidé de créer une régie dotée de la seule autonomie financière sur la base des articles L.1412-2, L.2221-1 à L.2221-9, L.2221-11 et R.2221-1 à R.2221-17, R.2221-63 à R.2221-71, R.2221-95 à R.2221-98 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Régie gestion des déchets ménagers et assimilés ne constitue pas une personne morale distincte de la Métropole.

Le régime comptable de l'établissement est défini aux articles R. 2221-13, R. 2221-14, R. 2221-69, R. 2221-70, R. 2221-96 à R. 2221-98 du code général des collectivités territoriales. Les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la régie font l'objet d'un budget spécial annexé au budget de la Métropole dont il est distinct. Il n'est pas indépendant du budget métropolitain.

Les règles de comptabilité publique applicables à la Métropole sont intégralement transposées à la régie.

#### • Le budget 2018

##### Budget annexe

| EXERCICE | DÉPENSES TTC   |                | DÉPENSES TOTALES TTC |
|----------|----------------|----------------|----------------------|
| 2018     | Investissement | Fonctionnement | 106 485 917 €        |
|          | 5 075 467 €    | 101 410 450 €  |                      |

En 2018, le service d'élimination des déchets (collecte et traitement) est financé par :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance Spéciale d'enlèvement des ordures ménagères (RS). Le taux de TEOM a baissé de 10,90 % à 9,90 % en 2018.
- les recettes directes liées à la compétence d'élimination des déchets (12 046 894 €) ;
- les subventions et soutiens des éco-organismes.

#### • Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent notamment les aménagements réalisés

dans les déchetteries métropolitaines, le renouvellement des véhicules industriels et l'acquisition de matériels de pré-collecte (bacs, colonnes).

#### • Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent notamment :

- les charges d'exploitation relatives à des prestations de services pour la collecte et le tri à hauteur de 33 028 588 € ;
- la délégation de service public à hauteur de 27 856 069 € ;
- la masse salariale directe à hauteur de 18 430 794 €.



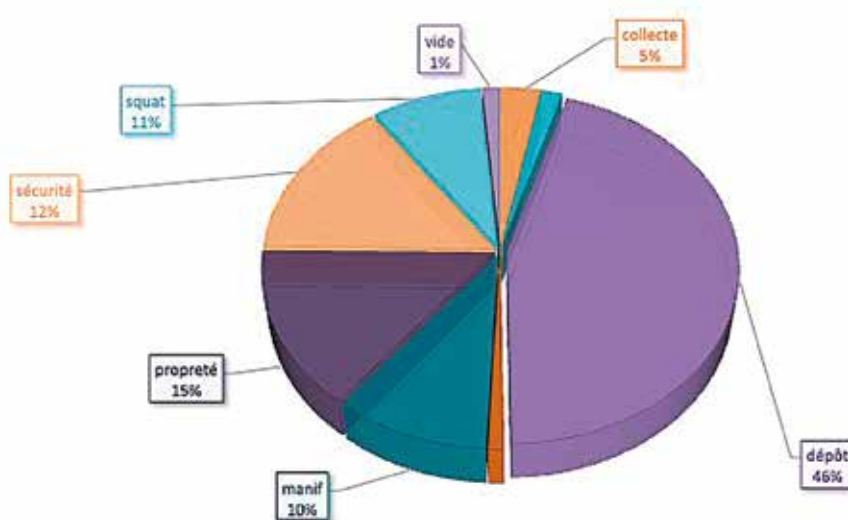
# DIRECTION DE LA PROPRETÉ

## A. QUELQUES CHIFFRES

- Environ 1 000 km de voies ;
- Une surface d'environ 4 millions de m<sup>2</sup> à entretenir ;
- 10 000 tonnes de déchets ramassés dans les rues ;
- 400 tonnes de déchets ramassés sur les plages et plans d'eau ;
- 4 millions de sacs canins utilisés ;
- 14 000 tags enlevés ;
- 10 500 affiches enlevées.

Le graphe ci-dessous indique la répartition annuelle des interventions effectuées par la FRAP :

ACTIVITÉ FRAP 2018



## B. LES GRANDS AXES D'ACTION

### 1. Évaluations des rues

Le Service « Observatoire de la Propreté » a en charge l'évaluation de la propreté des rues de Nice.

Ces évaluations ont pour objectifs :

- d'obtenir une cartographie révélant l'évolution de la propreté des rues ;

- de pouvoir identifier les points faibles ;
- de faire progresser l'organisation ;
- d'avoir un outil de management pour l'enca-drement de la Direction.

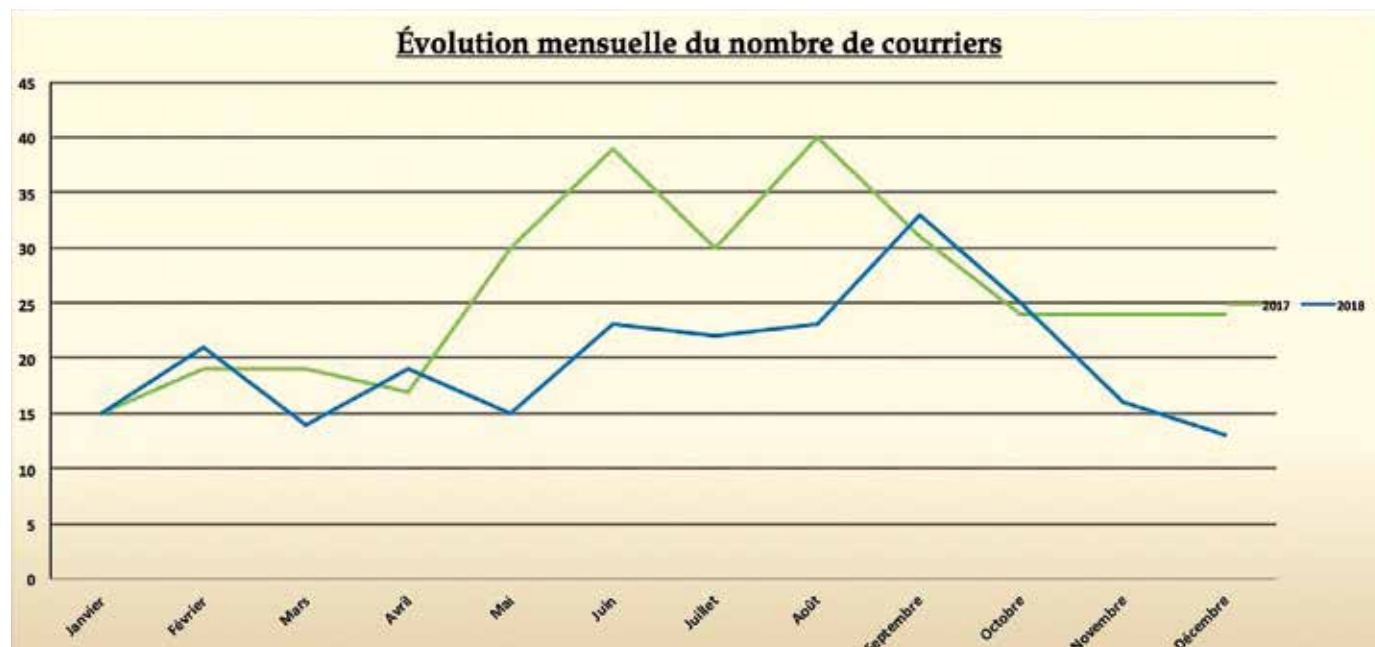
Pour l'année 2018, environ 700 évaluations ont été effectuées.



## 2. Suivi des réclamations courriers

Ce suivi permet à la Direction d'affiner les courriers entrant par secteurs, sites, et types de courriers.

Les tableaux ci-dessous montrent l'évolution mensuelle des courriers :



Ce dernier tableau permet de constater une diminution des courriers entrant dans la direction de l'ordre de 24 % entre 2017 et 2018.



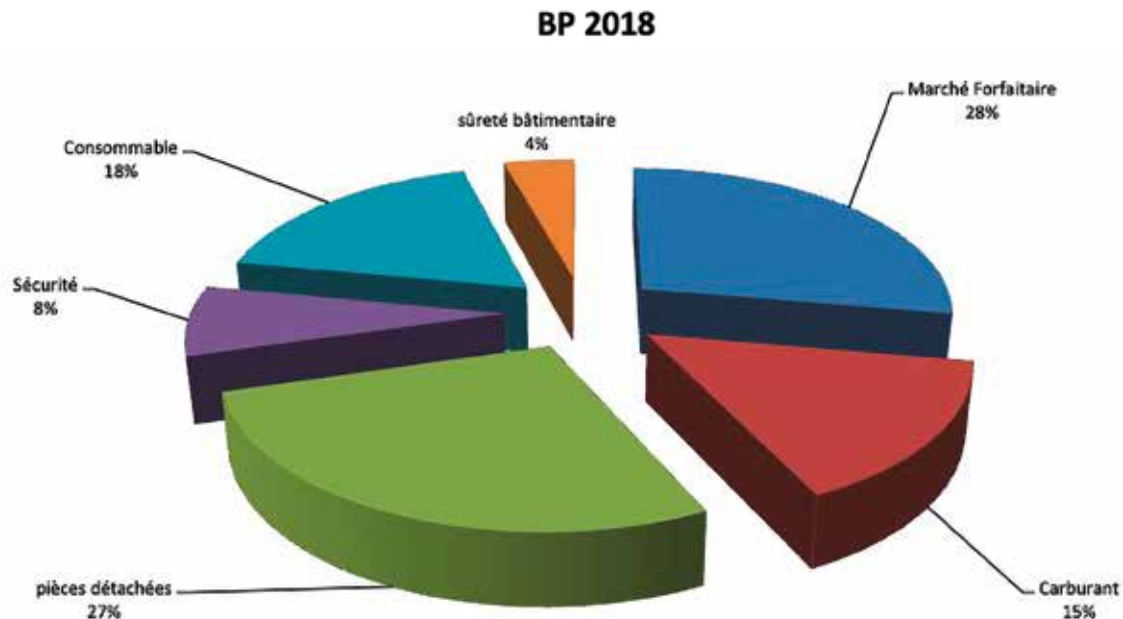


## B. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

### 1. Les ressources financières - le budget

En 2018, le budget de fonctionnement est de 2 800 100 € :

La répartition des dépenses du budget de fonctionnement est donnée dans le graphe ci-dessous :



Pour l'exercice 2018, le budget primitif d'un montant de 2 800 100 € se décline, notamment, en dépenses de fonctionnement comme suit :

- > 776 500 € de dépenses incompressibles (marché forfaitaire, taxe à l'essieu, cotisation AVPU), soit 28 % ;
- > 1 196 900 € pour le carburant et l'entretien des véhicules, soit 33 % ;
- > 211 100 € pour la sécurité, soit 8 % ;
- > 495 000 € de consommables, soit 17,13 %.

En 2018, les dépenses d'investissement total est de 2 790 000 € :

Il permet l'acquisition de véhicules :

- 3 laveuses pour les pôles ;
- 3 balayeuses aspiratrices compactes ;
- 3 arroseuses ;
- 3 goupils ;
- 1 camion polybenne ;
- 6 microbennes (maxity).



# DIRECTION DES SERVICES À LA POPULATION

## A. LA DIRECTION

La Direction des Services à la Population est mutualisée depuis 2012. Elle conduit et supervise la gestion fonctionnelle et technique des 5 services suivants :

- le service de l'état civil et des formalités administratives ;
- le service de l'accueil des étrangers et des formalités administratives ;
- le service de l'administration funéraire ;
- le service des élections ;
- le service de l'accueil.

Les missions exercées directement par la Direction sont notamment la définition des objectifs, la mise en œuvre, la gestion, le suivi et la coordination des moyens humains, financiers et matériels adaptés à une action administrative de proximité répondant aux attentes des usagers.

### 1. Le service de l'accueil

- Les Standardistes réceptionnent les appels du standard téléphonique des trois entités et effectuent les transferts d'appels vers le bon interlocuteur. Les réponses de 1er niveau sont traitées directement.
- Les Hôtesse ont pour mission d'accueillir l'utilisateur qui se présente sur les différents points d'accueil (Mairie principale, Hôtel de la Métropole, Annexe de l'Hôtel de Ville bâtiment Corvesy, Cimes et Plaza), de délivrer tous renseignements afin de répondre aux

La Direction intervient également sur la gestion et le suivi des courriers de l'ensemble des services (128 164 courriers envoyés en 2018), l'élaboration des marchés publics, l'hygiène et sécurité, le suivi des travaux et des dotations, la gestion des ressources humaines.

La Direction est composée de 214 agents dont 61 agents relevant de la Métropole et 154 relevant de la Ville de Nice, répartis physiquement sur 14 sites couvrant le territoire communal et métropolitain. Ainsi, 17 métiers/missions différents apparaissent.

Ainsi, relèvent de la Métropole la gestion du crématorium, du cimetière métropolitain, du standard téléphonique et l'accueil protocolaire.

demandes de tous les usagers et de participer à l'accueil des usagers lors des réceptions et de manifestations.

- Les Huissiers effectuent à la fois des missions d'accueil, d'accompagnement et d'orientation des usagers et d'accueil protocolaire lors de manifestations, mariages et de cérémonies officielles. La ventilation et la distribution de courriers en centre-ville et à l'Arénas incombent aux huissiers/vaguemestres.



## 2. Le service de l'administration funéraire métropolitain

Dans le cadre de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, le transfert de la compétence relative au crématorium vers la Métropole et la déclaration d'intérêt métropolitain du cimetière Antarès ont conduit à la création d'un service commun de l'administration funéraire qui a vu le jour le 1er janvier 2018 par la signature d'une convention

entre la Métropole et la Ville de Colomars.

La Métropole assurant la gestion des sites et la Commune de Colomars exerçant le pouvoir de police en matière des funérailles compte tenu de l'implantation géographique sur ladite commune du crématorium et du cimetière Antares.

| SERVICE ADMINISTRATION FUNÉRAIRE MÉTROPOLITAIN           | 2018  |
|----------------------------------------------------------|-------|
| Nombre d'opération funéraires (inhumations/exhumations)  | 31    |
| Nombre annuel de crémations                              | 4 230 |
| Nombre de crémations techniques (faculté de médecine...) | 138   |

La répartition géographique des crémations, selon la commune de provenance du défunt, est la suivante :

- Métropole dont Nice : 68,3 % ;
- Commune de Nice : 51,4 % ;

- Communes extérieures au département des Alpes-Maritimes et pays hors France : 31,7 % ;
- la proportion des opérateurs funéraires Italiens représente 549 crémations soit 12,9 % contre 16,2 % de l'activité (soit 715 crémations) en 2017.

## B. BILAN DES ACTIONS 2018

• **Création au 1<sup>er</sup> janvier 2018 du service commun funéraire métropolitain entre la Métropole et Colomars** afin d'assurer la gestion et d'exercer le pouvoir de police sur ces deux sites.

### • Crématorium

- Signature, le 26 octobre 2018, d'un avenant transférant à la société dédiée Crématoriums de la Métropole Nice Côte d'Azur les obligations du contrat de délégation de service public ;
- Arrivée, le 23 août 2018, d'un nouveau directeur du crématorium, désigné par le délégataire, afin de réorganiser le fonctionnement du site, améliorer le service et les délais d'attente.

### • Poursuite des phases préalables au commencement des travaux d'extension et de réhabilitation du crématorium

- À la suite du dépôt des permis de construire le 4 août 2017, l'enquête publique a été organisée par les services de l'Etat du 4 juin au 6 juillet 2018 ;
- Rapport favorable du commissaire enquêteur le 3 août 2018.

### • Amélioration des statistiques et enregistrement de tous les courriers entrants et sortants de la Direction.

- Soit au cours de l'année 2018, 42 % de courriers supplémentaires ont été enregistrés ou réceptionnés au sein de la Direction, soit 4 860 courriers de plus.

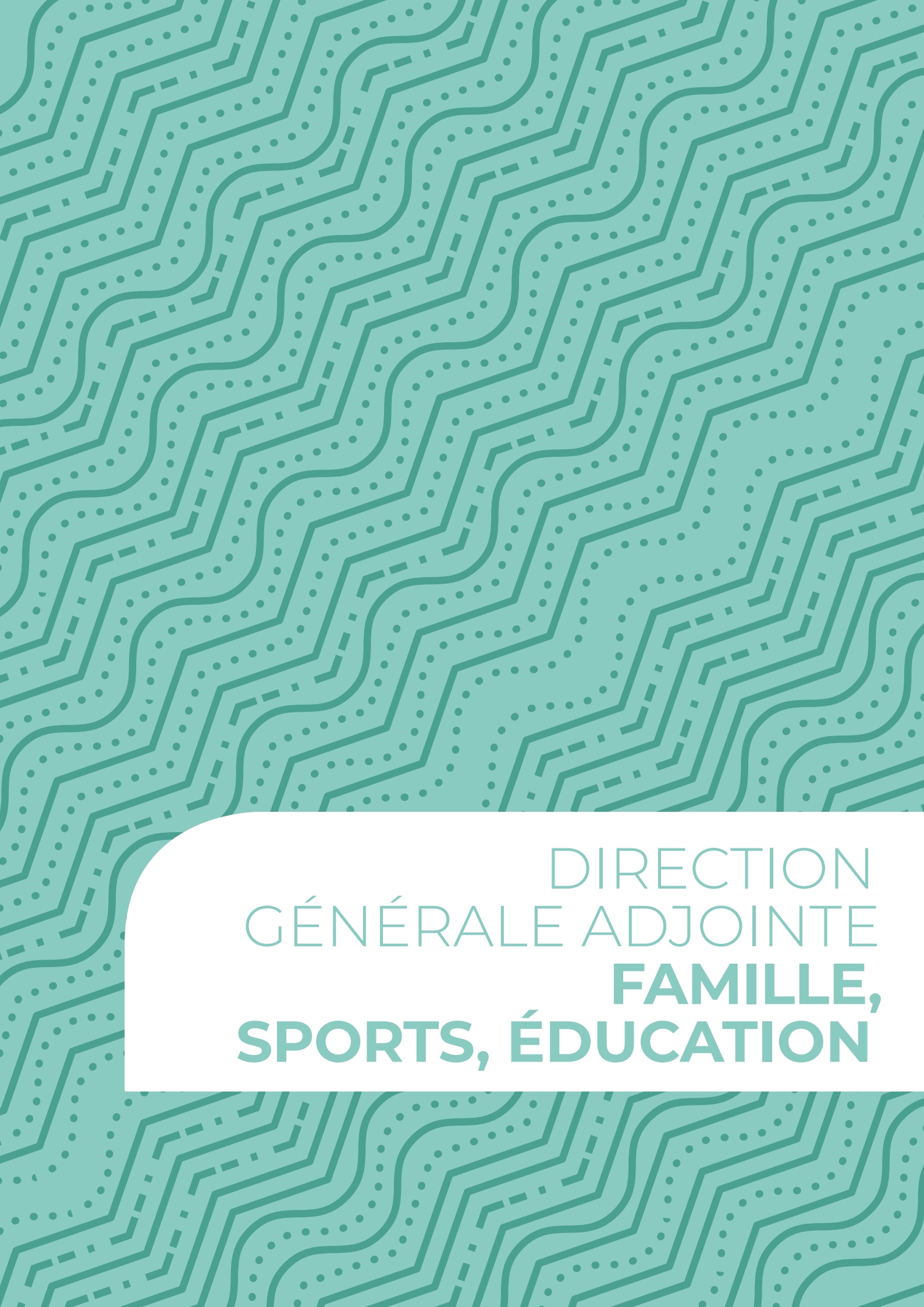
### • Amélioration des statistiques et de la distribution des appels par standardiste avec le nouveau logiciel Peter Connect.

Les appels perdus restent particulièrement bas et représentent à peine 5 % des appels non satisfaits.

- Soit, par rapport à 2017 plus de 8,16 % d'appels.

### • Réorganisation du service de l'accueil impulsée et à poursuivre en 2019

L'adaptation constante et l'optimisation des tournées de ventilation des courriers en fonction des différents déménagements des directions/services et de leurs besoins et du développement de la dématérialisation.



DIRECTION  
GÉNÉRALE ADJOINTE  
**FAMILLE,  
SPORTS, ÉDUCATION**



# DIRECTION ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF

## 1. Missions du service

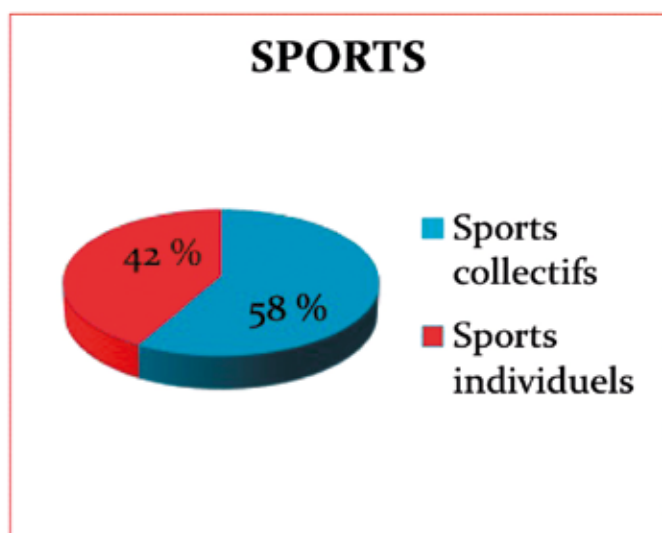
• Assurer la mise en place de la logistique liée à l'organisation et au bon déroulement d'événements sportifs de toute dimension, aux fins de contribuer à la réussite des événements soutenus dans le cadre d'une politique de communication ;

• Assurer des opérations logistiques liées au transport, montage et démontage d'équipements nécessaires à la mise en configuration adaptée de sites sportifs ou d'espaces du domaine public pour l'accueil de

manifestations sportives dans les meilleures conditions (transport, montage et démontage de ring de boxe, de tatamis ou de protection pour les sols sportifs ; transport, chargement, déchargement de matériels sportifs) ;

• Assurer pour la plupart des événements, le transport, le montage et le démontage de supports de communication au travers d'un dispositif de branding (installations de windflags, arches, opalines, habillage des barrières, etc.).

## 2. Les résultats



| Sports collectifs      |
|------------------------|
| • Autres sports<br>168 |
| • Pétanque<br>110      |
| • Football<br>58       |
| • Handball<br>34       |

| Sports individuels    |
|-----------------------|
| • Natation<br>66      |
| • Arts martiaux<br>42 |
| • Courses<br>38       |
| • Gymnastique<br>29   |
| • Sur glace<br>29     |
| • Cyclisme<br>22      |

## 3. Commentaires et observations qualitatives

Le service des événements métropolitains a vu ses activités évoluer de + 29 % en 2018.

Son expertise est reconnue, elle est à ce titre sollicitée pour former les agents de communes métropolitaines aux montages d'équipements sportifs.

Les missions réalisées sont rendues plus complexes par les impératifs sécuritaires toujours plus importants.



#### **4. Les principales manifestations de 2018**

La Prom Classic, le Meeting international de natation Camille Muffat, le Paris-Nice, le Nice Ultimed, la No Finish Line en présence du S.A.S le Prince Albert II de Monaco, l'arrivée du Tour de France à la voile, le Semi-Marathon, l'IRONMAN et l'IRONMAN 70.3, le Marathon Nice-Cannes ainsi que de nombreuses manifestations récurrentes.

À ces manifestations s'ajoutent les grands rendez-vous récurrents tels que la Prom Classic, le Paris-Nice, le Semi-marathon, le Marathon Nice-Cannes, les championnats du monde de Trial, l'Europétanque et de nombreuses autres grandes manifestations.



MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR  
06364 NICE CEDEX 4

**MÉTROPOLE**  
**NICE CÔTE D'AZUR**